

Première intervention :

Humanae Vitae – Donum Vitae : même enseignement prophétique de l’Eglise

Bien chers amis,

Nous vous remercions d’avoir répondu à notre invitation pour participer à cette session, qui est le prolongement logique de celle de l’année dernière sur l’Encyclique Humanae Vitae et qui vous permettra de mieux découvrir encore que **la vie humaine est le fruit de l’amour conjugal des époux et de l’Amour de Dieu**. Nous confions la fécondité de cette session au Cœur de Jésus, à Notre-Dame des Neiges et à Saint Joseph. Nous remercions d’avance tous ceux qui interviendront au cours de cette session et nous avons la conviction que tout ce qui sera dit devrait vous aider à mieux comprendre l’enseignement de l’Eglise sur le don de la vie et à mieux en témoigner.

La France vient de vivre les Etats généraux de la bioéthique. De nombreux débats et conférences ont été organisés par des membres de l’Eglise de France. Nous nous réjouissons pour tout le travail qui a été accompli par notre Eglise et qui servira à défendre la dignité de toute personne humaine.

Un dossier vous a été remis. Il est composé de quatre documents : l’instruction Donum vitae en jaune, l’instruction « Dignitas personae » en bleu ciel, divers textes concernant le don et le respect de la vie humaine en blanc, et enfin les textes pour nos temps de prière !

I) « Donum vitae », même enseignement prophétique qu’« Humanae vitae »

Pour introduire cette session, je voudrais développer le thème : « *Humanae Vitae – Donum Vitae : même enseignement prophétique de l’Eglise* ».

Le Pape Paul VI avait posé un grand acte prophétique en promulguant Humanae Vitae. Il savait qu’il allait à contre-courant de l’opinion dominante. Mais, comme les grands prophètes de l’AT, il ne pouvait pas se taire : le Christ le pressait d’annoncer la vérité sur l’amour conjugal et ses deux buts indissociables : **union et procréation**.

Benoît XVI, le 28 juin dernier, a souligné le non-conformisme de Saint Paul. Un prophète, en effet, est un non-conformiste. Il lui faut du courage *pour adhérer à la foi de l’Eglise même si elle contredit le schéma du monde contemporain*. Benoît XVI, à la suite de Jean-Paul II, fait preuve de courage et nous appelle au courage pour ne pas suivre *ce qui est à la mode...*

Le dernier message de Jean-Paul II, quelques semaines avant sa mort, a été un grand appel au courage : « Levez-vous ! Allons ! ». Notre Pape actuel nous dit : « *S’engager pour l’inviolabilité de la vie humaine dès sa conception, pour la défense des créatures humaines les plus vulnérables, reconnaître le mariage entre un homme et une femme pour toute la vie comme ordonné par le Créateur, relèvent d’une foi adulte. La foi adulte ne se laisse pas balloter ici ou là par n’importe quel courant* ».

Paul VI a eu beaucoup de courage. Il a vraiment imité son grand Saint Patron, Saint Paul. Il a été un non-conformiste en ne suivant pas la mode de son temps qui le pressait de « canoniser » la soi-disant « révolution sexuelle ». Il a été un vrai et grand prophète en parlant au nom de Dieu.

Le Cardinal Joseph Ratzinger, le 22 février 1987 en la Fête de la Chaire de Saint Pierre, a lui aussi accompli un grand acte prophétique en promulguant – avec l’approbation de Jean-Paul II - l’instruction « Donum Vitae ». Dans les pages 8, 9 et 21 - que nous vous invitons à approfondir plus particulièrement - il a synthétisé l’essentiel de l’enseignement prophétique de Donum vitae : **le don de la vie humaine ne peut provenir que de l’acte d’amour des époux**. Cet enseignement est fondé sur la loi naturelle et sur le lien indissociable : « union et procréation ». Le 12 mai 2008, Benoît XVI disait avec fermeté : « *En tant que croyants nous ne pourrions jamais permettre que la domination de la technique puisse invalider la qualité de l’amour et le caractère sacré de la vie* ». Cette phrase révèle très clairement le caractère prophétique de « Donum Vitae » : **la vie humaine est sacrée, elle ne peut être donnée que dans l’acte d’amour des époux, collaborateurs de Dieu Créateur, seul Maître de la vie humaine qu’Il crée par Amour et pour l’Amour en vue du Bonheur éternel**. Puisse cette session nous déterminer davantage pour servir courageusement la vie humaine et la famille !

II) Enseignement prophétique dans une société marquée par le relativisme

Le docteur Pierre Simon, ancien grand maître de la Grande Loge de France, a dévoilé dans son livre « de la vie avant toute chose » (référence à la page 26 du livret blanc) un plan opposé à l'enseignement prophétique de « Donum Vitae » : "Avec la pilule on dispose d'une vie sexuelle normale sans procréation; avec l'insémination artificielle, la procréation va se dérouler sans activité sexuelle... Il y aura d'un côté le couple affectif et sexuel - la femme procréatrice et l'homme non géniteur - et de l'autre, la société médiatisée par le médecin, qui rapproche la demande d'enfant d'une disponibilité de semence anonyme, contrôlée et gouvernée par la "banque du sperme". C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple... La sexualité sera dissociée de la procréation et la procréation de la paternité. C'est tout le concept de famille qui est en train de basculer ici (p. 221)." Le docteur Simon annonçait une **mutation de la morale** (p. 146), un nouveau code éthique (p. 199), une nouvelle définition de la vie qui perdrait le caractère d'absolu qu'elle avait dans la Genèse. **La vie**, pour Pierre Simon, **ne sera plus l'œuvre de Dieu mais "plus que jamais une production humaine"**(255) ! Ces citations devraient nous aider à être davantage conscients du grand combat contre la famille et aussi contre Dieu, Créateur de la famille et de ses lois !

En 1994, en l'année internationale de la famille, Jean-Paul II avait dit : « **la famille est menacée** ». Dans son Encyclique « Evangelium Vitae », il avait parlé d'une **conspiration contre la vie** organisée par les cultures de la mort ! Benoît XVI, quant à lui, n'hésite pas à parler des **dictatures du relativisme**. Ces dictatures, en ces derniers mois, ont calomnié très injustement notre Saint-Père, parce que ses enseignements contrariaient leur plan. Benoît XVI sera fidèle jusqu'au bout à sa devise : il sera le collaborateur fidèle de la vérité ! Avec lui, soyons des collaborateurs fidèles de la vérité.

III) Seul, le mariage crée les conditions de possibilité pour transmettre la vie humaine

« Donum vitae » n'est pas seulement prophétique parce qu'elle annonce avec autorité que la vie humaine ne peut être que le fruit de l'union conjugale des époux, elle est aussi prophétique en rappelant **l'importance du mariage** qui, seul, crée les conditions de possibilité pour transmettre dignement la vie humaine dans le plein respect de la Loi naturelle. Vous trouverez dans le livret blanc, aux pages 16 à 20, un important développement sur ce sujet. Le mariage n'est pas une option parmi d'autres options. Il a été institué par Dieu Créateur au début de l'humanité. Les lois morales qui le régissent ne peuvent pas être changées par les hommes, parce que **Dieu est l'auteur du mariage et la vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l'homme et de la femme**. Le Catéchisme de l'Eglise catholique parle des diversités dans la manière de vivre le mariage dans les diverses cultures mais ces diversités ne doivent pas faire oublier ses traits communs et permanents. Le bien-être de la personne et de la société est étroitement lié au mariage. Les deux buts du mariage sont la procréation et l'union des époux. Le mariage protège l'amour conjugal, il permet une sexualité responsable. Il permet également la stabilité nécessaire à l'accueil et à l'éducation des enfants. C'est dans le cadre du mariage que les époux peuvent, enfin, exercer une paternité et une maternité responsables. N'ayons pas peur d'aller à contre-courant : **le mariage a de l'avenir** ! Les cultures de la mort et les dictatures du relativisme ne pourront pas le détruire parce qu'il est **l'œuvre de Dieu** !

IV) La famille, seul sanctuaire de la vie, créée par Dieu

Jean-Paul II a vraiment été le Pape de la famille et de la vie ! Il s'est donné sans compter pour elle. Il a utilisé une très belle expression en disant que la famille était le sanctuaire de la vie humaine. En prolongeant sa pensée, nous pourrions dire que **le laboratoire et l'éprouvette ne pourront jamais prendre la place du sanctuaire qu'est la famille** ! Le mot « sanctuaire » fait partie du vocabulaire religieux. Jean-Paul II l'a volontairement choisi pour faire comprendre à l'humanité que la transmission de la vie n'était pas une œuvre seulement humaine : dans la généalogie de la personne humaine interviennent les parents procréateurs et Dieu, l'unique Créateur ! La famille est appelée, à bon droit, « sanctuaire de la vie » parce que la vie humaine est sacrée dès sa conception et jusqu'à son terme. Le Concile Vatican II a défini la famille comme une **"intime communauté de vie et d'amour"** (GS 48). *L'être humain a absolument besoin*

d'une famille pour s'épanouir. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, mais pour se donner dans l'amour. Dans la famille, l'homme est aimé pour lui-même et il apprend à aimer en se donnant.

Le 8 octobre 1994, pour la première journée mondiale de la famille, Jean-Paul II, enthousiaste, disait : *"Famille, que dis-tu de toi-même? Famille, famille chrétienne : qu'es-tu ? L'Église et la famille ont la même origine. Elles ont la même généalogie en Dieu : en Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit. C'est par cette généalogie divine qu'elles se constituent à travers le grand Mystère de l'Amour divin. L'Église et la famille trouvent leur origine dans ce Mystère. Famille, que dis-tu de toi-même ? «Je suis», dit la famille. "Pourquoi es-tu ?" «Je suis parce que Celui qui a dit de Lui-même : "Je Suis Celui qui Suis" m'a donné le droit et la force d'exister. Je suis, je suis famille, je suis le domaine de l'amour ; je suis le domaine de la vie ; je suis ». "Que dis-tu de toi-même ?" « je suis Gaudium et Spes = joie et espérance».* Le plan maçonnique révélé par Pierre Simon était clair : faire basculer le concept judéo-chrétien de famille en dissociant union sexuelle et procréation, en changeant la morale et en donnant une nouvelle définition de la vie qui perdrait le caractère d'absolu qu'elle avait dans la Genèse. Le plan maçonnique comprenait bien qu'en détruisant le plan de Dieu sur la famille, on pourrait arriver à ce but : ***la vie ne serait plus l'œuvre de Dieu, mais "plus que jamais une production humaine"***. Ce plan échouera, nous en sommes convaincus ! Jésus a dit à ses apôtres avant d'entrer dans sa Passion : *« Gardez courage! J'ai vaincu le monde »* (Jean 16, 33). Les cultures de la mort et les dictatures du relativisme ne pourront pas détruire la famille : ***le troisième millénaire, comme Jean-Paul II l'a annoncé, sera le millénaire de la famille.*** Le Fils de Dieu, en vivant pendant trente ans l'humble vie de famille à Nazareth, a révélé le plan de Dieu sur la famille, cellule de base de la société, intime communauté de vie et d'amour, le sanctuaire de la vie voulu par Dieu pour que soit donnée - dignement et dans l'amour - la vie humaine !

V) L'Etat au service de la famille et de la vie humaine

La troisième partie de « Donum Vitae », à la page 33 du livret jaune, aborde une question importante pour nos pays occidentaux qui s'apprentent à voter de nouvelles lois bioéthiques libérales. Le législateur d'un Etat de droit ne peut pas voter arbitrairement n'importe quelle loi. Il est soumis, comme tout être humain, à la Loi naturelle inscrite dans le sanctuaire de la conscience de tout homme et dont la raison est capable d'en comprendre et d'en rédiger les fondements évidents. Il existe des valeurs morales non négociables dont le droit inviolable à la vie de tout individu humain innocent et les droits de la famille. Nous vous invitons à bien connaître ***la Charte des Droits de la Famille*** promulguée par le Vatican et dont vous trouverez l'intégralité du texte et des commentaires dans les Actes de notre Forum sur l'urgence de l'éducation. ***Dans le Préambule de cette Charte***, il est dit : *« la famille, société naturelle, existe antérieurement à l'Etat ou à toute autre collectivité et possède des droits propres qui sont inaliénables »*. L'Etat de droit se doit d'être au service de la famille et de toute vie humaine, sinon il va vers son autodestruction. L'Etat de droit est tenu de protéger ce droit naturel : tout être humain a droit d'être conçu, porté, mis au monde et éduqué par des époux unis dans le mariage.

Conclusion : l'instruction « Donum Vitae » parle du don de la vie, l'anti-prophétie du docteur Pierre Simon parle de production humaine ! Que cette session nous aide à discerner les signes des temps afin de ne pas nous laisser égarer par de spécieux raisonnements. Les lois qui concernent la transmission de la vie, l'institution familiale, le respect des malades et des vieillards ne peuvent pas dépendre d'un consensus relativiste. Un tel consensus serait un consensus d'infidélité à Dieu et de compromission. Les lois qui concernent la vie humaine et la famille ne peuvent être qu'en accord avec la Loi naturelle qui vaut pour tous les hommes et pour toujours. Dieu n'a pas confié la transmission de la vie à la société, mais aux époux unis dans le mariage. Ce n'est pas la société qui féconderait le couple, comme le disait Pierre Simon, mais c'est Dieu Créateur, seul Maître de la vie humaine, qui permet à des époux de collaborer avec Lui pour participer à une œuvre qui les dépasse : le don d'une nouvelle vie humaine, créée à son image et à sa ressemblance ! Paul VI disait aux responsables des Nations au siège de l'ONU, le 4 octobre 1965 : *« Votre tâche est de faire en sorte que le pain soit suffisamment abondant à la table de l'humanité et non pas de favoriser un contrôle artificiel des naissances, qui serait irrationnel, en vue de diminuer le nombre des convives au banquet de la vie »*. Oui, Dieu veut inviter au « banquet de la vie » dans Son

Royaume éternel un grand nombre de convives : les dirigeants des Nations ne doivent pas diminuer le nombre des convives invités à ce banquet, mais plutôt aider les familles à remplir leur mission.

Les dérives actuelles de l'assistance médicale à la procréation

Pierre Olivier Arduin

De nombreux époux sont rudement éprouvés par le fait de ne pas pouvoir concevoir un enfant. La stérilité conjugale est un drame qui s'attaque à la joie de vivre du couple et au sens même de son existence. « Je m'en vais sans enfant, laisse échapper Abraham. Un serviteur héritera de moi » (Gn 15, 2-3). « Donne-moi des enfants ou je meurs » (Gn 30,1), s'écrie Rachel à son époux.

Pour contourner l'obstacle de la stérilité, des scientifiques élaborèrent des techniques de substitution aux relations conjugales et aux premières étapes de la gestation. Ainsi apparurent diverses formes d'inséminations et de fécondations artificielles. Dans certains cas, les gamètes des époux étant inexistantes, stériles ou biologiquement déficients, les techniciens de la vie sortirent du cadre du couple marié et firent appel à des donneurs de spermatozoïdes et d'ovules étrangers.

A propos de ces nouvelles pratiques de « substitution », le Magistère de l'Eglise opéra un discernement délicat qui prit plus de sept ans. Il consulta de très nombreux experts et communiqua en 1987 le fruit de ses réflexions pluridisciplinaires dans un document intitulé *Donum vitae*. L'instruction *Dignitas personae* confirme l'opposition de l'Eglise catholique à l'assistance médicale à la procréation (fécondation *in vitro* et insémination artificielle). Si donner la vie à un enfant est pour les époux l'objet d'un désir légitime, la procréation humaine doit demeurer « un acte personnel du couple homme-femme qui n'admet aucune forme de délégation substitutive ».

Deux axes fondamentaux structurent le discernement moral proposé par l'instruction *Dignitas personae* : 1/ la reconnaissance inconditionnelle « de la dignité de la personne à tout être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle » (n. 1) ; 2/ la dignité inviolable « du mariage et de la famille qui constituent le contexte authentique où la vie humaine trouve son origine » (n. 6). L'Eglise réaffirme ainsi le lien entre le don de la vie, le respect dû à l'embryon et la dignité de l'amour humain.

Or ce second critère, notamment lorsqu'on l'applique à l'assistance médicale à la procréation (AMP) homologuée¹, c'est-à-dire au sein du couple demandeur, semble faire toujours débat si l'on en juge les commentaires de l'Instruction². Va pour la condamnation des mères porteuses, du diagnostic préimplantatoire, du clonage, de la recherche sur l'embryon ou de la création de chimères, mais réaffirmer aujourd'hui l'illégitimité morale de la procréation artificielle lorsqu'elle a lieu entre les deux époux, ne peut rendre que singulièrement inaudible, voire contre-productif, le message du magistère, entend-on régulièrement. L'AMP n'est-elle pas au service de la vie ? S'obstiner à en condamner le principe, n'est-ce pas disqualifier irrémédiablement tout discours sur la bioéthique ?

Si l'on examine de plus près les tenants et les aboutissants de la fécondation artificielle homologuée, force est pourtant de constater que la réflexion éthique et anthropologique conduite par l'Eglise depuis plus de vingt ans sonne juste.

Le déclassement de l'acte conjugal à un fait purement biologique

¹ Article L. 2141-2 du CSP : « Le couple bénéficiaire de l'AMP est formé d'un homme et d'une femme vivants et en âge de procréer. Il doit être marié ou être en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans ».

² Cf. par exemple *La Vie*, n. 3303, 17 décembre 2008. Cf. également l'entretien de Jacques Lansac, président du Collège national des gynécologues-obstétriciens français : tout en se présentant comme catholique, il critique sévèrement la position de l'Eglise en matière d'AMP (*La Nouvelle République*, 24 décembre 2008).

L'instruction rappelle qu'en matière d'infertilité, « les nouvelles technologies doivent respecter trois valeurs fondamentales : a/ le droit à la vie et à l'intégrité physique de tout être humain depuis la conception jusqu'à la mort naturelle ; b/ l'unité du mariage qui implique le respect mutuel du droit des conjoints à devenir père et mère seulement l'un à travers l'autre ; c/ les valeurs spécifiquement humaines de la sexualité qui exigent que la procréation d'une personne humaine doit être poursuivie comme le fruit de l'acte conjugal spécifique de l'amour des époux » (n. 12).

Concernant les deux derniers points, il est manifeste que l'AMP manipule l'acte conjugal de telle sorte qu'il n'exprime que sa dimension purement biologique excluant le langage des corps et l'union affective et spirituelle des époux. La procréation est amputée, non pas des mécanismes reproductifs, lesquels sont récupérés par la technique, mais de la communion interpersonnelle conjugale et de son expression corporelle. On substitue la technique au geste des corps, ce qui aboutit à une dégradation de la signification plénière de la procréation humaine. Ce que l'on savait pour ainsi dire anthropologiquement est aujourd'hui corroboré sur le plan psychologique. Une étude extrêmement pertinente, menée par l'Institut national d'études démographiques (Ined), met en avant le vécu existentiel des couples soumis à la médicalisation à outrance de la procréation et confirme indirectement l'analyse éthique du magistère³.

D'après les auteurs, l'équipe biomédicale semble en effet régir et exercer une emprise de plus en plus forte sur l'homme et la femme en s'immisçant dans leur intimité conjugale. Un des chapitres de l'ouvrage explore l'un des tabous de la médecine reproductive, autour du recueil de sperme en laboratoire. Après enquête, il apparaît que « la masturbation est devenue la pratique emblématique du dispositif médical de l'AMP » (p. 238).

« Les propos des hommes qui ont participé à nos entretiens rendent compte d'un sentiment d'intimité dépouillée et exposée [...]. L'instrumentalisation de l'usager permet à la biomédecine de désacraliser l'activité sexuelle et la masturbation, dans le but de l'accomplissement d'une procréation par voie non sexuelle. »

L'étude investigate d'ailleurs avec précision l'envers du décor, les magazines pornographiques dans la cabine du laboratoire prévue à cet effet, le devoir de se masturber sur commande « sous le regard de l'institution médicale » pendant que l'infirmière et les autres hommes attendent dans la salle d'attente... Les sociologues parlent d'une activité sexuelle transgressive, non conjugale et non reproductive. Les témoignages des femmes rejoignent l'expérience des hommes :

« Je ne supporte plus l'idée de faire un bébé avec du sperme. Car depuis longtemps je n'ai plus le sentiment de faire un bébé avec mon mari. L'homme dans la FIV est réduit à l'état de sperme. Il donne ses spermatozoïdes. Un point, c'est tout [...]. À tel point que j'ai l'impression étrange et désagréable de fabriquer un bébé avec le médecin plutôt qu'avec mon compagnon. La femme, le sperme du mari et le gynécologue : voilà la nouvelle Sainte Trinité » (p. 38).

Les femmes vivent très mal cette mainmise sur leur féminité évoquant une dépersonnalisation de leur corps manipulé comme un objet par les médecins et qui n'est plus considéré que sous l'angle d'une machine à produire des ovocytes. Les auteurs vont jusqu'à émettre cette explication pour rendre compte de la souffrance des couples pris dans l'engrenage de l'AMP : « La déshumanisation [...] pourrait correspondre à la disparition de l'acte amoureux. »

Même si les conjoints n'osent pas toujours se le dire à eux-mêmes, cette substitution les blesse profondément. Leur intimité conjugale leur est en quelque sorte confisquée pour un temps. Leur paternité et leur maternité sont « transférées » à des hommes et des femmes en blouse blanche. Bien sûr, l'enfant qui en résultera - si l'opération réussit - fera leur joie et, comme tout enfant, les comblera au-delà de leur désir et de leur imagination. Il n'en reste pas moins vrai que le moment de la conception de cet enfant est objectivement marqué par une certaine violence pour le couple.

³ Élise de la Rochebrochard (dir.), *De la pilule au bébé-éprouvette, choix individuels ou stratégies médicales ?*, Institut national d'études démographiques, Paris, 2008.

En outre, les époux perçoivent de façon plus ou moins vive qu'une telle conception « artificielle » n'est pas « idéale » pour le petit enfant lui-même. Bien évidemment, cela ne signifie nullement que la vie de celui-ci ne possède pas exactement la même grandeur, la même bonté, la même dignité et la même vocation que la vie de tous les autres enfants. Mais à l'origine même de sa vie conçue par des scientifiques, il y a comme un manque, une blessure.

C'est ici qu'apparaît une divergence majeure entre le discernement de l'Eglise et celui d'une partie importante de la culture occidentale actuelle. Selon le discernement de l'Eglise en effet, le seul « moyen » qui convient à la conception d'une nouvelle personne humaine est la donation amoureuse réciproque des époux dans la totalité de ce qu'ils sont, corps et âmes. La relation conjugale est en quelque sorte « non déléguable », non substituable, incontournable, indépassable. Soigner celle-ci dans la mesure du possible, mille fois « oui » ! La remplacer, « non », même si une telle opération est matériellement réalisable. La procréation d'une nouvelle personne ne peut se passer de la donation corporelle et réciproque des époux dans l'amour. « La procréation d'une personne humaine doit être poursuivie comme le fruit de l'acte conjugal spécifique de l'amour des époux ».

Cette insuffisance sur le plan éthique redouble lorsque le matériel génétique est apporté en partie ou en totalité par quelqu'un d'extérieur au couple. On parle alors de fécondation artificielle « hétérologue ». Dans ce cas, un donneur étranger fait intrusion - de façon anonyme ou non - dans l'intimité du couple et de l'enfant en constitution, intimité déjà fortement mise à l'épreuve par les interventions des techniciens de la vie.

On voit donc que la norme éthique dégagée par le magistère n'est pas là pour s'imposer de manière extérieure à la vie des époux et à l'acte conjugal proprement dit : elle est plutôt la condition intérieure de son authenticité même et vise à sauvegarder la richesse et la spécificité de la sexualité et de la procréation humaines. Passer outre, c'est susciter des dégâts psychologiques qui sont aujourd'hui étudiés avec précision. Ce qui prouve *a posteriori* que le critère d'une procréation responsable n'est pas d'abord de nature confessionnelle, mais s'appuie sur la *recta ratio*. C'est pourquoi *Dignitas personae* rappelle à la suite de Benoît XVI que la transmission de la vie est « inscrite dans la nature, et ses lois demeurent comme une norme non écrite à laquelle tous doivent se référer » (n. 6). La procédure est d'ailleurs si rebutante que plus de 40% des couples abandonnent après une ou deux tentatives infructueuses.

L'Ined montre à ce propos la césure formidable qui existe entre l'illusion de toute-puissance de la médecine, largement relayée par les médias, qui habite les couples en début de parcours et l'échec qui est la règle générale de l'AMP. Le taux d'insuccès flirtant avec les 80-85%. Paradoxalement, l'abandon du processus, souvent à la demande du mari, représente un soulagement pour le couple, singulièrement pour la femme « se sentant enfin rassurée sur sa féminité » (p. 257). L'éventualité de l'adoption peut être alors investie avec sérieux par les époux qui l'intègrent progressivement comme un choix réfléchi.

Un rapport de domination entre les sujets producteurs et l'embryon produit

Ainsi, la logique de l'AMP, même « classique » au sein du couple, pervertit la signification anthropologique de la sexualité et de la procréation humaines.

Mais elle entame aussi irrémédiablement le respect de la dignité de l'être humain. La liste des atteintes dont l'enfant embryonnaire est la victime est à vrai dire impressionnante.

Avec l'AMP, qu'on le veuille ou non, on entre dans un rapport de domination entre les sujets producteurs et l'objet produit. C'est toute la relation à l'enfant qui est changée : il n'est plus un don, mais un dû. De manière consciente ou non, les parents exigent que les techniciens satisfassent ce renversement et ce désir de « production » d'un enfant conforme aux désirs des uns et des autres. L'AMP entraîne dès lors un retentissement qui n'est pas mineur sur le respect dû à l'enfant.

Dignitas personae rappelle une donnée technique simple : « Compte tenu du rapport entre le nombre total

d'embryons produits et ceux effectivement nés, le nombre d'embryons sacrifiés reste très élevé » (n. 14) ; l'instruction cite des chiffres au-dessus de 80%, même dans les meilleurs centres internationaux de fécondation artificielle. Une hécatombe tolérée par les équipes et les parents (mais savent-ils vraiment ce que l'on fait avec leurs gamètes ?) comme le prix à payer pour obtenir des résultats satisfaisants. Le rendement reproductif justifie « le traitement purement instrumental des embryons » (n. 15).

Par ailleurs, sans même parler du tri sélectif des embryons par diagnostic préimplantatoire, une technique qui n'a pu prospérer que dans le sillage de l'AMP, les embryons issus d'une fécondation artificielle de routine sont eux aussi classés en différents types de manière à ne garder que les plus « vigoureux ». C'est donc *intrinsèquement* que l'AMP s'est présentée dès l'origine comme une pratique eugéniste permettant de rejeter les embryons qui n'ont pas un « bel aspect » au microscope. Comment aurait-il pu en être autrement à partir de l'instant où les embryons conçus sont à la merci de la puissance biotechnique ?

C'est si vrai que les embryons jugés défectueux peuvent être à présent livrés aux scientifiques. En effet, le décret du 6 février 2006 reconnaît que lorsqu'un couple met en œuvre une AMP pour bénéficier d'une FIV, il peut lui être proposé « de consentir *dans le même temps* par écrit à ce que les embryons, qui ne seraient pas susceptibles d'être transférés ou conservés, fassent l'objet d'une recherche ». Il peut donc être demandé à l'avance aux parents leur consentement à abandonner certains des embryons conçus jugés de faible qualité biologique. Quelle différence y a-t-il alors avec l'intention de créer des embryons *in vitro* à des fins de recherche strictement prohibée par le droit français ? Certains embryons sont *a priori* disqualifiés pour être donnés à la science avant même que les autres n'aient été implantés dans l'utérus maternel.

L'un des points les plus contestables de l'assistance médicale à la procréation (AMP) est la mise en place d'un système de cryoconservation des embryons avec des « banques de plusieurs milliers d'embryons congelés dans presque tous les pays où est pratiquée la fécondation *in vitro* » (*Dignitas personae*, n. 18). En effet, « pour ne pas répéter les prélèvements d'ovocytes chez la femme, on opère un prélèvement unique de nombreux ovocytes que l'on féconde *in vitro*, et l'on conserve congelés une partie importante des embryons ainsi obtenus, en prévision d'un deuxième cycle de traitement, en cas d'échec du premier essai, ou pour les cas où les parents désireraient une autre grossesse » (n. 18). En France, un ou deux embryons sont implantés par cycle d'AMP si bien que la seule chance pour ceux qui restent de sortir de cette situation de congélation est de bénéficier de l'échec de ceux qui les ont précédés. Retirés de tout univers relationnel humain, ce sont les fameux embryons surnuméraires qui envahissent les congélateurs de nos centres de biologie de la reproduction.

Un emballement inacceptable

Les derniers chiffres dont nous disposons révèlent l'incurie des autorités sanitaires à en réguler le flux : on dénombrait 176 523 embryons congelés au 31 décembre 2006, soit 34 512 supplémentaires depuis la fin 2005 où l'on en recensait 141 460, c'est-à-dire une augmentation de 25 % en 1 an⁴. L'énormité de ce chiffre aurait dû déclencher une avalanche de commentaires tant il révèle un emballement inacceptable du système dont tout porte à croire qu'il n'est plus contrôlé. Peut-on admettre que notre pays stocke dans de telles proportions des embryons humains ? Pourquoi la France ne s'aligne-t-elle pas au moins sur des États comme l'Italie, l'Allemagne ou l'Autriche qui interdisent sur leurs territoires la cryoconservation embryonnaire ?

Là encore, le vécu douloureux des parents vient appuyer le simple bon sens. Un article du *Figaro* intitulé « Des parents face au difficile problème du sort des embryons en trop » (8 décembre 2006) révélait pour la première fois la souffrance des parents devant le choix absurde qui leur est proposé. En effet, après fécondation *in vitro*, les couples doivent obligatoirement, passé le délai de cinq ans de congélation, décider de l'avenir des embryons engendrés restants. Réactiver un désir d'enfant, les céder à un couple adoptif, les donner à la science ou les détruire. « De quoi provoquer des cas de conscience, des

⁴ Agence de biomédecine, Rapport annuel et bilan des activités 2007.

hésitations, voire des dilemmes cornéliens », explique la journaliste qui a mené l'enquête :

« C'est le cas de Nathalie et Eric, parents de jumeaux après une FIV en 2003, à qui il reste vingt-quatre mois avant l'échéance des cinq ans. "Cela me pèse énormément", avoue Nathalie, qui exclut la possibilité d'avoir un autre enfant, "j'ai beau tourner la question dans tous les sens, je ne sais pas quelle décision prendre". Impossible pour elle de détruire ou de donner ses cinq embryons restants. "Ils sont notre patrimoine génétique et notre histoire", reprend Nathalie. "On tient à eux, c'est l'aboutissement de notre combat pour fonder une famille." Son mari, Éric, d'ajouter : "Après avoir voulu plus que tout des enfants, cadeau offert par la science, on devrait casser le reste des œufs en omelette ?"

Comme eux, Laurence est en proie aux plus vives interrogations. Quatre de ses embryons sont congelés depuis 2002, date à laquelle sa deuxième FIV lui a donné des jumeaux. "Comment décider de détruire ou de donner ce qui s'avère être mes enfants en devenir, les frères ou sœurs potentiels de mes jumeaux ?", se demande-t-elle. Aussi Laurence renvoie-t-elle automatiquement le formulaire que lui adresse chaque année le laboratoire pour reconduire la conservation [...].

Pour Agnès et son mari, leur famille est terminée ; pourtant ils ont encore neuf embryons. Agnès en est malade : mettre à la poubelle ces embryons désirés et obtenus après tant de galère. Option impensable pour beaucoup car le grand frère qui joue au train électrique dans le salon était lui aussi un embryon. Un sacré veinard celui-là, échoué dans la bonne paillette. Dans celle d'à côté restent des petits frères et sœurs en puissance. Un père se désole : jeter leurs embryons congelés, "c'est comme si je signalais l'arrêt de mort de mes enfants". Mais pourtant il faut se décider ; chaque année le couple recevant un questionnaire : faut-il continuer la cryoconservation ? Avez-vous toujours un projet parental ? »

Témoignages poignants qui ont le mérite de montrer l'impasse totale dans laquelle on s'est engagé en permettant la congélation des embryons.

Une injustice irréparable

Dignitas personae dénonce fermement le système tout en essayant de trouver une issue au sort des embryons congelés existants. Face aux nouveaux problèmes qui ne manqueraient pas de se produire, les auteurs écartent la solution de « l'adoption prénatale » qui aurait pu sembler louable pour « donner une chance de naître à des êtres humains condamnés à la destruction » (n. 19) mais conclut que « ces milliers d'embryons en état d'abandon traduisent une situation d'injustice qui est, de fait, *irréparable* ». Parce qu'il n'y a pas de remède, *Dignitas personae* reprend solennellement le cri de Jean-Paul II pour faire cesser ce cercle vicieux et lance « un appel à la conscience des responsables du monde scientifique et de façon particulière aux médecins pour que soit arrêtée la production d'embryons humains ».

On notera enfin que cette congélation expose les embryons « à de graves dangers de mort ou à des altérations de leur intégrité physique, ainsi que le montre le pourcentage élevé qui ne survit pas à la technique de congélation et de décongélation. Elle les prive [...] de l'accueil maternel et les place dans une situation qui les expose à des atteintes et manipulations ultérieures » (n. 18).

L'Instruction se penche longuement sur les manipulations embryonnaires qui ont explosé ces dernières années avec au premier chef la recherche sur les cellules souches issues d'embryons surnuméraires. Nous n'aborderons pas ici ce sujet ; contentons-nous de dire que le simple fait de féconder en grand nombre des embryons et de pouvoir en congeler une partie fait que médecins et biologistes ne peuvent ignorer que l'AMP est devenue le premier fournisseur de matière première embryonnaire pour les chercheurs qui en font la demande auprès de l'Agence de biomédecine. On a le désagréable sentiment que la conception nullement nécessaire d'embryons surnuméraires dans l'AMP à la française est le chantage affectif que le pouvoir politique et scientifique exerce sur les parents pour bénéficier de flux continuels d'embryons « frais ».

Tout se passe comme si les parents s'acquittaient bien naïvement, en versant un tribut, des bienfaits de l'État qui réalise leur projet. Un projet d'ailleurs bien fluctuant : aujourd'hui seuls 93 116 embryons (soit 52, 8%) font encore l'objet d'un « désir parental », les autres ayant été abandonnés ou faisant l'objet d'un

désaccord au sein du couple.

Un coût exorbitant pour la société

Enfin, dernier sujet d'étonnement dans ce domaine : le peu de publications concernant l'aspect économique de ces pratiques. Il est d'ailleurs extrêmement difficile de se procurer la tarification exacte des divers actes d'AMP. Je tiens les données suivantes d'un biologiste de la reproduction : on estime les «frais de garde » d'un embryon congelé à 40 euros par an, soit plus de 7 millions d'euros pour le stock de 176 000 au 31 décembre 2006.

À cela s'ajoutent les quelque 120 000 cycles d'AMP pratiqués en 2006 ; 54.000 cycles d'insémination artificielle dont le coût moyen est de 1000 euros (54 millions d'euros), 20.500 FIV à 3000 euros (61,5 millions d'euros), 30.600 ICSI à 3500 euros (107 millions d'euros), 14.300 transferts d'embryons congelés à 1100 euros (15,5 millions d'euros).

Si l'on en croit nos calculs tenant compte des chiffres donnés par l'Agence de biomédecine, c'est un total d'environ 245 millions d'euros qu'a dû supporter l'Assurance maladie en 2006. En rapportant ce chiffre aux 20.000 enfants nés par fécondation artificielle, on peut en déduire que chaque naissance a coûté à la société un peu plus de 12 000 euros⁵. Ne faudrait-il pas s'interroger en période d'arbitrages budgétaires sur des alternatives possibles à des pratiques extrêmement onéreuses, par ailleurs peu scrupuleuses sur le plan éthique ?

Pour une authentique assistance médicale à la procréation

Peut-on en toute rigueur parler d'assistance *médicale* à la procréation lorsque les techniques employées ne soignent aucunement la stérilité, mais se contentent de la court-circuiter pour aboutir à une conception humaine d'une façon qui n'a rien à voir avec celle de l'union sexuelle entre l'homme et la femme ?

Qu'est-ce que la médecine « assiste » en fait ? En aucun cas la fonction procréatrice de l'acte conjugal dont les médecins ne cherchent pas même à comprendre les mécanismes pathologiques sous-jacents. *Ils assistent tout simplement le « projet parental »*. Mieux encore : n'est-ce pas l'homme et la femme qui assistent l'équipe médicale en lui fournissant le matériel biologique requis⁶ ? Les gestes techniques se réalisent en dehors du corps des époux et c'est leur dextérité qui détermine *in fine* l'efficacité de la procédure. L'acteur principal est bien le médecin qui joue le rôle essentiel de l'opération. On lui demande de constituer un panel d'embryons à partir des gamètes. Bref, les parents fabriquent des cellules sexuelles et le médecin fabrique des embryons.

Est-ce que cette opération technique est de nature thérapeutique ou médicale ? Aucunement, nous sommes plutôt dans le champ de l'ingénierie biotechnique si bien qu'au lieu d'assistance médicale à la procréation – ce n'est ni un acte de procréation, ni un acte médical – on devrait parler de production d'embryons. Il s'agit seulement d'un acte technique qui requiert du matériel biocellulaire (les gamètes) et du matériel idéologique (le projet parental).

C'est pour toutes ces raisons que l'Église rejette les techniques dites d'AMP, « non pas parce qu'artificielles » (n. 12) comme certains le croient. Bien au contraire, elle demande à ce que la médecine ne s'avoue pas vaincue et ne baisse pas si facilement les bras devant la stérilité :

« Les techniques visant à l'élimination des obstacles à la fécondité naturelle, telles que le traitement hormonal de l'infertilité d'origine gonadique, le traitement chirurgical de l'endométriose, la

⁵ Attention, notre propos ne vise pas les enfants en tant que tels. Un enfant n'a pas de prix, faut-il le rappeler, et ce quelle que soit la manière dont il a été conçu.

⁶ Olivier Bonnewijn développe remarquablement ces aspects dans son livre *Éthique sexuelle et familiale*, Editions de l'Emmanuel, 2006, chapitre 10 : « La production d'embryons humains destinés à un projet parental », p. 267-292.

désobstruction des trompes ou la restauration microchirurgicale de leur perméabilité sont quant à elles licites. Elles peuvent être considérées comme de véritables thérapies, dans la mesure où, une fois résolu le problème qui est à l'origine de la stérilité, le couple peut accomplir les actes matrimoniaux dans le but de la procréation, sans que le médecin interfère directement dans l'acte conjugal en tant que tel » (n. 13).

Une alternative médicale et naturelle

L'Église promeut une authentique assistance médicale à la procréation. Un exemple nous permettra de l'illustrer : la NaProTechnology, (abréviation de *Natural Procreative Technology* ou procréation naturelle médicalement assistée) est une méthode scientifique mise au point par un médecin catholique américain de renom, le professeur Thomas Hilgers, spécialisé en Médecine de la Reproduction Humaine et membre permanent de l'Académie Pontificale pour la Vie.⁷ Elle vise à évaluer la santé gynécologique en étudiant très précisément le cycle féminin et les déficiences hormonales éventuelles de manière à identifier les anomalies de la fertilité et établir un diagnostic rigoureux⁸. Particulièrement efficace dans les situations de fausses couches à répétition, les taux de réussite sont impressionnants (40 à 50 % chez des femmes d'environ 35 ans)⁹.

A la différence des techniques d'assistance médicale à la procréation (PMA), qui contournent les causes de l'infertilité et se substituent à l'acte conjugal, la naprotechnologie recherche et traite les causes sous-jacentes de l'infertilité, chez la femme comme chez l'homme, pour permettre la conception lors d'un rapport sexuel normal.

L'objectif est donc d'aider les couples à concevoir leur propre enfant, mais pas à tout prix: pas au prix de la santé mentale et physique de la femme, de la relation de couple, de la destruction d'autres embryons ou de la dévalorisation de la personne de l'enfant à naître.

Les couples apprennent à détecter et noter leurs signes indicateurs de fertilité de manière précise et standardisée. Le médecin spécifiquement formé peut ensuite faire une évaluation plus approfondie du cycle féminin, afin d'identifier des troubles souvent non détectés par les examens gynécologiques courants.

La synchronisation des examens complémentaires et des traitements avec chaque cycle individuel, par le biais du tableau de fertilité, est propre à la naprotechnologie. Il s'agit de traitements médicaux, hormonaux et non hormonaux, et si besoin chirurgicaux.

Corriger les anomalies du tableau de fertilité et les déficiences hormonales améliore la fertilité et diminue les risques de fausse couche. Une fois cela réalisé, la conception peut avoir lieu entre le 1er et le 12e cycle effectif de traitement. En moyenne, les couples achèvent l'évaluation diagnostique et le traitement entre le 18e et le 24e mois après la première consultation médicale, ou plus tôt s'il y a conception.

⁷ Un article est paru récemment : "Outcomes from Treatment of Infertility with Natural Procreative Technology in an Irish General Practice"- Joseph B. Stanford, MD, MSPH, Tracey A. Parnell, MD and Phil C. Boyle, MB. Journal of the American Board of Family Medicine 21 (5): 375-384 (2008).

⁸ Sont concernés les couples souffrant d'endométriose, d'ovaires polykystiques, d'adhésions pelviennes, de trompes de Fallope bloquées, d'un taux de progestérone insuffisant, d'absence d'ovulation, de stérilité inexplicée, d'un facteur masculin d'infertilité ou de fausses couches à répétition inexplicées.

⁹ La NaProTechnology convient pratiquement à tous les types d'infertilité et de fausse couche : couples souffrant d'endométriose, d'ovaires polykystiques, d'adhésions pelviennes, de trompes de Fallope bloquées, d'un taux de progestérone insuffisant, d'absence d'ovulation, de stérilité inexplicée, d'un facteur masculin d'infertilité. Le taux de succès est beaucoup moindre avec des femmes âgées de plus de 35 ans ou si le mari a un taux de spermatozoïdes très bas. Pour tout renseignement supplémentaire, cguindon@fertilitycare.net (NaProTechnology, Suite 11, First Floor, The Galway Clinic, Doughiska, Co. Galway, Ireland).

La naprotechnologie convient pratiquement à tous les types de stérilité et de fausse couche. Elle traite aussi le syndrome prémenstruel, la dépression du post-partum et toutes les pathologies gynécologiques.

Elle est accessible en Irlande depuis 1998. A ce jour, environ 3000 couples ont été suivis et plus de 800 couples irlandais et anglais ont mené à terme une grossesse grâce à cette méthode. Le taux de succès brut est de 25,5% et le taux ajusté (obtenu si tous les couples continuaient le programme pendant les 24 mois requis) est de 52,8%. Le taux de succès réel se situe donc entre ces deux chiffres.

La probabilité de réussite est de 40 à 50% pour les femmes d'environ 35 ans essayant de concevoir depuis 5 ans. Elle est inférieure pour les femmes plus âgées, quand les adhérences pelviennes ou l'endométriose sont sévères, ou pour les hommes au taux de spermatozoïdes très bas. (Le taux de grossesses gémellaires est de 4,5% environ.)

En cas de fausses couches à répétition, près de 80% des couples peuvent espérer mener à bien une grossesse. La naprotechnologie a traité avec succès des couples ayant eu jusqu'à 7, 8 ou 9 fausses couches auparavant.

Après échec de fécondation in vitro, le taux de succès est moindre, mais non négligeable: en 10 ans en Irlande, on compte 168 conceptions (dont 126 ont abouti à une naissance vivante) chez 136 couples ayant connu des échecs de FIV et essayant de concevoir depuis en moyenne 5,7 ans. Le taux de fausse couche a donc été de 25%. La moyenne d'âge de ces femmes était de 37 ans et 44% d'entre elles avaient 38 ans ou plus. 46% d'entre elles n'avaient jamais conçu auparavant et 84% n'avaient jamais eu de naissance au préalable.

À ce jour, cette méthode est peu connue en France, mais a donné lieu à un premier enseignement dans une maternité catholique du sud de la France et lors du colloque de bioéthique de Paray-le-Monial grâce à une élève francophone du docteur Hilgers qui exerce en Irlande, le docteur Caroline Guindon.

Qui dit traitement dit également prévention. C'est pourquoi *Dignitas personae* insiste sur le fait que les «recherches et les investissements consacrés à la prévention de la stérilité méritent d'être encouragés » (n. 13). De plus, « une partie non négligeable des cas d'infécondité qui se présentent aujourd'hui au médecin, chez la femme comme chez l'homme, pourraient être évités, si la vertu de chasteté était vécue plus fidèlement, si les sujets adoptaient un style de vie plus sain, et si les facteurs de risque aux niveaux professionnel, alimentaire, pharmacologique et écologique étaient éliminés » (n. 13).

Il est bon en effet de rappeler que de nombreuses infections sexuellement transmissibles contractées lors de relations « préconjugales » à l'adolescence ou plus tard entraînent nombre de cas de stérilité. C'est vrai de l'infection à la bactérie *Chlamydiae* par exemple dont la prévalence s'accroît rapidement. Quant à la référence à un mode de vie sain, outre les polluants chimiques professionnels ou environnementaux dont on sait à présent qu'ils altèrent la production de spermatozoïdes et perturbent les équilibres hormonaux féminins, les toxiques comportementaux tels l'alcool, le tabac ou le cannabis ont des effets délétères très puissants sur la fertilité masculine ou féminine. Citons encore la révélation explosive du professeur Castellvi, président de la Fédération internationale des médecins catholiques (FIAMC), qui vient d'expliquer le lien existant entre le rejet massif des contraceptifs hormonaux dans l'environnement et l'augmentation de l'infertilité masculine¹⁰.

Enfin, n'oublions pas, dans les aspects négatifs de notre style de vie occidental, que l'âge moyen de la première maternité n'a cessé d'augmenter, passant de 24 ans en 1970 à 29,6 ans en 2005. Or la nature fait que la fertilité baisse de manière drastique après 35 ans. Or, près de 30% des femmes qui se retrouvent dans un parcours d'AMP ont plus de 38 ans.

¹⁰ Cf. l'entretien qu'il a donné à Zenit le 8 janvier 2009. Des études scientifiques viennent de prouver que la pilule contraceptive classique a également un rôle antinidatoire, donc abortif.

Vers une stérilité sociale ?

Des biologistes de la reproduction en sont conduits aujourd'hui à parler d'un droit des femmes à avoir des enfants pendant leur fertilité optimale pour combattre ce qui relève finalement d'une *stérilité sociale* plutôt que médicale. Chef de service Médecine et santé au *Figaro*, Martine Perez rappelle que « les pesticides ou herbicides, tellement honnis par les écolos, se placent pour l'instant très loin derrière, dans la hiérarchie des causes pouvant expliquer le phénomène de menace de reproduction de l'espèce humaine¹¹ ». Et de citer les taux de fécondité dramatiquement bas de l'Europe qui « représentent une menace inquiétante pour l'avenir », ainsi que « l'âge de la première grossesse chez les femmes ». Avec ce constat accablant : « Un nombre de plus en plus élevé de patientes investissent les services de procréation médicalement assistée *simplement parce qu'elles ont trop attendu* ».

Enfin, parce qu'il existera toujours des infertilités sans remèdes, l'Église ne craint pas de proposer aux « couples stériles » de se lancer dans l'adoption « des nombreux enfants orphelins qui ont besoin d'un foyer domestique pour leur croissance humaine » (n. 13) et demande pour cela aux responsables politiques « d'encourager, de promouvoir et de faciliter avec des mesures législatives appropriées la procédure d'adoption ». A la différence des soins thérapeutiques, les techniques de production d'embryons humains sont donc illicites d'un point de vue éthique, y compris comme « dernier recours ». D'autres chemins peuvent s'ouvrir à ceux et à celles qui souffrent de ne pas être en mesure de mettre au monde des enfants. De façon déconcertante, ces couples sont invités à vivre eux aussi une réelle expérience de fécondité sous une autre forme. A certains, ce discernement peut sembler sévère. Il ne juge ou ne condamne cependant personne. Il témoigne d'abord et avant tout de la grandeur, de la beauté, de la spécificité de la vie humaine et de sa transmission.

L'union conjugale possède une beauté, une lumière, une valeur et une signification infinies. Parmi ses fruits, il en est un particulièrement prodigieux : la procréation d'une nouvelle personne. « L'acte par lequel les conjoints mettent en œuvre les conditions pour qu'une nouvelle personne existe est le seul et même acte par lequel ils se témoignent réciproquement de leur amour et de leur don. »

Beaucoup, me semble-t-il, perçoivent la bonté et la vérité de cette affirmation. Beaucoup saisissent que la communion intime des époux dans l'amour et la tendresse convient magnifiquement à ce qu'est un enfant et à ce qu'il est appelé à devenir : un être de communion, d'amour et de tendresse.

Les perspectives que trace l'Église à propos de l'AMP, on le voit, sont tout sauf irréalistes comme certains le croient encore. Patiemment, elle explore les problématiques bioéthiques avec précision, développe une argumentation d'un très haut niveau éthique, confirmée qui plus est par le vécu des couples engagés dans ces processus d'AMP. Loin d'être étriquées, les conclusions qu'elle nous offre veulent servir le bonheur des hommes et des femmes de notre époque.

Témoignage sur notre Amour conjugal et Don de la Vie

FRANCOISYLVAIN BORDIER.

Sens 11-13 Juillet 2009

¹¹ *Le Figaro*, « Reproduction : l'espèce humaine est-elle menacée ? », 26 novembre 2008. Cf aussi *Le Monde*, « Pouvoir faire des bébés à tout âge est une illusion », 23 avril 2008.

« Témoignage ordinaire sur une donation extraordinaire. »

La Vie, fruit inséparable de l'Amour.

Introduction :

Bonjour à vous tous...Nous sommes très heureux et émus d'être là pour vous livrer un témoignage sur le sujet « Amour conjugal et Don de la vie ». On peut commencer par invoquer le Saint Esprit afin qu'il nous aide à bien exprimer ce qui est important et pour que nous puissions en tirer le meilleur parti.

C'est avec joie et quelque émotion que nous produisons là un petit témoignage sur l'amour conjugal et la réception de la vie au cœur de notre foyer. Nous sommes donc foyer ami depuis bientôt 4 ans - c'est à dire encordés spirituellement à Notre-Dame des Neiges avec la Famille Missionnaire de Notre-Dame.

Nous sommes mariés depuis plus de 17 ans et parents de cinq enfants, 2 garçons et trois filles âgés de 16 ans et demi à 4 ans : Pierre, Constance, Guillaume, Clotilde et Claire.

Nous ne nous exprimons pas pour dire une loi, ni une règle, ce dont Dieu ne nous a pas chargés. Notre témoignage relève de la vie ordinaire où est enfoui l'extraordinaire, c'est-à-dire les dons de Dieu, ce dont nous rendons grâce.

François est militaire et je suis au service de la famille .

Nous habitons Compiègne depuis un an après avoir fait un mini tour de France en peu de temps suite à de nombreuses mutations.

On est un peu des nomades des temps modernes, assez mobiles donc – nous osons dire que notre attache la plus forte est devenue notre attache avec Marie à Jésus à travers la Famille Missionnaire de Notre-Dame - les Domini.

Nous voulions clairement dès l'origine être unis et être témoins de notre unité, vivre le « UT SINT UNUM » qu'un jour nous découvririons en rencontrant les Domini et en s'attachant à leur charisme sur l'enseignement du bel amour. C'est à dire le « jamais rien l'un sans l'autre », savoir s'attendre dans notre cheminement, se sentir responsable de l'autre, avoir une foi vivante dans le quotidien, prendre pour modèle la Sainte Famille - Cela était dans le secret de nos cœurs, mais les mots nous manquaient pour nommer ce désir profond de vivre unis.

Néanmoins, unité ne veut pas dire pensée unique, goût unique, vision unique, mais elle résulte de la volonté partagée de s'accorder et d'être complémentaires.

Au début, impulsive, je voulais tellement qu'on soit un que je ne concevais pas qu'on pense différemment. Aujourd'hui, si désaccord il y a, on échange pour tenir compte de l'avis de l'autre, nous enrichir en fait

pour aboutir à une position commune qui est souvent le produit de pas faits l'un vers l'autre. Parce qu'au fond, c'est pas d'avoir raison qui importe mais d'être d'accord sur le plus judicieux ou de se soumettre finalement après les échanges à la décision la meilleure souvent portée par François.

Nous avons donc tout donné à l'autre : richesse et faiblesse. Nous avons fait le choix de nous rendre disponibles à notre premier prochain, aux enfants et à Dieu.

Nous nous sommes simplifiés dans l'expression de notre amour qui se nourrit du quotidien et moins de choses « extraordinaires ».

Jeunes mariés, nous allions facilement au restaurant, au cinéma afin de prendre du temps pour nous deux...pour cultiver notre vie de couple ! C'était certes très agréable...mais très vite nous avons perdu pied devant faire face à la fatigue de la vie de famille, aux absences de François qui se répétaient (missions à l'étranger) il nous a donc fallu trouver une manière simple de s'aimer et d'exprimer cet Amour.

L'amour conjugal passe aussi par des gestes concrets de service assumé et de disponibilité pour l'autre.

Lorsque François rentre : le diner est prêt...quand je rentre le midi, je mange aussi!!!

François me téléphone parfois dans la journée (délicatesse qui me touche toujours beaucoup)

Il arrive que François prenne un jour de congé sans que je le sache, afin de m'offrir la surprise de sa présence !!

Ces services de l'un vers l'autre génèrent : la paix, l'équilibre, le calme, la sérénité, la disponibilité, la délicatesse, la joie !

Peu à peu nous avons compris cette parole notamment dans la **souffrance** de nos vies un peu « *bahutée* » : **tout est Grâce ! nous avons essayé de le vivre.** Ainsi nous avons appris et goûté la joie simple d'être ensemble, de se réveiller côte à côte, de se regarder, de se prendre la main.

La joie de vivre l'unité se concrétise dans l'ordinaire du quotidien où s'exprime l'amour et non pas dans la recherche d'activités nombreuses et exotiques ; voilà ce qui ressort de notre vie.

En effet, c'est dans le secret de la vie ordinaire qu'on peut vivre l'intimité du couple **qui s'allie et se lie, qui élabore un langage unique, une complicité, une découverte toujours s'approfondissant** (lieu des élans, de la maîtrise de notre corps, de nos paroles, donc des renoncements à soi-même, on se reçoit, on s'épouse et **on expérimente le pardon mutuel, et aussi en recourant au sacrement de pénitence parce que tout cela se vit avec nos faiblesses réciproques**).

Notre vie de couple s'imprègne des exigences rappelées par le magistère de l'Église, à savoir « **Humanae Vitae** » qui nous confirme dans **notre dignité**, affirme le côté extraordinaire du don de la vie qui jaillit de notre amour, mais aussi **nous assure de notre capacité à vivre ses exigences à condition de laisser Dieu entrer dans notre vie.**

Nous avons donc cette joie de cinq enfants que nous savons appartenir à Dieu d'abord ; c'est lui qui les veut et les éduque par nous qui en sommes dépositaires. On a conscience que Dieu ose exercer sa paternité par nous si imparfaits.

Nos 3 premiers bébés furent comme des évidences, **comme un dû presque**. Que les enfants soient beaux, les plus beaux et les plus brillants, c'était sûr.

Mais il y eut Thomas et Côme à peine commencés et qui ne sont pas venus. On a donc pris davantage conscience qu'un enfant n'est pas un dû, mais un véritable don de Dieu.

Je me suis encore plus rendu compte que, d'avoir un enfant, **c'est une grâce très grande** que Dieu nous fait gratuitement et à chaque fois. On peut même dire qu'en nous faisant père et mère, Dieu nous témoigne sa confiance extraordinaire.

C'est par nous qu'il désire faire venir cet enfant à lui. Nous sommes ses ouvriers pour ce faire.

Alors là, on rend grâce pour ceux qui sont déjà là. Et puis, sont venues nos deux minettes Clotilde en 2000 et Claire en 2005.

Avec Claire on pense que la famille est complète bien qu'on n'ait pas fermé notre cœur à la vie si Dieu avait d'autres projets – on lui en parle.

Chaque naissance a été une vraie joie pour nous tous ; les enfants lançant les Playmobil dans le berceau, Pierre voulant dire au policier qui faisait la circulation qu'il avait une petite sœur ; ils voulaient qu'on le dise à tout le monde.

Les enfants ont tous accueilli les nouveaux venus d'un élan de joie réelle et avec intérêt, il faut dire que l'intronisation du nouveau commence bien avant sa naissance. D'ailleurs pour notre dernière, j'ai pris conscience très très tôt que j'attendais un enfant.

On peut dire que, jusque dans ce Don, Dieu est le Maître et nous de simples dépositaires. Cependant, Dieu est tellement bon qu'il veut notre collaboration pour son œuvre créatrice singulière dans toutes les familles. Ainsi, papa, maman ne sont pas interchangeable, remplaçables comme ça ni même les enfants.

Ainsi l'Amour conjugal et le Don de la vie vécus singulièrement conduisent à l'histoire d'une famille unique, avec un don à chaque fois unique, ce qui nous invite à considérer l'enfant comme une personne particulière qu'on s'efforce de ne pas traiter de façon globale, générique ou systématiquement comme les autres frères et sœurs, mais pour elle-même.

En témoigne le choix des prénoms. Par exemple, on aime beaucoup le prénom Pierre. On aurait pu tous les nommer Pierre (...)

Conclusion

Finally, l'Amour vrai est toujours fécond : Il est toujours joie partagée, construction de l'autre et de surcroît Dieu permet qu'il débouche parfois sur la vie parce que c'est lui seul qui est le vrai maître de la création.

Le don de la vie, c'est aussi, pour nous parents catholiques, le devoir de conduire nos enfants au Christ par le baptême, les sacrements.

Ce n'est pas l'affaire d'un instant, mais l'affaire d'une vie avec ses étapes, ses efforts répétés, ses combats, ses chutes et ses victoires : Ça ne se fait pas une fois pour toutes. Ça se cultive, s'entretient avec cette persévérance dont la clé est l'Amour.

Enfoui dans ce propos, il y a la prière du chapelet qui nourrit désormais notre vie et surtout les grâces que Dieu donne gratuitement.

Amour et don de la vie ne vont pas sans solliciter Dieu pour son aide, son secours. Notre alliance nous rappelle sans cesse que construire notre couple, notre famille ne peut se faire sans lui, sans Jésus-Christ qui doit tenir la première place avec Marie notre mère au cœur de notre quotidien. Ils nous invitent à les suivre sur le chemin de la sainteté et de l'espérance.

Nous ne pouvons pas conclure sans une pensée de compassion pour ceux qui vivent l'aventure de la vie dans la souffrance. Nous voudrions, avec vous, les confier à Notre Dame des Neiges pour qu'elle leur apporte le réconfort de son cœur de Mère.

<p>Témoignage d'Elisabeth et Alain « Amour conjugal et épreuve de la stérilité. »</p>

Pour aborder ce thème de « *Amour conjugal et épreuve de la stérilité* », et comme il s'agit bien d'un témoignage que nous a demandé le Père Bernard, avant toute chose il nous semble indispensable de vous situer le contexte dans lequel nous nous trouvions il y a quelques années.

Nous sommes mariés depuis 30 ans. Au cours de nos trois années de fiançailles, nous avons eu maintes occasions de partager sur l'amour conjugal tel que nous l'envisagions. Et pour nous, dans l'idéal qui nous animait s'imposait une évidence : que notre amour conjugal soit fécond et débouche sur la naissance de plusieurs enfants. Dans ce bonheur qui nous transportait à l'idée de poursuivre notre route ensemble et de fonder une famille, cette perspective de la stérilité ne nous avait pas effleurés, tant elle nous paraissait inconcevable parce qu'incompatible avec l'amour conjugal. Et puis, il faut bien l'avouer, comme tous les fiancés du monde, nous étions sur notre nuage et nageons dans le bonheur.

Et pourtant, très tôt, c'est-à-dire un an après notre mariage, nous avons su, suite à un examen médical, qu'il nous serait impossible de donner naissance à des enfants. Si nous avons vécu cette nouvelle comme une épreuve douloureuse, dans notre démarche de Foi, nous avons eu cette grâce d'offrir au Seigneur cette croix, et très vite s'est imposée à nous la nécessité que cette stérilité se transforme, d'une manière ou

d'une autre, en fécondité. Nous avons en effet la conviction que l'amour conjugal, vécu de façon authentique, ne peut être que fécond.

Dans un premier temps, nous allons vous témoigner comment nous avons vécu cette annonce de la stérilité ; ensuite, quels moyens, spirituels et pratiques nous avons mis en œuvre pour y remédier.

En réalité, nous avons toujours refusé et continuons encore aujourd'hui de refuser, obstinément, avec la maturité acquise au bout de 30 ans de mariage, ce terme de « *stérilité* » qui signifie, au regard de la définition du dictionnaire, rien moins qu'un : « *état de ce qui ne produit rien, ne donne naissance à aucun résultat positif, ne porte pas de fruit.* » On voit bien à travers cette définition combien ce terme de « *stérilité* » est inapproprié dès lors qu'on se réfère à l'amour conjugal. Et il n'y a pas là seulement un décalage, mais on peut même dire que ces deux termes d'« *amour* » et de « *stérilité* » s'opposent radicalement : l'amour est productif alors que la stérilité est improductive, l'amour ouvre sur le don, sur la vie, alors que la stérilité ne conduit qu'à l'enfermement, au vide.

Pour cela, on peut s'appuyer sur le Premier Testament, où au premier chapitre de la Genèse, on peut voir que la bénédiction de la fécondité humaine ne vise pas uniquement, ni même prioritairement la fécondité biologique : ce qui est béni là, « *Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre...* » (Gn 1, 22 et 1, 28), ce n'est pas la procréation expansive, laquelle serait la seule fin de la sexualité, mais l'épanouissement humain et toutes les façons de « *porter du fruit* ». On est loin ici de la stérilité interprétée par certains personnages bibliques comme une malédiction, une honte, un manquement à l'injonction de Dieu à propos de la fécondité.

En ce qui nous concerne, l'annonce de cette épreuve qui a été brutale et irrévocable n'a pas pour autant provoqué chez nous le moindre ressentiment envers le Seigneur. A côté de chez nous, dans la campagne bretonne se dressait un calvaire qui a recueilli nos larmes et notre douleur : nous étions KO, mais KO debout, agrippés à la croix. Nous pouvons même ajouter que nous avons reçu la grâce de vivre ces moments dans une grande unité, nous portant mutuellement. Nous sommes émerveillés, quand nous relisons notre histoire, de voir à quel point cette épreuve a cimenté notre couple, nous consolant mutuellement .

Toujours à propos de la façon dont nous avons vécu cette annonce de la stérilité, revenons à la Parole de Dieu où l'on voit bien que la fécondité spirituelle compense la stérilité biologique : Ainsi en *Luc 11, 27*, à la femme qui s'écrie « *Heureuse celle qui t'a porté et allaité !* », Jésus rétorque : « *Heureux plutôt ceux qui écoutent la Parole de Dieu et qui l'observent !* ».

Nous ne pouvons que réaliser que c'est bien de cette manière que nous avons été conduits, que le Seigneur à l'instant même où nous étions au pied de ce calvaire, nous a pris par la main, et cette main tendue, nous avons eu cette grande grâce de ne jamais la lâcher. Nous étions bien KO, c'est-à-dire complètement broyés par cette nouvelle que nous n'avions pas imaginée , mais KO debout, c'est-à-dire avec la ferme volonté de ne pas nous enfermer dans notre chagrin et de rebondir.

Voyons maintenant quels moyens spirituels et pratiques nous avons mis en œuvre pour transformer cet état, trouver la voie de notre fécondité pour répondre au projet de Dieu envers nous, projet qui permettrait l'épanouissement et donc le bonheur de notre couple.

Pour cela, revenons à nos personnages du Premier Testament, plus particulièrement ceux dont les naissances peuvent être dites miraculeuses lorsqu'elles surviennent après une stérilité avérée : Isaac, Gédéon, Samuel, Jean-Baptiste : ces naissances ne font pas seulement la joie des parents. Chacune à sa manière entre dans un projet de Dieu :

- Isaac est le chaînon indispensable à l'accomplissement de la promesse ;
- Gédéon est le sauveur ;
- Samuel est celui qui va permettre le passage à la royauté et surtout à celle de David ;
- Jean-Baptiste est le précurseur de Jésus ;

- La naissance de Moïse n'est pas miraculeuse en elle-même, mais si l'enfant échappe au massacre, c'est pour devenir le personnage que nous connaissons.

Nous aurions tellement aimé être l'objet d'un miracle, nous y avons cru très fort, nous en avons rêvé....

Nous en avons eu plusieurs exemples autour de nous. Alors pourquoi pas nous ?

Alors oui, nous avons souvent vécu la déception d'un rêve qui ne venait pas.

Mais en même temps, nous étions conscients que les moyens d'être féconds pouvaient prendre plusieurs formes. De la même manière que les naissances miraculeuses que nous venons d'évoquer répondaient à un projet particulier pour que se réalise le plan de Dieu sur l'humanité, de la même manière, il nous fallait trouver le chemin qui nous permettrait de réaliser la volonté de Dieu et notre épanouissement. Et très vite, nous avons su, dans l'intimité de notre cœur, que l'adoption était la façon de rendre notre amour fécond.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Au creux de cette épreuve, nous avons vécu comme une grâce - nous osons ce mot- le fait d'avoir su tout de suite et sans appel que nous ne pourrions pas avoir d'enfants, évitant ainsi pendant des années, des traitements parfois lourds qui laissent espérer. Cela nous a permis, sans pour autant faire le deuil de la maternité (je ne suis pas sûre qu'on puisse jamais faire totalement ce deuil), du moins d'avancer vers une nouvelle perspective.

Autre grâce : celle d'avoir vécu dans l'unité et comme une évidence de ne pas recourir à des techniques médicales de substitution. Nous n'avons pas douté un seul instant de la sagesse de l'Eglise concernant ces questions. L'idée même ne nous a pas effleurés. Un enfant oui, mais pas à n'importe quel prix, et surtout pas dissocié de notre amour mutuel. Nous partageons là une conviction profonde, presque physique, et qui , au sein de ce tsunami intérieur qu'est la souffrance de ne pouvoir donner la vie, nous a donné une paix profonde pour avancer sur la route qui nous épanouirait, nous n'en doutions pas. Certes les techniques médicales de substitution étaient moins répandues à l'époque, et pourtant, elles existaient déjà, j'en veux pour preuve cette proposition qui nous a été faite par un gynécologue, dans nos démarches d'adoption , de mère porteuse.

La longue maturation de nos fiançailles nous a permis, nous en sommes convaincus, de fortifier notre couple, de l'asseoir sur le roc ; cette longue maturation nous a également ancrés dans ce désir profond de fonder une famille. Aussi, avons-nous entrepris très tôt des démarches en vue de l'adoption.

Nous croyons important de dire que nous avons éprouvé le besoin de nous protéger du regard des autres sur le fait que nous n'avions pas d'enfant, dans un milieu - le milieu militaire- où les enfants sont légion, en disant très naturellement que nous étions en démarche d'adoption. En effet, nous pouvons dire la souffrance que nous avons ressentie, souvent, de cette évidence à attendre un enfant lorsqu'on est marié depuis quelques temps déjà !

D'autre part, si nous avons vécu, nous l'avons dit, la souffrance et le manque de la maternité, nous pouvons également dire, plus particulièrement moi, Elisabeth, la souffrance et le manque de la richesse à être à l'écoute de son corps, à partager avec son mari sur la manière de vivre son intimité- non que nous n'ayons jamais eu d'occasions bien sûr ! mais nous n'étions pas concernés par cette question de la paternité responsable, et tout ce qu'elle engendre comme combats, mais aussi comme victoires.

Pour conclure, revenons quelques instants sur ce parcours long, difficile, éprouvant, mais combien semé de joies et de bonheurs en vous témoignant d'un clin Dieu qui nous a confortés dans l'idée que Dieu a un projet sur tout homme, sur toute femme, sur nos enfants, qu'ils soient ou non le fruit de l'union charnelle de deux êtres qui s'aiment.

Un jour, ou plutôt, au beau milieu de la nuit, nous recevons un coup de téléphone du Brésil pour nous proposer un enfant. Nous disposons d'un quart d'heure pour y réfléchir et donner notre réponse. Quelque peu désarmés, ne sachant que répondre car nous ne savions rien de cette filière d'adoption - certaines d'entre elles sont dangereuses - , nous avons décidé de réciter ensemble un chapelet pour demander à la Sainte Vierge de nous guider dans notre réponse. Au terme de notre chapelet, notre intention était de faire confiance. Aussi avons-nous l'intention de répondre favorablement à la proposition qui nous avait été

faite 15 minutes plus tôt. Lorsque nous avons rappelé, on nous a signifié que c'était trop tard : quelqu'un d'autre avant nous s'était manifesté pour accueillir cet enfant. Nous avons vécu cet événement dans une grande paix, comme une réponse de l'au-delà : cet enfant ne nous était pas destiné.

Or, quelques mois plus tard, lorsque nous avons eu nos aînés, deux coréens jumeaux qui nous ont été confiés à l'âge de six mois, nous avons réalisé que le mois de leur naissance coïncidait à celui où nous avons reçu ce coup de téléphone du Brésil. N'était-ce pas le signe que Dieu nous conduisait, qu'Il prenait soin de nous ?

Aujourd'hui, nous avons six enfants :

- Maÿlis et Ludovic dont nous venons de parler, mariés tous les deux et parents de Baudouin et Maguelone pour l'une, une petite Thaïs de 8 mois pour l'autre ;
- Olivier et Corentin, d'origine coréenne comme leurs aînés, jumeaux qui nous ont été confiés à l'âge de 4 mois et âgés aujourd'hui de 22 ans ;
- Violaine et Benoît, une fratrie d'origine vietnamienne que nous sommes allés chercher à Saïgon alors que Violaine avait 3 ans et son frère 1 an. Ils en ont maintenant respectivement 20 et 18.

Aujourd'hui, nous rendons grâce à Dieu de nous avoir exaucés dans notre désir de fonder une famille. Qui plus est, dans son infinie bonté, Dieu a permis que nous soyons parents d'une famille nombreuse.

Aujourd'hui, les enfants qui nous ont été confiés ont grandi ; les aînés se sont mariés, les autres poursuivent leurs études ; tous ont la foi.

Au regard de ce que les enfants qui nous ont été confiés sont devenus, oui, assurément, nous ne pouvons que clamer que l'amour conjugal est porteur de fruits et que l'épreuve de la stérilité a été vaincue, que cette épreuve s'est transformée en cadeaux multiples, le plus récent étant celui que, Père Bernard, vous nous avez fait en nous demandant notre témoignage, nous permettant ainsi une relecture de ce que nous avons vécu, qui nous permet de dire avec Edith Piaf : « Non, rien de rien, nous ne regrettons rien. »

Carrefour : L'annonce de l'évangile de la vie dans une société façonnée par l'idéologie du « droit à l'enfant ». Père Bernard

Pour vous aider à mieux comprendre l'idéologie du « droit à l'enfant » qui empêche un grand nombre de nos contemporains d'accueillir avec confiance l'évangile de la vie, essayons de parler de diverses attaques contre la famille.

Les attaques contre la famille ont toujours existé, mais elles n'avaient jamais atteint l'intensité actuelle. On en est arrivé à un tel degré de confusion que beaucoup de nos contemporains considèrent que les divers modèles de familles sont équivalents. Un grand nombre, aujourd'hui, ne voit pas pourquoi l'Eglise s'obstine à refuser le mariage homosexuel. Pour ce grand nombre, Benoît XVI vit dans sa bulle !

Reprenons le texte révélateur du docteur Pierre Simon, que j'ai cité dans la première intervention : *"Avec la pilule on dispose d'une vie sexuelle normale sans procréation; avec l'insémination artificielle, la procréation va se dérouler sans activité sexuelle... Il y aura d'un côté le couple affectif et sexuel - la femme procréatrice et l'homme non géniteur- et de l'autre, la société médiatisée par le médecin, qui rapproche la demande d'enfant d'une disponibilité de semence anonyme, contrôlée et gouvernée par la "banque du sperme". C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple... La sexualité sera dissociée de la procréation et la procréation de la paternité. C'est tout le concept de famille qui est en train de basculer ici."*

Ce plan maçonnique a été suivi par des lois qui l'ont mis en application : notre Etat français, le 28 décembre 1967, en la fête des Saints Innocents, a voté la loi autorisant la contraception. La contraception, alors, était présentée comme un bienfait pour combattre l'avortement qui était soi-disant un crime horrible ! Cette première étape dissociait, comme Pierre Simon le prévoyait, la sexualité de la procréation. Nous voyons aujourd'hui où cette dissociation a conduit notre humanité : l'exercice de la sexualité banalisée est devenue, selon les termes de Benoît XVI, une drogue.

La loi du 28 décembre 1967 a grandement nui à l'authentique amour conjugal, mais elle n'a

absolument pas été un moyen de lutte contre l'avortement. Les chiffres le révèlent ! La contraception, en effet, engendre **la peur de l'enfant**, peur qui débouche, peu à peu, sur le mépris de la vie et en arrive à ne plus voir l'avortement comme un mal. Il est significatif de constater l'évolution des esprits dans notre pays. Lorsque l'on a fait passer la "loi Neuwirth" en 1967, l'avortement était présenté comme un crime qu'il fallait proscrire. 8 ans plus tard, en 1975, le crime qu'il fallait proscrire était accepté légalement pour des raisons graves. La loi a été votée pour soi-disant empêcher les avortements clandestins dont le nombre avait été fortement majoré. Mais, aujourd'hui, l'avortement est devenu, pour un certain nombre, pour ne pas dire le grand nombre : **un droit**. Nous avons du mal à comprendre comment on a pu arriver à parler d'un droit à l'avortement alors qu'il s'agit du meurtre d'un enfant innocent ! Pourtant si l'on analyse bien les propos de Pierre Simon, on voit que ce droit était implicitement présent : il annonçait, en effet, une **mutation de la morale** (p. 146), un nouveau code éthique (p. 199), une nouvelle définition de la vie qui perdrait le caractère d'absolu qu'elle avait dans la Genèse. **La vie ne sera plus l'œuvre de Dieu, mais "plus que jamais une production humaine"**(255). Cette idéologie était déjà présente dans l'esprit de certains au moment de la loi Neuwirth. Les loges maçonniques craignaient la réaction des milieux catholiques et c'est probablement la raison pour laquelle il fallait les rassurer en parlant de l'avortement comme crime qu'il fallait proscrire. Mais si la vie humaine perd le caractère d'absolu qu'elle a dans la Révélation, il n'y a plus de crime ! Si la vie n'est plus l'œuvre de Dieu, mais plus que jamais la production humaine, le producteur humain est le maître de cette vie et donc il a droit de vie ou de mort sur cette vie ! Cela nous permet de comprendre aussi pourquoi on refuse de donner un statut à l'embryon. Pour l'Eglise, c'est évident, dès le premier moment, l'embryon est un enfant et il doit être protégé comme une personne humaine. Les Droits de l'homme doivent s'appliquer intégralement à lui.

Le mépris de la vie – qui s'est répandu par le soi-disant « droit à l'avortement » - est à l'origine d'une nouvelle menace qui devient de plus en plus grave avec les nouvelles lois de bioéthique : **la menace contre la paternité et la maternité des époux unis dans le mariage**. Cette menace était déjà explicitement présente dans le plan maçonnique révélé par Pierre Simon : « *C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple* ». Il est bien évident que les loges maçonniques ont dû reprocher à Pierre Simon d'avoir publié ce livre qui a été retiré le jour même de sa sortie ! Comment se fait-il que les catholiques n'aient pas immédiatement réagi ! Notre tiédeur et notre passivité ont permis aux cultures de la mort de faire adopter peu à peu leur plan et de faire voter des lois contraires à la Loi naturelle. Ce qu'avait prévu Pierre Simon s'est donc réalisé : **la science et la technique ont pu mettre au point des méthodes pour donner la vie en laboratoire, en dehors de l'union conjugale d'un homme et d'une femme**. Les financiers ont pu procurer l'argent nécessaire. Les législateurs ont donné un cadre légal pour « justifier » aux yeux de l'opinion ces nouvelles techniques contraires au plan de Dieu sur le don de la vie. Les Médias apportant leur soutien, beaucoup se sont réjouis devant ces exploits techniques et se sont félicités d'avoir enfin trouvé un remède à la stérilité. **L'enseignement de l'Eglise par le texte "Donum Vitae" qui est l'objet de notre Session a eu très peu d'impact dans l'opinion**. Beaucoup ne voient plus la différence entre le don de la vie, fruit de l'acte d'amour des époux unis dans le mariage, et la production de la vie en laboratoire.

Les nouvelles lois bioéthiques qui vont être encore plus libérales contribueront à déformer davantage les consciences pour arriver à la justification du soi-disant « droit à l'enfant ».

Pierre-Olivier Arduin, l'année dernière, parlait de trois graves conséquences de ce « droit à l'enfant » :

- La première grave conséquence : **les mères porteuses** ou la maternité pour autrui. Il ne s'agit pas de savoir si l'on doit rémunérer ou non les mères porteuses, il faut affirmer que le rejet du plan de Dieu conduit à la « chosification » de l'enfant.

- La deuxième grave conséquence : **la recherche sur les embryons abandonnés par leurs parents**. L'absence de tout projet parental autorise l'Etat à utiliser les embryons restants comme simple matériau de laboratoire. La notion de projet parental est d'ailleurs entrée officiellement dans la loi de bioéthique du 6 août 2004. C'est en quelque sorte l'aboutissement législatif d'un vaste mouvement culturel partant de la dépénalisation de la contraception et de l'avortement dans lequel la volonté toute puissante des parents prend le pas sur le respect de la vie du jeune être humain. Là encore, son destin dépend de la considération et du regard que lui portent ceux qui en sont à l'origine : inscrit dans une revendication du droit à l'enfant, dans un projet d'enfant, il doit être protégé ; à l'inverse, s'il ne dépend plus de ce projet, force est de le considérer comme rien de plus qu'un amas de cellules dont on peut se débarrasser.

- La troisième grave conséquence : **l'avènement d'un nouvel eugénisme**. Le droit à l'enfant n'émet aucune exigence de quantité, mais bien plutôt une exigence de qualité. La postmodernité ouvre résolument la voie au souci de sélection. Une des conditions rendant possible ce basculement est bien sûr le progrès technoscientifique qui nous donne des instruments concrets pour effectuer cette sélection (techniques de diagnostic prénatal et préimplantatoire). Dans un appel vigoureux lancé aux catholiques pour affronter courageusement les nouveaux défis technoscientifiques qui menacent l'humanité, Benoît XVI a fermement condamné ces dérives : « *Dans les pays développés grandit l'intérêt pour la recherche biotechnologique plus pointue, pour instaurer des méthodes d'eugénisme, subtiles et étendues, jusqu'à la recherche obsessionnelle de l'enfant parfait, avec la diffusion de la procréation artificielle et de diverses formes de diagnostics visant à en assurer la sélection. Une nouvelle vague d'eugénisme discriminatoire est approuvée au nom d'un soi-disant bien-être des individus* ». Le terme d'eugénisme n'est pas employé à la légère par le Pape : l'avortement in vitro et in vivo des enfants souffrant d'anomalies génétiques et chromosomiques est dans les faits érigé en politique de santé publique. On connaît le triste sort des enfants trisomiques, véritable symbole du dépistage anténatal en France, dont la naissance est prévenue de manière draconienne : c'est une logique du risque zéro à laquelle tout le monde se soumet.

Nous vivons une époque, disait Pierre-Olivier Arduin, où la vie de l'être humain ne vaut rien en soi : il existe des degrés que la science définit et qui rendent cette vie plus ou moins acceptable, voire franchement indésirable. C'est le triomphe de la sentence de Francis Crick, Prix Nobel de médecine dans les années 60 pour la découverte de l'ADN : « Aucun enfant ne devrait être reconnu humain avant d'avoir passé un certain nombre de tests portant sur sa dotation génétique. S'il ne réussit pas ces tests, il perd son droit à la vie ». Le droit à l'enfant ou projet parental est la clé de voûte de l'antilife mentality. Projet individualiste et égoïste qui alimente un projet collectif bien plus large motivant l'exploitation et l'instrumentalisation massives de l'enfant à naître rendu disponible. Le droit à l'enfant fonde une véritable structure de péché selon l'expression de Jean-Paul II qui enserme de plus en plus fortement la transmission de la vie humaine à notre époque.

Carrefour : Vos réactions et vos questions par rapport à cette idéologie du « droit à l'enfant ». Vos propositions pour être plus déterminés dans l'annonce de l'évangile de la vie.

Homélie de la Messe de Saint Benoît. Père Bernard

La première Messe de notre session est en l'honneur de Saint Benoît, un saint que notre Saint Père aime tout particulièrement. Avec Saint Augustin, il fait vraiment partie de ses saints préférés. Le Cardinal Joseph Ratzinger a choisi saint Benoît comme Saint Patron pour son ministère de Pape. « Par sa vie et par son œuvre, disait-il, saint Benoît a exercé une influence fondamentale sur le développement de la civilisation et de la culture européennes. Entre le Ve et le VI^e siècle, le monde était bouleversé par une terrible crise des valeurs et des institutions, causée par la chute de l'Empire romain, par l'invasion des nouveaux peuples et par la décadence des mœurs. Saint Benoît a été présenté comme un « astre lumineux ». Cet astre indiquait, dans cette situation terrible, l'issue de la « nuit obscure de l'histoire ». Benoît XVI aime rappeler que l'œuvre de saint Benoît et, en particulier, sa Règle se sont révélées détentrices d'un **authentique ferment spirituel qui transforma le visage de l'Europe au cours des siècles**, bien au-delà des frontières de sa patrie et de son temps, suscitant après la chute de l'unité politique créée par l'empire romain **une nouvelle unité spirituelle et culturelle, celle de la foi chrétienne partagée par les peuples du continent**. C'est précisément ainsi qu'est née **la réalité que nous appelons « Europe »**. C'est à cause de cette fécondité spirituelle que Saint Benoît a été déclaré « Saint Patron de l'Europe ».

Dans son pèlerinage au Mont Cassin, au printemps dernier, Benoît XVI, disait le Père Lombardi, a souligné trois mots importants caractérisant l'esprit bénédictin : **ora = prie, labora = travaille, legge = lis ou étudie**. Gravons en nos cœurs ces trois mots fondamentaux qui nous aideront à mieux comprendre ce que voulait dire Benoît XVI dans son discours aux Bernardins à Paris en présentant les moines comme des « chercheurs de Dieu ». La recherche de Dieu doit caractériser la vraie culture de l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Peut-on parler de culture sans cette recherche de Dieu ? Mais comment trouver Dieu ? Benoît XVI nous a donné la réponse : en écoutant la Parole de Dieu et en s'efforçant de la comprendre. La Foi a besoin de la raison pour mieux comprendre et la raison a besoin d'être éclairée par la Foi. Le moine, cependant, n'est pas seulement un intellectuel, il doit aussi participer

au service de la communauté par son travail manuel. Mais Saint Benoît tenait surtout à ce que *l'on ne préfère rien à l'amour du Christ*.

En cette Fête de Saint Benoît, co-patron de l'Europe, accueillons ce que Benoît XVI disait à l'occasion du cinquantenaire de l'Union européenne : « *si l'Europe nie l'existence de valeurs universelles, elle se renie elle-même avant de renier Dieu. N'est-ce pas surprenant que l'Europe d'aujourd'hui, alors qu'elle a l'ambition de se présenter comme une communauté de valeurs, semble toujours plus souvent contester l'existence de valeurs universelles et absolues ? Cette forme singulière d'apostasie d'elle-même, avant encore d'être une apostasie de Dieu, ne la conduit-elle pas peut-être à douter de sa propre identité ?* » Ces paroles devraient faire réfléchir tous les baptisés européens mais aussi tous les responsables politiques de notre Continent. Jean-Paul II avait lancé de Saint Jacques de Compostelle un grand appel à l'Europe : « *je te lance, vieille Europe, un cri plein d'amour : rencontre-toi de nouveau. Sois toi-même. Découvre tes origines. Ravive tes racines. Revis ces valeurs authentiques qui firent glorieuse ton histoire et bienfaisante ta présence dans les autres continents. Reconstruis ton unité spirituelle* ». Il n'a pas eu la joie de voir - de son vivant - une réponse massive à son appel, mais **des jeunes européens** ont répondu, ce qui laisse entrevoir la réalisation de la conclusion de Jean-Paul II : « *Vieille Europe, Tu peux être encore un phare de civilisation et un stimulant de progrès pour le monde. Les autres continents te regardent et attendent aussi de toi la même réponse que Jacques donna au Christ : « je le puis »*. Benoît XVI, malgré la grave crise morale de notre Europe, ne se décourage pas. Dans sa première homélie pontificale, il avait dit avec enthousiasme que ***l'Eglise était vivante et jeune***. Il fait confiance aux jeunes : ce sont eux qui permettront à l'Europe de se relever. Mais notre Pape est aussi réaliste : pour le moment, ce n'est pas la conversion de l'Europe que nous constatons, mais plutôt, selon les termes de Benoît XVI, *la diffusion d'un pragmatisme qui justifie systématiquement le compromis sur les valeurs humaines essentielles comme s'il s'agissait de l'acceptation inévitable d'un présumé moindre mal. Un tel pragmatisme, présenté comme équilibré et réaliste, ne l'est pas, au fond, précisément parce qu'il nie la dimension de valeur et de l'esprit qui est inhérente à la nature humaine. Et lorsque sur un tel pragmatisme se greffent des tendances et des courants laïcistes et relativistes, on finit par nier aux chrétiens le droit même d'intervenir en tant que tels dans le débat public ou, au moins, on discrédite leur contribution*. Benoît XVI attribuait la crise démographique que traverse actuellement l'Europe à cette perte de valeurs et d'idéaux. *On pourrait presque penser, disait-il encore, que le Continent européen est, de fait, en train de perdre confiance dans son avenir*. Accueillons enfin avec confiance le message que Benoît XVI adresse aux chrétiens engagés dans la construction de l'Europe de l'avenir : « *Ne vous laissez pas et ne vous découragez pas ! Vous êtes conscients d'avoir la tâche de contribuer à édifier, avec l'aide de Dieu, une nouvelle Europe, réaliste mais pas cynique, riche d'idéaux et sans illusions naïves, qui s'inspire de la vérité éternelle et vivifiante de l'Evangile* ». Que Saint Benoît nous aide à vivre une vraie vie intérieure qui nous permettra d'être des instruments actifs de la nouvelle évangélisation de l'Europe et que l'amour du Christ nous presse ! Que Notre-Dame des Neiges, dont nous parlerons ce soir, nous aide à bien vivre cette première Messe de notre Session et qu'elle nous obtienne force, confiance et zèle pour être les témoins courageux de cet enseignement prophétique : toute vie humaine est un don de Dieu.

Homélie avant le chapelet : Notre-Dame des Neiges, le bel amour et l'amour de toute vie humaine !

Bien chers amis, nous avons, cet après-midi, entendu plusieurs importants enseignements et des témoignages qui nous permettent déjà de mieux comprendre les raisons du choix du titre de l'instruction romaine, objet de notre Session : « ***Donum Vitae*** ». Ce soir, dans ce Sanctuaire à la gloire de Jésus Eucharistie, nous voudrions vous inviter à ouvrir vos cœurs à Notre-Dame des Neiges qui peut et veut vous aider à vous développer dans le bel amour et à aimer et servir toute vie humaine.

Pourquoi invoquons-nous la Vierge Marie sous le vocable de Notre-Dame des Neiges ? Même si plusieurs parmi vous nous connaissent, il est important de vous dire ou redire que nous devons notre dévotion à notre Père Fondateur, le Père Lucien-Marie Dorne, né le 2 juillet 1914 dans la Drôme, et à Mère Marie Augusta, qui a été sa collaboratrice et qui est née le 18 avril 1907, à Annonay en Ardèche. Le Père nous a souvent rappelé qu'il était le fondateur, mais qu'elle était le fondement. Ils demeurent l'un et l'autre le Père et la Mère de notre Famille Missionnaire de Notre-Dame. Mère Magdeleine et moi, nous ne sommes que leurs représentants. Nos Père et Mère ont mis leur Famille Missionnaire sous l'obédience

de Notre-Dame des Neiges. Ils se sont consacrés à elle et ils ont invité chacun de leurs enfants spirituels à se consacrer également à Notre-Dame des Neiges.

Soulignons – même si c’est une évidence - que *lorsque nous prions Notre-Dame des Neiges, nous prions l’unique Vierge Marie, l’unique Mère de Dieu et notre Mère* ! Le vocable « des neiges » ajouté à Notre-Dame ne change pas l’identité de la Sainte Vierge. Ce vocable n’a pas été inventé par nos Père et Mère. Il est très ancien dans l’Eglise, il date de l’an 360 environ. En ce temps là, le pape s’appelait « Libère ». Deux grandes basiliques avaient été construites par l’Empereur Constantin sur les tombeaux de Pierre et de Paul. Constantin avait fait don au Pape du domaine du Latran pour y édifier sa Cathédrale et son Palais. Mais il n’y avait pas de Basilique en l’honneur de la Sainte Vierge. La divine Providence a alors permis à la Sainte Vierge d’apparaître à Giovanni, patricien romain, et à son épouse pour leur demander de faire édifier sur le Mont Esquilin une basilique en son honneur. Le couple devait faire part de cette demande au Pape Libère. Ils devaient se rendre sur le Mont Esquilin, un signe leur serait donné qui marquerait l’emplacement de la Basilique. Ce signe a bien été donné : une neige miraculeuse dans la nuit du 4 au 5 août vers l’an 360. Précisons que cette neige ne recouvrait pas toute la Ville de Rome, mais seulement l’emplacement de la petite Basilique ! Pour faire mémoire de ce signe miraculeux, chaque année à Rome est célébrée, le 5 août, la Fête de Notre-Dame des Neiges dans cette basilique qui est appelée aujourd’hui « Sainte Marie Majeure ». Notre Père, qui avait reçu dans son scoutisme la dévotion à Notre-Dame des Neiges, fut très heureux de connaître la tradition sur Notre-Dame des Neiges de Rome. Jusqu’à sa mort, il est resté très attaché à cette dévotion et il a cherché à toujours mieux comprendre pourquoi la divine Providence avait voulu donner à Rome ce signe de la neige. *La neige, nous disait-il, symbolise merveilleusement la grande pureté de la Sainte Vierge. Rien n’est plus blanc que la neige !*

Notre-Dame des Neiges et la maternité divine de la Vierge Marie

La dévotion à Notre-Dame des Neiges dans la basilique Sainte Marie Majeure est liée à la dévotion à Sainte Marie Mère de Dieu. La raison est très simple : la première basilique du Pape Libère a été transformée après le Concile d’Ephèse de 431, Concile qui a proclamé Marie Mère de Dieu. Dans la basilique actuelle de Sainte Marie Majeure, nous pouvons contempler les plus anciennes mosaïques de Rome. Elles datent du Ve siècle et elles sont à la gloire de Dieu et de Marie Mère de Dieu. Ce lien entre la dévotion à Notre-Dame des Neiges et à la maternité divine de la Vierge Marie est très important pour nous, aujourd’hui, en cette session sur le « don de la vie ». La maternité divine de la Vierge Marie est une maternité virginale absolument miraculeuse. Par le symbole de la neige, Dieu ne voudrait-Il pas nous le rappeler ? La maternité miraculeuse de la Vierge Marie est célébrée, dans l’Eglise, par une solennité liturgique : la solennité de l’Annonciation ou de l’Incarnation, le 25 mars. Jean-Paul II a choisi cette date du 25 mars, en l’année 1995, pour signer son Encyclique « Evangelium Vitae ». Il désirait que la Journée pour la vie soit célébrée le 25 mars. Les raisons sont compréhensibles en méditant ce qu’écrivait ce Grand Pape dans la conclusion de son Encyclique (103) : *« Marie est véritablement Mère de Dieu, la Theotokos; dans sa maternité est suprêmement exaltée la vocation à la maternité inscrite par Dieu en toute femme... Marie a dû vivre sa maternité sous le signe de la souffrance : " Cet enfant doit être un signe en butte à la contradiction, - et toi- même, une épée te transpercera l’âme - afin que se révèlent les pensées intimes de bien des cœurs " Lc 2,34-35 . Dans les paroles que Syméon adresse à Marie dès l’aube de l’existence du Sauveur, se trouve exprimé synthétiquement le refus opposé à Jésus et à Marie avec lui, qui culminera sur le Calvaire. " Près de la Croix de Jésus " Jn 19,25, Marie participe au don que son Fils fait de lui-même : elle offre Jésus, le donne, l’enfante définitivement pour nous. Le "oui" du jour de l’Annonciation mûrit pleinement le jour de la Croix, quand vient pour Marie le temps d’accueillir et d’enfanter comme fils tout homme devenu disciple, reportant sur lui l’amour rédempteur du Fils : " Jésus donc, voyant sa Mère et, se tenant près d’elle, le disciple qu’il aimait, dit à sa Mère : " Femme, voici ton fils " Ces lumineuses paroles de Jean-Paul II n’expriment pas une dévotion sentimentale d’un Pape qui a été très marqué par sa Pologne natale. Elles révèlent une réalité spirituelle non encore suffisamment approfondie par les théologiens. Marthe Robin, mieux que nous, a compris cette réalité. Elle disait : « la Vierge Marie est la maternité ». Nous ne comprenons pas comme Marthe la profondeur de cette réalité, mais nous comprenons que si nous nous laissons conduire par la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère, nous découvrirons le mystère de la maternité dans le plan de Dieu. En contemplant ce mystère, nous découvrirons aussi que la maternité physique n’est pas le tout de la maternité. Il existe une maternité spirituelle plus importante encore : l’enfantement des personnes humaines pour le Ciel. Pour vivre*

éternellement dans le Royaume, il faut renaître de l'eau et de l'Esprit, disait Jésus à Nicodème (Jn 3). Ceux qui ont reçu le don de la vie humaine sont tous appelés à renaître de l'eau et de l'Esprit parce que le plan de Dieu est unique et, nous l'avons rappelé cet après-midi en citant Paul VI : tous sont appelés au banquet éternel de la Vie dans son Royaume. Tous sont appelés à être enfants de Dieu et également enfants de la Vierge Marie grâce à la nouvelle naissance de l'eau et de l'Esprit réalisée par le baptême.

Notre-Dame des Neiges, l'Immaculée Conception

A Lourdes, on n'invoque pas la Vierge Marie sous le vocable de Notre-Dame des Neiges, mais nous aimons bien célébrer la Messe dans la basilique supérieure de l'Immaculée Conception. La Sainte Vierge, en effet, pour se nommer à Sainte Bernadette qui la pressait de lui dire son nom, a dit : « *je suis l'Immaculée Conception* ». Le Curé de Lourdes a immédiatement fait une objection à Bernadette parce que le dogme de 1854 n'avait pas affirmé cela. Le Pape Pie IX avait affirmé que Marie avait été conçue sans le péché originel. Comment pouvait-elle - à Lourdes - s'identifier à sa conception immaculée ? Saint Maximilien Kolbe a beaucoup réfléchi sur cette question théologique, mais ce n'est pas le sujet de notre méditation, ce soir. Contentons-nous de contempler l'Immaculée Conception. ***Le signe de la neige ne nous permet-il pas de nous émerveiller devant cette petite créature, si belle, si pure, emplie de l'Esprit Saint dès le premier moment de sa vie ?*** Le mystère de l'Immaculée Conception n'a-t-il pas quelque chose de très important à nous dire en cette session sur le don de la vie ? Saint Bernard, qui aimait profondément la Vierge Marie et qui l'a fait tant aimer, n'a pas compris ce mystère. En son temps, en effet, la majorité des théologiens ne croyaient pas en la conception immaculée de Marie. Saint Bernard s'était même opposé aux chanoines de Lyon qui voulaient célébrer liturgiquement la fête de l'Immaculée Conception alors que l'Eglise de Rome ne l'autorisait pas encore. Dans son argumentation, il disait : on ne peut pas fêter quelqu'un qui n'existe pas encore puisque, selon l'opinion théologique de son temps, l'âme de la Sainte Vierge n'avait pas encore été créée ! ***Avons-nous compris ce que la Sainte Vierge a voulu nous dire par cette phrase : « je suis l'Immaculée Conception » ?*** Je dois avouer que je ne l'ai pas encore pleinement compris, mais ***en célébrant la solennité de l'Immaculée Conception, le 8 décembre, 9 mois jour pour jour avant sa naissance le 8 septembre***, je comprends que ***l'Eglise veut célébrer solennellement le premier jour d'existence de celle qui deviendra la Mère de Dieu et qui est le Chef d'œuvre de Dieu.***

Notre-Dame des Neiges, le Cœur Immaculé de Marie,

Notre Père a surtout développé la dévotion au Cœur Immaculé de Marie et sa collaboration à l'œuvre du salut. Le mystère de l'Immaculée Conception souligne la grandeur de la grâce accordée gratuitement par Dieu à la Vierge Marie. Le mystère du Cœur Immaculé de Marie souligne le « oui » sans cesse renouvelé de la petite servante du Seigneur, de sa Présentation au Temple jusqu'à son Assomption. La vie de la Sainte Vierge peut se résumer par ces trois mots latins : Ecce = me voici, Fiat = oui à la demande concrète de Dieu, Magnificat = acceptation joyeuse et reconnaissante de la volonté de Dieu. Notre-Dame des Neiges nous aide, chaque jour, à dire à Dieu à sa suite : *Ecce ad omnia* = me voici pour tout. ***En cette session sur le don de la vie, elle peut et veut aider chacun et chacune à accepter la volonté de Dieu dans les temps d'incompréhension.*** Jésus a enduré un combat bien douloureux au moment de son agonie. Il a demandé à Son Père d'écarter le Calice de la Passion, puis Il s'est abandonné à Sa volonté : « non pas ma volonté, mais la tienne ». ***La vie est, pour l'Eglise, un don de Dieu. Mais ce « don » peut être perçu, dans un premier temps, comme un fardeau, un grand fardeau !*** Regardons Notre-Dame des Neiges, invoquons-la : elle nous aidera à dire, même si c'est dans l'incompréhension, l'angoisse et la souffrance : « non pas ma volonté, mais la tienne, Seigneur ». Lorsque la Sainte Vierge a retrouvé Jésus au Temple, Saint Luc dit qu'elle n'a pas compris ce que Jésus leur avait dit. Mais elle a gardé ses paroles dans son Cœur et les a méditées... Alors l'Esprit Saint l'a éclairée ! N'oublions jamais, lorsque nous parlons du don de la vie, que les époux ne sont pas les maîtres absolus de la vie : Dieu seul est le Maître de la vie !

Notre-Dame des Neiges, première de cordée, Mère et éducatrice du bel amour

C'est par cette dernière expression que je voudrais conclure cette méditation. Notre Père n'a pas « créé » la dévotion à Notre-Dame des Neiges, comme nous vous l'avons déjà dit, mais il a développé la spiritualité de la cordée et de l'aide apportée par Notre-Dame des Neiges pour mener le combat

olympique de la pureté. Son scoutisme l'a préparé à ce développement. Notre-Dame des Neiges était bien la guide des scouts de France de son temps. Un guide trace la route et nous conduit vers les sommets. Notre Père a aimé cette image de l'ascension en cordée, il a permis à Mère Marie Augusta d'être conquise par cette spiritualité et nous, aujourd'hui, grâce à lui, nous sommes attachés à Notre-Dame des Neiges, notre première de cordée. Elle nous guide vraiment pas à pas. Dans le chapelet que nous allons méditer, nous allons demander en grande union avec nos Père et Mère de nous laisser guider pas à pas par Notre-Dame des Neiges. Nous constaterons alors que ce n'est pas nous qui agissons pour elle, mais c'est elle qui agit pour nous et avec nous. Nous constaterons de plus en plus, avec émerveillement, cette action invisible et non sentie de Notre-Dame des Neiges : c'est vraiment notre première de cordée, c'est vraiment elle qui guide notre mission et qui agit dans vos cœurs pendant que nous vous parlons ou pendant que nous organisons nos autres activités.

Notre-Dame des Neiges ne se contente pas d'être notre première de cordée et notre guide, elle est aussi *notre Mère et la grande éducatrice de nos cœurs en vue du bel amour*. Mère Marie Augusta avait compris, en 1948, que nous devrions mener le combat olympique de la pureté. Le Père nous disait, dans les dernières années de sa vie, qu'ils n'auraient jamais imaginé, l'un et l'autre, que ce combat allait connaître une telle intensité. Combien de jeunes et de moins jeunes sont des victimes de ce combat olympique de la pureté ! Nous ne devons pas baisser les bras, nous ne devons pas nous décourager. Nous sommes témoins des grâces exceptionnelles données par Notre-Dame des Neiges aux jeunes, aux adolescents, aux enfants, aux époux, aux consacrés, aux laïcs célibataires. Jésus a rétabli Marie Magdeleine, Augustin, Charles de Foucauld dans leur dignité ! Ne serait-il pas capable aujourd'hui de donner aux victimes des cultures du plaisir et de la mort des grâces de « résurrection spirituelle » qui leur permettraient de vivre – avec enthousiasme dans la joie de l'Esprit – le beau et grand combat olympique de la pureté ? Grâce à Notre-Dame des Neiges, des époux ont redécouvert le véritable amour et s'aiment « amoureusement ». Ils ont compris le lien indissoluble entre amour conjugal et don de la vie.

Notre-Dame des Neiges veut nous aider à *monter encore plus haut* : non seulement, elle nous permet de mener victorieusement – avec la grâce de Jésus bien évidemment – le combat olympique de la pureté, mais elle nous aide à *éduquer nos cœurs dans le bel amour pour aimer comme Jésus* ! Vouloir aimer comme Jésus, n'est-ce pas une folie ? N'est-ce pas une grande utopie ? Non ! Notre Père était très enthousiaste lorsqu'il nous parlait de cette perspective. Jésus a bien donné, après avoir institué le Sacrement de l'Eucharistie, son grand commandement de l'Amour : « comme Je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres ». S'il a donné ce commandement, c'est qu'Il veut aussi nous donner son Amour pour aimer ! Que Notre-Dame des Neiges nous aide à ouvrir nos cœurs à Jésus Eucharistie que nous allons adorer à présent : *Il veut nous rendre capables d'aimer comme Lui. Dieu nous a fait don de la vie pour que nous participions à sa vie divine, et la vie divine est une vie d'Amour*. La vie humaine est vraiment fruit de l'amour parce qu'elle est fruit de l'Amour de Dieu ! Que Notre-Dame des Neiges nous fasse participer à l'amour de l'épouse du Cantique des cantiques dont le désir ardent était d'être à son Bien-Aimé et que Son Bien-Aimé soit à elle : voilà le terme pour lequel Dieu a voulu nous donner la vie !

IIIe intervention : Tout enfant peut-il être appelé « don de Dieu » ?

Nous avons bien souligné, hier, la grande différence entre l'enseignement prophétique de Donum Vitae : *le don de la vie* et l'anti-prophétisme de Pierre Simon : *la production de la vie humaine*. Le don de la vie, pour l'Eglise, est le fruit du don d'amour des époux unis dans le mariage. La production de la vie humaine, pour Pierre Simon, est le résultat de la science et de la technique. Le lieu du don de la vie voulu par Dieu est la famille, le sanctuaire de la vie. Le lieu de la production de la vie, pour Pierre Simon, est le laboratoire du biologiste. Est-il possible de trouver un compromis entre l'enseignement de l'Eglise et le plan maçonnique, clairement exposé par Pierre Simon ? Il est évident que l'on ne peut pas accepter une éthique de compromis ! Nous devons redire avec Saint Pierre et les apôtres : nous avons décidé d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes qui ont décidé que *la vie ne serait plus l'œuvre de Dieu, mais plus que jamais une production humaine* et *qu'elle perdrait son caractère sacré que la Genèse lui a donné !* Réveillons-nous ! Jean-Paul II nous a si souvent avertis : nous vivons le grand combat entre les cultures de la mort et les cultures de la vie. Se taire, c'est se compromettre, c'est désertier le combat ! Nous devons, sans peur, rappeler avec conviction : tout enfant, toute vie humaine, est un don de Dieu et non une production humaine ! La vie humaine – comme le rappelle « Donum Vitae » - est bien « donnée » par les parents qui se sont donnés l'un à l'autre dans leur amour conjugal, mais elle est aussi et avant tout **un don de Dieu, Seul Maître de la vie.**

Pourquoi l'enfant est-il, pour l'Eglise, « un don de Dieu » ?

Jean-Paul II nous donne la réponse dans sa lettre aux familles (2-2-94) : "*Dans la paternité et la maternité humaines, Dieu lui-même est présent selon un mode différent de ce qui advient dans toute autre génération sur la terre. En effet, c'est de Dieu seul que peut provenir cette «image», cette «ressemblance» qui est propre à l'être humain. La génération est la continuation de la Création. La genèse de l'homme ne répond pas seulement aux lois de la biologie, elle répond directement à la volonté créatrice de Dieu, c'est-à-dire à la volonté qui concerne la généalogie des fils et des filles des familles humaines. Dieu «a voulu» l'homme dès le commencement et Dieu le «veut» dans toute conception et dans toute naissance humaines... La généalogie de la personne est donc liée avant tout à l'éternité de Dieu, ensuite seulement à la paternité et à la maternité humaines qui se réalisent dans le temps. A l'instant même de sa conception, l'homme est déjà ordonné à l'éternité en Dieu" (9). Dans "Evangelium Vitae" il écrivait: "*La vie que Dieu offre à l'homme est un don par lequel Dieu fait participer sa créature à quelque chose de lui-même.*" (EV 34) Cette vie humaine est appelée à la vie éternelle (EV 30).*

Les parents ne sont pas les créateurs de leurs enfants mais les procréateurs

L'Eglise permet de mieux comprendre encore que l'enfant est un « don de Dieu » en disant que les parents ne sont que les procréateurs de leurs enfants dont Dieu, seul, est le Créateur. Il est difficile de traduire le mot «**pro-créateur**». Le préfixe "pro" peut signifier : **avant ; pour ; à la place de**. Dans le sens d'**antériorité**, le mot procréateur semble indiquer que Dieu ne veut pas donner la vie humaine sans qu'il y ait eu d'abord l'acte libre et responsable des époux qui se sont donnés l'un à l'autre dans l'amour. Dans le second sens : « **pour** », le mot procréateur semble indiquer que les époux agissent pour Dieu en étant ses collaborateurs dans l'œuvre de la création des êtres humains. Dans le troisième sens : « **à la place** », le mot procréateur indique que les époux agissent à la place du Créateur : les époux tiennent la place de Dieu Créateur auprès de leurs enfants qu'ils doivent éduquer et préparer à accueillir l'autre grand don que Dieu veut leur communiquer : *sa vie divine*.

Le mot procréateur est le mieux adapté pour affirmer : la liberté et la responsabilité des époux et l'action de Dieu Créateur. Le mot "co-créateur" ne peut pas être adopté, car les époux ne sont pas et ne seront jamais causes premières de l'être de leurs enfants, mais causes secondes de leur devenir. Il est urgent de revenir à la métaphysique réaliste, qui se fonde sur la réalité, sur ce qui est : Dieu, seul, est la Cause première de l'être ; les créatures sont les causes secondes. La cause seconde peut-elle revendiquer le droit d'être Cause première ? Depuis le début de l'humanité, Satan tente l'homme en lui disant : « vous

serez comme Dieu » ! Soyons forts et humbles pour ne pas écouter sa voix : les époux sont appelés par Dieu à une grande mission : ils sont ses collaborateurs pour la plus grande œuvre de la création visible : la création des hommes et des femmes, créés à son image et à sa ressemblance et placés au sommet de la création. Les anges n'ont pas été appelés à collaborer avec Dieu à la création d'autres anges. Chaque ange est créé directement par Dieu. Il n'existe pas d'anges procréateurs !

Si les parents sont procréateurs de leurs enfants, cela signifie aussi *qu'ils n'en sont pas les propriétaires*. Ce que Jésus a dit à la Vierge Marie et à Saint Joseph devrait faire réfléchir tous les parents : « *Ne savez-vous pas que je me dois aux affaires de mon Père ?* ». Les parents se doivent de respecter la volonté de Dieu sur leur enfant.

L'accueil de l'enfant don de Dieu

Si l'enfant est considéré comme un « **don de Dieu** », il est accueilli ; s'il est considéré comme celui qui vient prendre une part de plus dans le produit familial et national, il fait peur ! L'expérience montre que plus l'homme fait de l'argent son dieu, plus il a peur de l'enfant. Vous trouverez dans le livret blanc, pages 28 à 30, des témoignages de couples sur l'accueil de l'enfant. Vous allez entendre, aujourd'hui, d'autres témoignages. Ces témoignages sont très importants. Ils confirment l'enseignement de l'Eglise. Ils ne sont pas de belles théories, mais des faits vécus. Nous vous remercions, chers parents, de votre générosité pour le don de la vie. Puissent nos responsables politiques comprendre que *la plus grande richesse d'un Etat, ce n'est pas l'argent mais l'enfant* ! Que ces paroles de Jean-Paul II vous aident en ces temps de crise économique : "*L'enfant n'est-il donc pas un don ? Vient-il seulement pour prendre et non pour donner ? Voilà quelques questions inquiétantes, dont l'homme d'aujourd'hui a du mal à se libérer. L'enfant viendrait prendre de la place, alors que dans le monde l'espace semble se faire toujours plus rare. Mais est-il vrai qu'il n'apporte rien à la famille et à la société ? Ne serait-il pas un «élément» du bien commun sans lequel les communautés humaines se désagrègent et risquent la mort ? Comment le nier ? L'enfant fait don de lui-même à ses frères, à ses sœurs, à ses parents, à toute sa famille. Sa vie devient un don pour les auteurs mêmes de la vie... Le bien commun de la société entière réside dans l'homme... Oui, l'homme est un bien commun, bien commun de la famille et de l'humanité*" (Lettre aux familles 11).

Un enfant « non programmé », « non désiré » peut-il être appelé « don de Dieu » ?

Plusieurs parmi vous pourraient donner leur témoignage sur l'accueil d'un enfant non programmé ou non désiré. Je ne voudrais pas donner une réponse théorique qui ne collerait pas au réel. Nous savons qu'il n'est pas facile d'accueillir un nouvel enfant alors que l'on est déjà « surchargés », que l'on a de grosses difficultés financières, que la maison est trop petite... Si un foyer veut venir témoigner sur cette question, nous accueillerons volontiers son témoignage. Je tiens, cependant, à vous rassurer car je sais que vous avez à souffrir un certain « martyre moral » en notre société actuelle et dans votre propre famille. Vous n'êtes pas des « irresponsables » en accueillant un enfant qui n'était pas programmé. Vous pouvez continuer à parler de paternité responsable, car Dieu, seul, est le Maître de la vie ! Vous ne vouliez pas d'une "volonté voulante" ce nouvel enfant, mais vous l'avez voulu d'une "volonté voulue". La volonté « voulante », pourrions-nous dire, est une volonté qui décide de donner la vie à un nouvel enfant ; une volonté « voulue » est une volonté qui accepte librement ce qui n'était pas positivement prévu, mais qui a été permis par Dieu. Attention : cette distinction ne vous dispense pas d'exercer une sexualité responsable. Jean-Paul II avait une grande admiration pour John et Lyn Billings qui ont permis à de nombreux couples de connaître – avec une quasi certitude scientifique reconnue par l'OMS - leur temps de fécondité ou d'infécondité. Mais il peut y avoir l'imprévu de Dieu... et cet imprévu sera, peut-être, plus tard source de grande joie ! Nous remercions ceux qui, parmi vous, ont accueilli comme « dons de Dieu » des enfants handicapés. Nous remercions le Professeur Jérôme Lejeune pour son courage !

Un enfant né d'un viol peut-il être appelé don de Dieu ?

J'ai essayé de répondre à cette question à la page 21 du livret blanc. Les enfants nés d'un viol n'ont-ils pas droit à la bonne nouvelle de l'Evangile de la vie ? J'ai rencontré, un jour, un jeune de 25 ans

environ qui venait d'apprendre par sa mère qu'il était né à la suite d'un viol. J'ai vu sa souffrance et j'ai prié pour demander à Dieu les mots qui pourraient l'aider : « *Tu n'as pas été conçu dans un acte d'amour, mais Tu es aimé de Dieu qui T'appelle à la vie éternelle* ». Je lui ai dit qu'il pouvait prier pour celui qui avait abusé de sa mère. Je lui ai aussi dit, avec le plus de délicatesse possible, que s'il lui pardonnait dans son cœur, il pourrait, peut-être, l'engendrer à la vie divine. Ce jour-là, j'ai mieux compris pourquoi on n'avait pas le droit de dire qu'un enfant né d'un viol n'est pas un « don de Dieu » ! Je ne veux pas prolonger, ici, une réflexion théologique trop théorique car cette réflexion est liée au mystère du mal. Ne soyons pas simplistes en disant : « pourquoi Dieu permet-Il que des enfants soient conçus à la suite d'un viol ? » Le mal est un mystère ! Ne le réduisons pas à un problème ! En présence d'un enfant conçu à la suite d'un viol, nous devons rappeler aux responsables politiques, qui voudraient contraindre la maman qui a été violée à avorter, le 5^e commandement de Dieu : « *Tu ne tueras pas !* ». Cet enfant est une personne humaine, lui aussi, quoique sa conception n'ait pas été le fruit d'un acte d'amour, mais d'un acte odieux de violence ! Il est appelé à la vie éternelle.

Pour conclure cette intervention et avant de laisser la parole à Pierre-Oliver Arduin et aux foyers amis qui vont témoigner, je voudrais vous citer une dernière parole de Jésus : "*Quiconque accueille un petit enfant tel que lui à cause de mon Nom, c'est moi qu'il accueille*" (Mt 18, 5). Oui, en accueillant un enfant « programmé » ou non, c'est Jésus que vous accueillerez sans le savoir !

Homélie du 15^e dimanche du temps ordinaire

La Parole de Dieu, en ce 15^e dimanche, est en continuité avec celle que nous avons entendue dimanche dernier : les prophètes ne sont pas accueillis avec joie partout et par tous ! Les prophètes de l'AT ont été, pratiquement, tous persécutés ! Le prophète Amos n'échappe pas à la règle. Le prêtre de Béthel, Amazias, le chasse. Ses prophéties, en effet, dérangent. Amos répond qu'il n'a pas choisi d'être prophète, mais c'est le Seigneur qui l'y a obligé ! Benoît XVI pourrait dire la même chose aujourd'hui : il n'a vraiment pas choisi d'être Pape, il a, au contraire, tout fait – humainement parlant – pour ne pas être élu, mais Dieu a voulu qu'il soit le successeur de Jean-Paul II. Comme le prophète Amos, il ne peut pas se dérober et il se doit d'annoncer la vérité dans la charité. Si tous les responsables politiques voulaient écouter son message, la prophétie du psaume 84 pourrait être réalisée : « Amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent ». Jésus avait implicitement annoncé aux douze que certains refuseraient de les accueillir, comme les fils des ténèbres ont refusé de L'accueillir, Lui, la lumière du monde !

Les enseignements et les témoignages de notre session nous ont permis de mieux comprendre le combat dans lequel nous sommes engagés. Jean-Paul II avait parlé d'une conspiration contre la vie des cultures de la mort. Benoît XVI parle aujourd'hui des dictatures du relativisme. Notre Père nous rappelait souvent – à cause de ce combat – ces paroles de Jésus à ses disciples envoyés en mission : « soyez simples comme des colombes et prudents comme des serpents ». Puisse notre session nous obtenir la grâce d'être davantage zélés pour l'évangélisation ! Nous avons souvent rappelé, en cette année Saint Paul qui vient de se terminer, cette phrase du grand apôtre missionnaire : « Caritas Christi urget nos ! = l'Amour du Christ nous presse ! ». Que cet Amour nous presse en vérité afin de réaliser la mission que Saint Paul nous invite à découvrir et à vivre : *être louanges de gloire de la grâce de Dieu* ! Oui, nous avons la grande grâce d'être membres du Peuple de Dieu qu'est l'Eglise ! Oui, nous avons la grâce d'être frères et sœurs de Jésus ! Oui, nous avons la grâce d'être réellement des enfants de Dieu parce que nous sommes renés de l'eau et de l'Esprit Saint !

Mais les enfants de Dieu que nous sommes seront-ils sel de la terre et lumière du monde ? Notre Pape Benoît XVI a été victime d'un complot médiatique, il y a quelques mois, parce que ses paroles de vérité dérangent. Sommes-nous prêts à nous engager sans peur à ses côtés ? Sommes-nous prêts à nous compromettre pour la défense de la vérité et de la vie humaine, de sa conception à son terme naturel ? Sommes-nous prêts à témoigner du Christ, Notre-Seigneur et Notre Dieu, qui a pris chair dans le sein de la Vierge Marie, qui a accompli la Rédemption et qui est le seul Sauveur des hommes ? Jésus ne nous demande pas de réaliser des exploits, mais Il nous envoie proclamer l'évangile, comme il a envoyé les douze apôtres. Ceux-ci ont répondu et, après la Pentecôte, ils sont partis porter l'évangile jusqu'aux extrémités du monde. Ils ont généreusement donné leur vie pour le Christ. Et nous, sommes-nous prêts à répondre à l'appel de Jésus ? *La mission, c'est urgent, mais beaucoup de baptisés sont tièdes et préfèrent la compromission à l'évangélisation.*

Jean-Paul II, après le souffle du Grand Jubilé de l'an 2000, a dû souffrir en constatant que l'élan et l'ardeur des baptisés étaient si vite retombés ! Quelques semaines avant sa mort, il nous a donné son dernier livre : « Levez-vous ! Allons ! ». Ce titre était tiré des paroles de Jésus après sa douloureuse agonie. Jean-Paul II, souffrant son douloureux évangile de la souffrance, ne voulait-il pas, comme Jésus, nous réveiller sans nous brusquer : « *Levez-vous ! Allons !* » ? Ne voulait-il pas - au terme de son pontificat - nous dire : « *Pourquoi n'avez-vous pas encore avancé au large et jeté les filets ? Il est temps de se donner totalement à l'évangélisation. Levez-vous ! Allons !* » ? Nous pourrions, en ce temps de vacances, lire ou relire ce dernier livre de Jean-Paul II. Je voudrais m'arrêter sur le dernier chapitre adressé à ses frères évêques : « *Dieu et le courage* » et citer quelques phrases de ce Pape que nous avons tant aimé : ***Pour un évêque, le manque de force est le début de la défaite. Pour un apôtre, le témoignage rendu à la vérité est essentiel. Et cela exige toujours la force. La plus grande faiblesse de l'apôtre est la peur. C'est le manque de foi dans la puissance du Maître qui réveille la peur ; cette dernière oppresse le cœur et serre la gorge. L'apôtre cesse alors de professer. Celui qui se tait face aux ennemis d'une cause enhardit ces derniers. La peur de l'apôtre est le premier allié des ennemis de la cause.***

« ***Par la peur contraindre à se taire*** », telle est la première besogne de la stratégie des impies. La terreur utilisée par toute dictature est calculée sur la peur des apôtres. Le silence ne possède son éloquence apostolique que lorsqu'il ne détourne pas son visage devant celui qui le frappe. C'est ce que fit le Christ en se taisant. Mais par ce signe, il démontra sa propre force. ***Le Christ ne s'est pas laissé terroriser par les hommes. Sorti dans la foule, il dit avec courage : « c'est moi ».***

Ces paroles, disait Jean-Paul II, avaient été prononcées par l'énergique Cardinal Stefan Wyszyński. Jean-Paul II ajoutait : « *Il n'y a pas d'espace pour des compromissions, ni pour un recours opportuniste à la diplomatie humaine. Il faut rendre témoignage à la vérité, même au prix de persécutions, jusqu'au prix du sang, comme le Christ Lui-même l'a fait et (comme les martyrs l'ont fait)* » Ces paroles fortes de Jean-Paul II, Benoît XVI les met héroïquement en pratique. Il nous donne le témoignage d'un vrai courage. Ses adversaires emploient les moyens des dictateurs décrits par Jean-Paul II pour l'intimider et le faire taire. ***Mais il ne se laisse pas intimider, il est fort contre la dictature du relativisme !*** Prions et offrons pour lui et surtout : ***Levons-nous ! Allons !***

La France et l'Europe au péril d'un eugénisme bioéthique

Pierre-Olivier Arduin

Le monde feutré de la bioéthique française ne s'est toujours pas remis de l'entretien inouï que Didier Sicard avait donné en février 2007 au *Monde* suite à la polémique du Téléthon. Le président du Comité consultatif national d'éthique osait parler de la montée de l'eugénisme en France :

« Osons le dire, disait-il au *Monde* : la France construit pas à pas une politique de santé qui flirte de plus en plus avec l'eugénisme [...]. Je suis persuadé que si la France avait été confrontée, à l'occasion d'un régime nazi, à des pratiques eugénistes similaires, elle répugnerait aujourd'hui à s'engager sur une pente particulièrement dangereuse. La vérité centrale est que l'essentiel de l'activité de dépistage prénatal vise à la suppression et non pas au traitement. Ainsi, ce dépistage renvoie à une perspective terrifiante : celle de l'éradication¹ ».

C'est pour sa liberté de parole que le professeur Sicard était l'un des invités de l'Académie pontificale pour la Vie pour son colloque international sur « les nouvelles frontières de la génétique et le risque de l'eugénisme » (XVe assemblée plénière, 20-21 février 2009). Les auditeurs ne sont pas prêts d'oublier la charge qu'il a réitérée à l'encontre du système de dépistage tel qu'il est actuellement pratiqué en France². Benoît XVI y a prononcé un discours évidemment essentiel : « Votre congrès s'étend également aux risques de l'eugénisme, une pratique qui n'est pas nouvelle, et qui a vu par le passé l'apparition de formes inouïes de véritable discrimination et violence. La désapprobation de l'eugénisme utilisé avec la violence

¹ *Le Monde*, Grand entretien du Pr Sicard avec Jean-Yves Nau, 5 février 2007.

² Le texte de la communication du professeur Sicard a été publiée dans *l'Osservatore romano* en langue française, n. 9, 3 mars 2009. Il est également accessible sur le site de l'Académie pontificale pour la Vie : www.academiavita.org.

par un régime d'Etat, ou encore fruit de la haine envers une race ou une population, est tellement enracinée dans les consciences qu'elle a trouvé une expression officielle dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. En dépit de cela apparaissent encore de nos jours des manifestations préoccupantes de cette pratique odieuse qui se présente sous des aspects divers. Certes, on ne repropose pas des idéologies eugénistes et raciales, qui par le passé ont humilié l'homme et ont provoqué d'immenses souffrances, mais une nouvelle mentalité s'insinue, qui tend à justifier une considération différente de la vie et de la dignité personnelle fondée sur son propre désir et sur le droit individuel. On tend donc à privilégier les capacités opératives, l'efficacité, la perfection et la beauté physique au détriment d'autres dimensions de l'existence, considérées comme non dignes. C'est ainsi qu'est affaibli le respect qui est dû à chaque être humain, même en présence d'un défaut dans son développement ou d'une maladie génétique qui pourra se manifester au cours de sa vie, et que sont pénalisés dès leur conception les enfants dont la vie n'est pas jugée digne d'être vécue ».

Diagnostic prénatal : le doute s'installe

Propos qui tranchent avec la réalité de l'article 16-4 du Code civil censé bannir l'eugénisme de nos sociétés démocratiques et le renvoyer aux heures sombres de notre histoire : « Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite³ ». Plusieurs observateurs ont noté que la fulgurance du discours de Didier Sicard a contraint le Premier ministre François Fillon à demander au Conseil d'État un « examen approfondi » des « activités d'assistance médicale à la procréation, en particulier du diagnostic prénatal et du diagnostic préimplantatoire » ? Ajoutant cette question qui montre que le doute s'est installé : « Les dispositions encadrant ces pratiques garantissent-elles une application effective du principe prohibant toute pratique eugénique ? »⁴.

Les yeux s'ouvriraient-ils enfin ? Dans le rapport qu'il a rendu public le 6 mai dernier, le Conseil d'État a reconnu pour la première fois que l'eugénisme peut être non seulement « le fruit d'une politique délibérément menée par un État », mais également « le résultat collectif d'une somme de décisions individuelles convergentes⁵ ». Pour les Sages, certaines statistiques rendent compte aujourd'hui en France de l'existence d'« une pratique individuelle d'élimination presque systématique ». Un chiffre suffit à confirmer ce constat accablant : 96% des enfants trisomiques 21 dépistés sont avortés.

Ce chiffre, la haute juridiction le mentionne noir sur blanc dans son étude : « En France, 92 % des cas de trisomie sont détectés contre 70% en moyenne européenne et 96% des cas ainsi détectés donnent lieu à une interruption de grossesse. » C'est ainsi que l'ancien ministre de la Santé Jean-François Mattéi livre une analyse sans appel dans l'entretien exceptionnel qu'il a accordé à l'hebdomadaire Famille chrétienne : « Il existe en France un eugénisme de masse⁶ », assène-t-il.

Un eugénisme qui n'est cependant pas exclusivement la conséquence d'une multitude de choix privés et individuels. Il résulte également d'une action volontariste de la puissance publique dont les critères d'action sont la rentabilité et l'efficacité technique. Pour le dire autrement avec le président de la Fondation J. Lejeune, l'eugénisme n'est pas seulement « la conséquence collective de choix individuels » mais aussi « un choix collectif aux conséquences individuelles⁷ ».

Rappelons en quelques mots comment fonctionne le système de dépistage actuel.

Le diagnostic prénatal est défini dans le Code de la santé publique comme l'ensemble des pratiques médicales ayant pour objectif de détecter chez le fœtus in utero une « affection d'une particulière

³ Loi n. 94-653 du 29 juillet 1994, *Journal officiel* du 30 juillet 1994.

⁴ Lettre de mission du Premier ministre au Conseil d'État du 11 février 2008. Le rapport est attendu pour avril 2009.

⁵ Conseil d'État, *La révision des lois de bioéthique*, Étude adoptée par l'Assemblée générale plénière, 6 mai 2009.

⁶ www.famillechretienne.fr.

⁷ www.assemblee-nationale.fr/ Cf. aussi Jean-Marie Le Méné, « Les risques d'un dépistage à outrance de la trisomie 21 », *Le Figaro*, 9 mai 2009.

gravité». En pratique, il recouvre toutes les explorations d'imagerie médicale, divers prélèvements sur le fœtus ou ses annexes (liquide amniotique ou trophoblaste) et des analyses effectuées à partir du sang de la mère. S'il existe « une forte probabilité d'atteinte du fœtus par une maladie incurable d'une particulière gravité », l'interruption médicale de grossesse (IMG) est licite jusqu'au dernier jour précédant l'accouchement. Son indication doit être cependant confirmée par un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDPN) seul habilité à délivrer l'attestation d'avortement pour motif médical. On note une augmentation de 10% des IMG entre 2005 et 2006 avec 6787 actes autorisés contre 6093 l'année précédente.

Si l'on prend l'exemple emblématique de la trisomie 21, la séquence actuelle consiste d'abord en une échographie réalisée au premier trimestre, entre 11 et 14 semaines d'aménorrhée⁸, pour mesurer ce que l'on appelle la clarté nucale. Celle-ci correspond à un œdème normalement présent dans la partie postérieure du cou du fœtus à cet âge de la grossesse. Une épaisseur trop élevée indique un risque accru de trisomie 21 ou d'autres types de pathologies. Second temps, une prise de sang chez la mère au second trimestre pour effectuer le dosage biochimique de trois marqueurs sériques. Un arrêté du 27 mai 1997 précise que ce dosage doit être fait entre la 15ème et la 18ème semaine d'aménorrhée. En 2006 ont eu lieu 830 000 accouchements : 650 000 femmes, soit les trois quarts, ont été dépistées sur ce modèle.

Ces deux paramètres sont conjugués avec l'âge de la mère pour fournir un indice de risques. S'il est élevé – le résultat est donné sous forme de fraction avec la valeur seuil de 1/250 – il faut réaliser une amniocentèse (possible vers les 16e ou 17e semaines d'aménorrhée) pour obtenir une confirmation diagnostique du dépistage. Là encore, la France bat tous les records mondiaux avec 92 000 amniocentèses en 2007, soit 11 à 16% des grossesses selon les régions françaises. Or, ce geste, qui consiste à ponctionner à l'aide d'une aiguille un échantillon de liquide amniotique, n'a rien d'anodin. Les gynécologues mettent d'ailleurs sévèrement en garde les femmes en précisant qu'« après une amniocentèse, une grossesse normale devient une grossesse à risques⁹ ». En effet, la iatrogénicité est telle que l'amniocentèse conduit à l'avortement spontané de deux enfants indemnes pour l'avortement volontaire d'un enfant atteint. On estime en France que ce sont 700 fœtus sains qui sont « perdus » annuellement.

Pour remédier à ce coût humain dont tous les acteurs connaissaient depuis longtemps l'existence, mais qui sert à présent de justification facile pour changer de dispositif, le Conseil d'État appuie dans son rapport les recommandations de la Haute Autorité de santé de juin 2007, lesquelles ont donné lieu à la rédaction réglementaire de deux arrêtés qui ont été signés le 23 juin dernier. Pour accroître les performances du système, un des deux arrêtés en question préconise le dosage de deux nouveaux marqueurs sériques dès le premier trimestre entre 11 et 13 semaines d'aménorrhée, lequel pourrait être couplé avantageusement avec l'échographie. « Comment le Conseil d'État peut-il encourager la mise en œuvre de pratiques eugéniques par l'accès précoce à des techniques de dépistage renforcées », demande Jean-Marie Le Méné, alors même « qu'il désigne comme facteur d'eugénisme “la volonté de nombreux couples de ne pas mettre au monde un enfant porteur de maladie ou de handicap” » ?

Fuite en avant

Les rédacteurs du rapport avalisent la fuite en avant en raison « de considérations de santé publiques — limiter le nombre de fausses couches liées à l'amniocentèse » et « au nom de l'impératif éthique à l'égard des femmes enceintes — leur donner la possibilité de choix moins tardifs ». Devant la mission d'information parlementaire, le président de la Fondation J. Lejeune n'a pu qu'opposer une fin de non recevoir à ce nouveau dispositif en dénonçant l'absurdité du raisonnement dont on peine encore à croire

⁸ L'aménorrhée correspond au nombre de semaines écoulées depuis le premier jour des dernières règles de la femme enceinte : la fécondation ayant lieu généralement 14 jours après le début du cycle menstruel, il existe généralement une différence de 2 semaines entre la période d'aménorrhée et celle de la grossesse proprement dite.

⁹ Docteurs Lionel et Jacqueline Rossant, *L'amniocentèse*, janvier 2009, www.doctissimo.fr.

qu'il ait pu être validé par le Conseil d'État avec autant de désinvolture.

Il ne sert en effet strictement à rien de déplacer le couple échographie/ marqueurs sériques au premier trimestre de la grossesse. « Le dépistage n'est qu'un calcul de risques. Si le risque est faible, il n'écartera pas totalement la possibilité pour l'enfant d'être atteint. Et si le risque est élevé, il faudra quand même procéder à la confirmation diagnostique par un prélèvement. » Or, explique Jean-Marie Le Méné aux députés, « au premier trimestre de la grossesse, l'amniocentèse étant impossible, il sera proposé de recourir à la biopsie de trophoblaste (futur placenta) qui induit un taux de pertes fœtales 1,5 à 2 fois plus élevé. En réalité, la baisse escomptée du nombre des amniocentèses sera compensée par l'augmentation de celui des biopsies de trophoblaste et le nombre de grossesses perdues sera le même ».

L'amniocentèse n'est réalisable au plus tôt qu'à la 16e semaine d'aménorrhée tandis que la biopsie de villosités trophoblastiques est possible dès la 12e semaine. Les bonnes pratiques recommandent de ne réserver cet acte qu'à des praticiens rompus à l'exercice en raison du danger non négligeable de fausse couche induite. Malheureusement, même avec cette précaution, le taux de perte fœtale reste très important – au moins équivalent à celui de l'amniocentèse dans les meilleures études dont nous disposons.

Quant au soi-disant impact psychologique chez les femmes, il est nul. « Le nouveau dispositif engendrera-t-il alors moins d'angoisse pour la mère ? Là encore, la réponse est en complet décalage avec l'objectif visé. Les femmes subiront le harcèlement sur la trisomie 21 encore plus tôt dans la grossesse. Et le dispositif apportera deux inquiétudes nouvelles : le prélèvement à visée diagnostique et la précipitation. Les femmes enceintes devront être associées au choix de la technique (art. 10 du projet d'arrêté). Ou elles choisiront la biopsie de trophoblaste, plus tôt et plus risquée, pour réduire le temps de leur angoisse, ou elles choisiront l'amniocentèse, plus tard et moins risquée, mais elles feront durer l'attente du diagnostic», fait remarquer avec justesse Jean-Marie Le Méné.

Ce n'est pas tout, car la mise au point d'un dépistage précoce ne manquera pas en outre de conduire à de nouvelles dérives.

Technocratie

En premier lieu, le regroupement des différentes techniques dans le temps va entraîner une gestion technocratique du dépistage concentrée dans un même espace. Ce concept d'espace-temps eugénique, si l'on me pardonne l'expression, fait déjà des émules. À Paris, le professeur Yves Ville, chef du service de maternité de l'hôpital Necker, vient de fonder une structure pilote de ce type inaugurée au mois d'avril dernier : le centre de dépistage *Prima Facie*. Y est justement proposé à toute femme enceinte un bilan global, clinique, biologique et échographique entre la 11e et la 14e semaine d'aménorrhée avec résultats rendus dans les deux à trois heures.

Une fois encore, la France fait figure de championne puisque c'est la seconde structure de ce type en Europe à voir le jour après celle de Londres où a été « inventée » la clarté nucale. La contraction dans le temps des examens de dépistage va-t-elle faire surgir des espaces spécifiquement dédiés à la traque eugéniste des enfants à naître ? Cela semble bien parti puisque plusieurs équipes, à Marseille, Rouen, Nantes ou Clermont-Ferrand, sont déjà sur le rang, ayant fait part de leur intérêt pour le fonctionnement innovant de ce centre. Quant au nom donné à cette structure, le docteur Ville explique ce choix : « *Prima Facie* » signifie en latin premier regard et en termes juridiques premier élément de preuves¹⁰ ». Est-ce donc une mise en œuvre concrète du programme de Francis Crick, Prix Nobel américain de médecine : «Aucun enfant ne devrait être reconnu humain avant d'avoir fait ses preuves par un certain nombre de tests portant sur sa dotation génétique. S'il ne réussit pas ces tests, il perd son droit à la vie » ?

¹⁰ *Le Quotidien du Médecin*, 10 avril 2009.

Jean-Marie Le Méné a critiqué sévèrement cette transformation des pratiques appelées le one day test : « Comment prétendre sérieusement que la femme enceinte, prise dans ce tourbillon du *one day test*, disposera d'une information digne de ce nom, pourra réfléchir avec sérénité, avant de donner un véritable consentement libre et éclairé, ce qui n'est déjà pas le cas dans le système actuel, l'Inserm vient de le démontrer dans une publication de janvier 2009 ? On dispose de plus de temps pour refuser une offre commerciale que pour refuser d'accueillir un enfant différent, décision qui vous habite pourtant jusqu'au soir de votre vie ». Le principe de consentement éclairé de la femme est en principe la clé de voûte du dispositif de dépistage. Or Valérie Seror, directrice de recherche à l'Inserm, vient de montrer dans un article peu commenté que « 40% des femmes soumises aux tests n'avaient pas envisagé qu'elles pourraient être confrontées à un moment donné à la décision d'interrompre leur grossesse. Plus de la moitié d'entre elles n'avaient pas pensé au fait que le dépistage pouvait aboutir à une amniocentèse¹¹ ».

Enfin, le lecteur attentif aura certainement remarqué que les nouveaux délais de dépistage se calent parfaitement avec la période légale de l'IVG en France dont le terme se situe à la 12^e semaine de grossesse ou 14^e semaine d'aménorrhée depuis la loi du 4 juillet 2001. Toute femme pourrait alors faire valoir librement et individuellement son droit à l'avortement au moindre soupçon de handicap. En effet, au cours de cette période, le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal, censé éclairer le jugement de la mère, n'intervient pas. On ne se souvient peut-être plus que le CCNE, interrogé en 2000 sur les conséquences éthiques de l'allongement de la période de l'IVG de 12 à 14 semaines d'aménorrhée prévue par Martine Aubry, avait conclu à l'absence de risque de dérive eugénique¹². On mesure aujourd'hui l'absence de clairvoyance de notre plus haute autorité morale sur ce point.

Une « biologie de traque »

Même ce nouveau test pourrait déjà être obsolète. Des chercheurs américains de l'équipe de Stephen Quake de l'université de Stanford affirment avoir révolutionné le dépistage de la trisomie 21 fondé sur l'analyse de l'ADN fœtal circulant dans le sang périphérique maternel¹³. Une prise de sang chez la femme enceinte avec amplification de l'ADN fœtal suffirait à poser le diagnostic avec une certitude quasi absolue. Après publication dans les *Annales de l'Académie nationale américaine des sciences (PNAS)* du 6 octobre 2008, des essais sur de larges cohortes sont d'ores et déjà lancés pour valider ce nouveau procédé à grande échelle. Jean Léonetti, rapporteur de la mission parlementaire de révision de la loi bioéthique, s'en est ému publiquement, demandant à une experte lors d'une audition son avis sur la généralisation de cette pratique. Celle-ci lui a rappelé que le système fonctionnait déjà de manière systématique et que ce mode de dépistage biologique serait accueilli très favorablement par les acteurs de terrain¹⁴.

D'ailleurs, la France peut espérer rivaliser avec les Américains et n'est pas en reste avec la validation clinique du test ISET en début d'année. Il s'agit là aussi d'une méthode non invasive qui consiste à pratiquer un simple prélèvement de sang maternel. L'originalité de la méthode réside dans la conjugaison d'un filtrage permettant d'isoler quelques cellules fœtales circulant dans le sang maternel suivi d'une microdissection cellulaire et d'un séquençage ADN. La responsable de l'étude, le professeur Patricia Paterlini-Bréchet, directrice de l'unité Inserm 807 de l'hôpital Necker-Enfants malades, en tirait la conclusion suivante le 27 janvier dernier après un essai sur la fiabilité du test dans le dépistage de la mucoviscidose : « Non seulement le bon diagnostic (malade/non malade) a été établi dans tous les cas, mais la méthode a également distingué correctement les fœtus porteurs de la maladie (un allèle muté et un

¹¹ V. Seror, "Prenatal screening for Down syndrome: women's involvement in decision-making and their attitudes to screening", *Prenatal Diagnosis* 2009, 29: 120-128.

¹² CCNE, Avis n. 66, *Réponse aux saisines du Président du Sénat et du Président de l'assemblée nationale sur l'allongement du délai d'IVG*, 23 novembre 2000.

¹³ *Le Figaro*, 7 octobre 2008.

¹⁴ Audition du docteur Julie Steffann, mercredi 4 mars 2009.

allèle normal) de ceux qui sont complètement normaux, ce qui montre son extraordinaire précision et sa spécificité¹⁵ ». Cette méthode serait applicable à toute maladie génétique ou anomalie chromosomique. En particulier les spécialistes anticipent un succès du même ordre avec le dépistage de la trisomie 21.

Au moindre doute, l'avortement risque d'être l'unique solution d'un test positif en début de grossesse. Au Vatican, Didier Sicard a stigmatisé sévèrement « la biologie de traque, qui par ses recherches et examens de cellules fœtales circulantes chez la femme enceinte, tend à l'informer le plus tôt possible de l'identification chromosomique de tel ou tel caractère éventuellement délateur de l'enfant à venir. »

Un eugénisme démocratique ?

Plusieurs observateurs reconnaissent la réalité que nous venons de décrire pour aussitôt tempérer le propos en rappelant que cet eugénisme est « démocratique et libéral » (Habermas), « individuel », « librement consenti », « négatif et non pas positif ». Or, du fait de la séquence quasi impérative entre le dépistage et l'avortement qui suit immédiatement la sentence, est-il possible de se contenter d'affubler le terme d'eugénisme de ces épithètes pour garder bonne conscience ? Rappelons ce chiffre : 96% des enfants trisomiques dépistés *in utero* sont avortés. Peut-on parler d'un choix authentique avec un tel pourcentage ?

Les docteurs Odile Montazeau et Josée Benoit, auteurs d'une étude parue au mois de novembre dernier dans la revue française *L'Obstétrique*, concluent que « si le ressort du mécanisme [de cet eugénisme] est bien individuel (le couple), sa mise en place relève de l'action des pouvoirs publics¹⁶ ». Ainsi déplorent-ils que « l'IMG pour la trisomie 21 est bel et bien devenue une pratique eugénique, et ce, avec un très large consensus social, bien qu'en l'absence — ou peut-être grâce à l'absence — de tout débat démocratique ». Pour eux, pas de doute, « l'IMG est devenue un instrument de tri des enfants à naître », « l'une des pratiques eugéniques produites par une politique qui ne se dit pas comme telle et qui prétend répondre aux demandes des couples ».

Didier Sicard, devant les membres de l'Académie pour la Vie, a tordu le cou à la fausse distinction entre un bon et un mauvais eugénisme :

« Peut-on clairement séparer eugénisme individuel et eugénisme collectif ? Apparemment oui, il n'y a pas de politique d'État ni de volonté d'amélioration des lignées humaines. Mais il y a une politique de santé publique [...]. Le résultat est que par son caractère systématique, sa prise en charge collective par l'intermédiaire de l'assurance maladie, se dessine peu à peu le projet d'une naissance sans handicap prévisible ou prédictible [...]. Le consensus semble établi qu'un enfant porteur d'une trisomie 21 n'a pas vocation à naître. »

Un dualisme anthropologique

Pour que le processus de la vie d'un enfant à naître puisse perdurer, il doit nous prouver que certaines conditions sont remplies. La charge de la preuve lui appartient. Dans le cas contraire, *une mort par compassion* en stoppera la poursuite.

Nous vivons une époque où la vie de l'être humain ne vaut pas forcément en elle-même : il existe des degrés que la science ou le contexte culturel définissent et qui rendent cette vie plus ou moins acceptable, voire franchement indésirable. C'est le triomphe de la sentence de Francis Crick, prix Nobel de médecine en 1962 pour la découverte de l'ADN : « Aucun enfant ne devrait être reconnu humain avant d'avoir

¹⁵ Collectif interassociatif autour de la naissance, *Diagnostic prénatal : validation du test ISET de la mucoviscidose*, communiqué de presse, 27 janvier 2009.

¹⁶ www.genethique.org, 14 novembre 2008.

passé un certain nombre de tests portant sur sa dotation génétique. S'il ne réussit pas ces tests, il perd son droit à la vie. »

Nous sommes ainsi dans un modèle dualiste opposant d'une part la vie considérée en elle-même, la vie *biologique*, et d'autre part une vie vécue par le sujet, celle qui est *personnelle*. Lorsque ces deux vies sont disjointes, elles peuvent entrer en conflit. Le philosophe Bernard Baertschi le constate :

« Il existe des situations où la préservation de la vie biologique entrave la vie personnelle, où cette préservation donne une valeur fortement négative à la vie morale, lieu de l'identité et de l'intégrité, bref, où la mort est préférable. Dans ces situations, la vie biologique peut être sacrifiée, doit l'être même : l'action ressortit au domaine de l'obligatoire, et non seulement du licite¹⁷ ».

La mort peut donc être choisie de préférence à une vie jugée préjudiciable en elle-même.

« Si à d'autres époques, tout en acceptant généralement le concept ainsi que les exigences de la dignité humaine, on a pratiqué la discrimination pour des motifs de race, de religion ou de statut social, on assiste aujourd'hui à une non moins grave discrimination qui conduit à ne pas reconnaître le statut éthique et juridique des êtres humains affectés de graves maladies et handicaps. On en vient à oublier que les personnes malades et les handicapés ne forment pas une sorte de catégorie à part : la maladie ou le handicap font partie de la condition humaine et concernent tout le monde à titre personnel, même quand on n'en fait pas l'expérience directe » (DP, n. 22).

Que faire ?

D'abord, la question de l'eugénisme ne doit plus être éludée. En outre, elle doit être alimentée par des propositions politiques fortes pour casser l'instauration de ce cercle vicieux. Il s'agit donc de reconnaître la situation, la requête du premier ministre au Conseil d'État sonnait comme un aveu et une prise de conscience au plus haut sommet de l'État.

D'autre part, il faudrait rendre de la liberté aux médecins qui sont bien plus en souffrance qu'on ne le pense. Les tests, s'ils ne sont pas imposés de manière coercitive aux femmes, sont en revanche contraignants à l'égard des médecins qui eux doivent les proposer *obligatoirement*. N'est-ce pas à cause de cela que le système s'est judiciarisé à l'extrême, ayant fait basculer la pratique du médecin dans une logique d'obligation de résultat alors que la déontologie médicale est basée sur l'obligation de moyens ? En cas d'erreur, aujourd'hui, le spécialiste de la grossesse et de la naissance, l'obstétricien, est passible des tribunaux.

C'est l'une des propositions phares de Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune, dans son dernier livre : refonder le système sur la confiance aux médecins. Pour cela, « ils doivent conserver l'entière liberté de proposer les tests, en conscience, s'ils les jugent utiles, de même que le bénéfice de ces tests serait accordé aux femmes qui le demandent. De la sorte, on casserait la spirale eugéniste. On n'imposerait pas à qui que ce soit, femme ou médecin, un quelconque ordre moral, mais on éviterait au moins à l'État d'imposer le sien¹⁸ ».

Le lecteur aura bien compris qu'il ne s'agit aucunement de juger les parents. Les pressions qui s'exercent en l'occurrence sur les femmes enceintes, l'ignorance des procédés biotechniques dans laquelle les parents se trouvent bien souvent, le déficit d'accueil et de reconnaissance dans notre société des enfants handicapés, à naître ou déjà nés, sont autant de faits qui réduisent la liberté de décision des personnes. Pourquoi ne pas envisager d'accompagner au mieux les parents éprouvés par l'annonce de la maladie ?

¹⁷ Bernard Baertschi, *La Valeur de la vie humaine et l'Intégrité de la personne*, Paris, Puf, 1995.

¹⁸ Jean-Marie Le Méné, *La trisomie est une tragédie grecque*, Salvator, Paris, 2009.

Pourquoi ne pas prévoir au sein des services concernés des rencontres sous l'égide d'équipes médicales correctement formées et de familles ayant renoncé volontairement à l'IMG ?

Et d'ailleurs, faisons-nous réellement une place aux fort peu médiatiques témoignages des parents qui quotidiennement et inlassablement accompagnent un enfant qui ne présente pas la santé radieuse et la performance éblouissante définies comme les canons de l'utilitarisme postmoderne ? Il y a un chiffre qui à ce titre devrait nous interpeller. Si l'Agence de biomédecine fait état en 2006 de 6787 IMG, elle signale qu'il y a eu également 402 « grossesses poursuivies malgré une pathologie qui aurait pu faire autoriser une IMG ¹⁹ ». Qui sont ces familles ? Pourquoi ont-elles accepté de donner naissance à un enfant handicapé en toute connaissance de cause ? Quelles sont leurs motivations ? Pourquoi ne pas leur donner la parole pour nous enrichir de leur précieuse expérience ? Ainsi la connaissance anténatale d'une pathologie chirurgicalement curable, d'une trisomie 21 ou toute autre maladie retrouvera sa vocation : informer au mieux le couple, le préparer psychologiquement et optimiser les conditions de prise en charge dès la naissance ²⁰.

Le professeur Jean-François Mattei, ancien ministre de la santé et généticien, avait demandé dans son rapport de 1996 sur la généralisation du dépistage que l'État consente à un effort de recherche à visée thérapeutique au moins équivalent, « sauf à croire que le choix est fait de l'élimination plutôt que de la compréhension des causes de l'affection ²¹ ». N'est-ce pas un moyen simple pour l'État de désamorcer l'accusation de mener implicitement une politique de santé eugéniste ? Jean-Marie Le Méné propose « que soit créé un fonds public pour la recherche à visée thérapeutique sur la trisomie 21 ».

N'est-ce pas le minimum que la puissance publique puisse offrir si l'on veut que notre société reste solidaire ? Le moment n'est-il pas venu pour le politique d'envoyer enfin un message fort en direction des Français ?

Témoignage Philippe et Isabelle SAGON
Session Donum Vitae
12 juillet 2009
SENS

Chacun de nos enfants est vraiment un don de Dieu

Si cette phrase de prime abord nous est apparue comme une évidence, ses mots ont pris, après réflexion, une résonance particulière, renvoyant à notre histoire personnelle, à des observations faites au cours de notre vie de parents et à nos réflexions toujours en cours sur la place de Dieu dans notre vie de famille.

Le premier mot qui a du sens est « chacun ». Les six enfants que nous avons gardés, et sans doute aussi la petite Marie-Madeleine, sont très différents les uns des autres, reflet en cela de l'infinie diversité de Dieu.

¹⁹ Agence de biomédecine, *Rapport annuel et bilan des activités 2007*, Centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal, p. 229.

²⁰ Docteur Patrick Leblanc et Pierre-Olivier Arduin, [La France au péril d'un eugénisme d'État ?](#), *Décryptage*, Libertepolitique.com, 23 octobre 2008.

²¹ Jean-François Mattei, « Le dépistage de la trisomie 21 à l'aide des marqueurs sériques maternels », *Rapport au ministre du travail et des affaires sociales*, La documentation française, Paris, 1996.

C'est aussi une garantie de richesse et de variété de l'éducation. Lorsqu'Anne-Françoise était petite et qu'elle a touché les plantes vertes de la maison, Isabelle a mis en œuvre les conseils éducatifs glanés dans les livres (être ferme sur quelques interdits seulement) en lui disant « non ». Anne Françoise a bien compris et s'approchait désormais des plantes en disant « non ». Appliquant les mêmes méthodes à Clarisse, le résultat se révéla fort différent : Clarisse s'approchait des plantes, les touchaient voire leur arrachait les feuilles en nous regardant et en disant : « Non, non » !

« Chacun » évoque également la stricte égalité entre les enfants, en bannissant toute hiérarchie en fonction des qualités physiques, intellectuelles ou spirituelles. A ce propos, Isabelle était quelque peu choquée en lisant dans les « Belles Histoires - Belles vies » que plusieurs saints et saintes, lorsqu'ils étaient jeunes, étaient qualifiés d'enfants préférés de leurs parents. Un frère Domini, avec qui elle en a parlé, lui confirmait cette fréquente « maladie de la préférence ».

Le deuxième mot qui a frappé nos oreilles est « nos ». Un enfant est le fruit de la rencontre de trois volontés, un « ménage à trois » en quelque sorte ! Dieu, en nous permettant de créer avec lui un nouvel être, nous élève à sa hauteur. Il permet de plus à un couple de parachever mutuellement sa création, c'est-à-dire le mari en rendant sa femme mère et la femme en rendant son mari père. En somme, Dieu utilise l'homme pour parachever la création de chacun. Cet échange d'amour entre les parents et l'enfant né de leur union est sans doute un reflet des échanges d'amour au sein de la Trinité.

Le mot « nos » signifie aussi la coopération dans l'éducation des enfants, coopération parfois à distance au cours de nos nombreuses séparations forcées. Nous restions unis en nous écrivant tous les jours et à travers la prière.

Le troisième mot qui résonne d'une manière particulière à nos oreilles est « vraiment ». L'enfant est un don de Dieu malgré les difficultés, les échecs, les incompréhensions, voire la mort. Après quatre enfants que nous avons conçus lorsque nous le voulions et qui sont venus au monde sans difficulté, nous avons perdu Jean après 3 mois de grossesse. Ce fut la première manifestation concrète du fait que la vie n'est pas systématique et possède en elle-même une grande fragilité. Louis-Marie, alors âgé de trois ans et demi, nous demandait « une petite sœur, mais vivante ».

Pour notre enfant suivant, nous avons beaucoup espéré. Lors du dernier mois de grossesse, lorsqu'on nous a annoncé un enfant lourdement handicapé avec une espérance de vie extrêmement courte, quelques mois au mieux, nous nous sommes dit que la série continuait. Cet enfant était aussi un don, même si ce don nous a permis de bien communier à la Passion du Christ. Marie-Madeleine, qui n'a vécu que quatre jours, a une vraie place dans notre famille où nous la prions chaque jour.

Cela dit, cette expérience n'a pas effacé la grande frustration de la perte d'un enfant et la douleur viscérale. Elle a aussi montré combien il est difficile de juger jusqu'où aller dans l'assistance et l'intervention médicale pour le conserver en vie. Comme la question de l'avortement avait été écartée, le corps médical pensait tout devoir faire pour combler notre désir de garder cet enfant. Une fois l'équilibre trouvé, les médecins et infirmières ont très bien coopéré en préparant les frères et sœurs à voir leur petite sœur à l'hôpital.

A cette occasion, nous avons pu mesurer la puissance de la prière de notre entourage, de nos familles et de la communauté. Le fait d'approfondir cette expérience avec les enfants (en répondant à leurs questions toutes naturelles : pourquoi Marie-Madeleine est elle malade ? Où est elle après sa mort ?) nous a obligés à être nous-mêmes cohérents. A la tristesse de la séparation se mêlait la nécessité d'être témoin de la joie de son entrée au Paradis. Là encore les enfants contribuent à nous éduquer.

Leur détachement était si grand que, juste après l'enterrement, ils discutaient entre eux de l'animal qu'ils choisiraient, puisque nous leur promettions depuis longtemps que nous n'aurions un animal domestique que lorsque nous n'aurions plus d'enfants à naître.

Enfin, le dernier mot est « don de Dieu ». Pour nous, cela évoque le fait de prendre l'enfant comme il est, et non comme on le rêve, et de l'accueillir quand il vient, en alliant responsabilité de la paternité - maternité et l'ouverture à la vie. Après la mort de Marie-Madeleine, Isabelle était trop affectée pour se sentir la force d'attendre un autre enfant. Celui-ci s'est annoncé, mais comme Isabelle avait bien compris que la vie et la mort d'un enfant ne dépendent pas de nous, sa grossesse a été relativement sereine. Le

plus difficile à supporter fut l'attitude de certains médecins qui voulaient nous imposer des examens complémentaires.

Les enfants sont un don de Dieu par l'éducation des parents qu'ils procurent. Ils nous poussent volontiers dans nos retranchements, nous forcent à travailler nos arguments et à vivre concrètement notre Foi.

En tant que parents, notre meilleure réponse à ce don de Dieu est d'offrir en retour cet enfant à Dieu, c'est-à-dire :

- ❖ le remettre entre ses mains comme le serviteur inutile (tout faire, faire de son mieux mais reste détaché, confiant, abandonné quant au résultat de l'éducation donnée) ;
- ❖ lui rendre cet enfant une fois éduqué de façon à ce qu'il retourne seul vers le Père une fois adulte dans un sincère et personnel élan d'amour.

IVe intervention : la dignité de la personne humaine. Père Bernard

Nous vous avons promis une session très riche. Je remercie tous les intervenants : notre session est très riche et elle n'est pas encore finie ! Nous voudrions, cet après-midi, vous aider à approfondir la nouvelle instruction donnée par Rome, le 8 septembre dernier, pour compléter « Donum Vitae » et dont le titre est : « La dignité de la personne ». Nous ne ferons pas une paraphrase de ce texte limpide et rigoureux. Chacun doit assimiler ce que le Cardinal Levada a écrit avec, bien évidemment, l'approbation de Benoît XVI. Vous trouverez également dans le livret blanc, pages 42 à 48, un résumé important sur l'enseignement de l'Eglise sur ce sujet. Ce texte vous aidera pour votre formation et votre action au service de l'évangélisation et du respect de la vie humaine.

Jean-Paul II avait dit en 1997, à l'occasion du 10^e anniversaire de « Donum Vitae » : *« Il s'agit avant tout de réaffirmer que l'être humain doit être respecté comme une personne dès sa conception ; c'est pourquoi, à partir de ce moment, on doit lui reconnaître les droits de la personne humaine, parmi lesquels figure avant tout le droit inviolable de chaque être humain innocent à la vie »* (DV 79). Il avait dit sa **souffrance** tout en laissant entrevoir son **espérance** : *"Comment ne pas rappeler que notre époque est malheureusement le témoin d'un massacre sans précédent et presque inimaginable d'êtres humains innocents, auquel de nombreux Etats donnent l'aval de la loi ? Combien de fois la voix de l'Eglise s'est élevée, en vain, en défense de ces êtres humains ! Et combien de fois, malheureusement, d'autres voix ont présenté comme un droit et un signe de civilisation ce qui est au contraire un crime aberrant envers le plus fragile des êtres humains ! Mais l'heure est venue d'accomplir un pas décisif pour la civilisation et le bien-être authentique des peuples : le pas nécessaire pour revendiquer la pleine dignité et le droit à la vie de chaque être humain, dès son premier instant de vie et durant toute la phase prénatale. Cet objectif, qui est de redonner à la vie prénatale sa dignité humaine, exige un effort commun et impartial de réflexion interdisciplinaire du droit et de la politique. Lorsque ce chemin sera entrepris, débutera alors une nouvelle étape de civilisation pour l'humanité future, l'humanité du troisième millénaire"* (Discours aux participants de la III^e Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie, 14 février 1997).

La dignité de toute personne humaine créée à l'image et ressemblance de Dieu

L'Eglise se fonde sur cette Révélation du livre de la Genèse : *"Dieu dit : «Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance»"* (Gn 1, 26) pour affirmer la dignité de tout être humain. Le Concile Vatican II a répondu à la question fondamentale : *"Qu'est-ce que l'homme ?"* en disant que l'homme a été créé à l'image de Dieu, qu'il est capable de connaître et d'aimer son Créateur, qu'il est constitué seigneur de toutes les créatures terrestres, pour les dominer et pour s'en servir en glorifiant Dieu (GS 12).

La constitution ontologique de la personne humaine

L'écriture Sainte révèle la complexité de l'être humain, elle parle de *son âme, son esprit, son cœur, son corps, sa chair, sa personne*. Jean-Paul II disait : *"La personne, comprenant son corps, est entièrement confiée à elle-même, et c'est dans l'unité de l'âme et du corps qu'elle est le sujet de ses actes moraux"* (VS 48). Le corps sera « spiritualisé » avec la résurrection. Dans le Royaume (Mt 22, 30)

on ne se mariera pas, car on sera, tous, comme les anges ! Conclusion : la personne humaine est créée pour participer à la communion des Personnes divines avec tous les Anges et les Saints. Cette communion sera réalisée en plénitude lorsque le corps ressuscité sera spiritualisé.

La dignité de l'homme révélée dans le Christ, Image parfaite de Dieu

Le Concile Vatican II, reprenant le riche enseignement des Pères, a dit : *“Le mystère de l'homme s'éclaire dans le mystère du Verbe incarné. Le nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation”* (G.S. 22 § 1). *Image du Dieu invisible (Col 1, 15), il est l'Homme parfait qui a restauré dans la descendance d'Adam la ressemblance divine, altérée dès le premier péché. Parce qu'en Lui la nature humaine a été assumée, non absorbée, par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une dignité sans égale. Car, par son incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme... Il a aimé avec un cœur d'homme”* (GS 22 § 2).

Conséquences morales de la dignité de la personne humaine à l'image de Dieu

Vous trouverez dans le livret blanc, pages 36 à 38, les grands devoirs de tout homme face à la dignité de la personne humaine. Jean-Paul II, dans l'Encyclique « *Evangelium Vitae* », a proclamé avec l'autorité de Pierre **trois vérités** : *Tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours gravement immoral ; l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme fin ou comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave en tant que meurtre délibéré d'un être humain innocent ; l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine.*

Le Conseil Pontifical pour la pastorale des services de la santé a donné, en 1995 – l'année de l'Encyclique sur l'évangile de la vie –, la Charte des personnels de la santé. Citons quelques extraits qui concernent notre Session : *« Le corps participe, de manière indivisible avec l'esprit, à la dignité propre de la valeur humaine de la personne : corps-sujet et non corps-objet, et, en tant que tel, il est indisponible et inviolable. On ne peut disposer du corps comme d'un objet qui nous appartiendrait. On ne peut en faire une contrefaçon, comme s'il s'agissait d'une chose ou d'un instrument, dont on serait le propriétaire et le maître absolu. Chaque intervention abusive sur le corps est une offense à la dignité de la personne et donc à Dieu qui est le Seigneur absolu et unique : «L'homme n'est pas maître de sa propre vie, il le reçoit en usufruit ; il n'en est pas le propriétaire, mais l'administrateur, car Dieu seul est Seigneur de la vie.»* (Charte 42).

L'appartenance à Dieu, et non à l'homme, de la vie confère à cette dernière ce caractère sacré qui suscite une attitude de profond respect. Elle est indisponible et intangible parce que sacrée : elle est «sacrée par nature, et toute intelligence droite est capable de le reconnaître, même en faisant abstraction de toute croyance religieuse» (Charte 43).

La Seigneurie divine sur la vie est le fondement et la garantie du droit à la vie, droit qui n'est pas pour autant un pouvoir sur la vie. C'est plutôt le droit de vivre en toute dignité humaine, avec la garantie et la protection de ce bien fondamental, originel et inaliénable, lequel est le fondement de la condition de tout autre «bien-droit» de la personne” (Charte 46).

Conclusion : Aucun être humain ne peut disposer de sa vie, car il n'a pas de pouvoir sur elle ; mais il a seulement le droit de vivre en toute dignité humaine. Le professionnel de la santé n'a aucun droit-pouvoir sur la vie de ses patients, mais il est au service de la vie humaine dont il doit prendre soin. Le professionnel de la santé se porte garant du droit à la vie de son patient.

Seul l'amour du prochain peut garantir le respect de la dignité de toute personne

Benoît XVI disait aux membres de l'académie pontificale des Sciences sociales, le 1^{er} mai 2007 : *« Seul l'amour du prochain peut développer en nous la justice au service de la vie et de la promotion de la dignité de l'homme. Seul l'amour au sein de la famille, fondée par un homme et une femme créés à l'image de Dieu, peut assurer cette solidarité entre générations qui transmet amour et justice aux*

générations futures. Seule la charité peut nous pousser à mettre une fois encore la personne au centre de la vie dans la société, et au centre d'un monde globalisé gouverné par la justice ». Il a fait également observer : « tant que les êtres humains ne seront pas considérés comme des personnes, hommes et femmes, créés à l'image de Dieu, dotés d'une dignité inviolable, il sera très difficile d'obtenir une pleine justice dans le monde ».

La dignité dans la soi-disant indignité du grand malade ou de l'handicapé

Le 21 février de cette année, Benoît XVI disait aux membres de l'Académie Pontificale pour la vie : « *La complémentarité entre les différentes sciences permet d'éviter le risque d'un réductionnisme génétique diffus, qui tend à identifier la personne exclusivement à travers la référence à l'information génétique et à ses interactions avec le milieu. Il est nécessaire de répéter que l'homme sera toujours plus grand que tout ce qui forme son corps ; en effet, il porte en lui la force de sa pensée, qui tend toujours vers la vérité sur soi et sur le monde. On repense ainsi aux paroles, chargées de signification, du grand penseur qui fut également un scientifique émérite, Blaise Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser : une vapeur, une goutte d'eau, suffit pour le tuer. Mais quand l'univers entier l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, puisqu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien » (Pensées, 347). Chaque être humain est donc beaucoup plus qu'une simple combinaison d'informations génétiques qui lui sont transmises par les parents. La génération d'homme ne pourra jamais être réduite à une simple reproduction d'un nouvel individu de l'espèce humaine, comme c'est le cas avec n'importe quel animal. Chaque apparition d'une personne dans le monde est toujours une nouvelle création. C'est ce que rappelle avec une profonde sagesse la parole du Psaume : « C'est toi qui m'as formé les reins, qui m'as tissé au ventre de ma mère (...) mes os n'étaient point cachés de toi quand je fus façonné dans le secret » (Ps 139, 13.15). Si l'on veut entrer dans le mystère de la vie humaine, il est donc nécessaire qu'aucune science ne s'isole, en prétendant avoir le dernier mot ». Benoît XVI a, ensuite, parlé des « risques de l'eugénisme, une pratique qui n'est pas nouvelle, et qui a vu par le passé l'apparition de formes inouïes de véritable discrimination et violence. La désapprobation de l'eugénisme utilisée avec la violence par un régime d'Etat, ou encore fruit de la haine envers une race ou une population, est tellement enracinée dans les consciences qu'elle a trouvé une expression officielle dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En dépit de cela apparaissent encore de nos jours des manifestations préoccupantes de cette pratique odieuse qui se présente sous des aspects divers. Certes, on ne repropose pas des idéologies eugénistes et raciales, qui par le passé ont humilié l'homme et provoqué d'immenses souffrances, mais une nouvelle mentalité s'insinue, qui tend à justifier une considération différente de la vie et de la dignité personnelle fondée sur son propre désir et sur le droit individuel. On tend donc à privilégier les capacités opératives, l'efficacité, la perfection et la beauté physique au détriment d'autres dimensions de l'existence, considérées comme non dignes. C'est ainsi qu'est affaibli le respect qui est dû à chaque être humain, même en présence d'un défaut dans son développement ou d'une maladie génétique qui pourra se manifester au cours de sa vie, et que sont pénalisés dès leur conception les enfants dont la vie est jugée comme n'étant pas digne d'être vécue.*

Il est nécessaire de répéter que toute discrimination exercée par n'importe quel pouvoir à l'égard de personnes, de peuples ou d'ethnies sur la base de différences pouvant être ramenées à des facteurs génétiques présumés ou réels, est un attentat contre l'humanité tout entière. Ce qui doit être répété avec force est l'égalité de tout être humain, en vertu du fait même d'être venu au monde. Le développement biologique, psychologique, culturel ou l'état de santé ne doivent jamais devenir un élément discriminant. Il est au contraire nécessaire de consolider la culture de l'accueil et de l'amour qui témoignent de façon concrète de la solidarité à l'égard de ceux qui souffrent, en abattant les barrières que la société élève souvent en discriminant ceux qui sont porteurs de handicap et atteints de pathologies, ou pire, en allant jusqu'à la sélection et au refus de la vie au nom d'un idéal abstrait de santé et de perfection physique. Si l'homme est réduit à un objet de manipulations expérimentales dès les premiers stades de son développement, cela signifie que les biotechnologies médicales s'inclinent devant la volonté du plus fort. La confiance dans la science ne peut faire oublier le primat de l'éthique lorsque c'est la vie humaine qui est en jeu. »

Ces paroles fortes de Benoît XVI confirment ce que nous disions en conclusion de l'homélie : ce Grand Pape est bien le digne successeur de cet autre Grand Pape qu'a été Jean-Paul II. Nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu d'avoir donné à l'Eglise et au monde de tels Papes qui ont **le courage de la vérité et qui ne reculent devant aucune dictature**. A leur suite, sachons, fermement, fidèlement et dans la vérité de l'amour, témoigner de la dignité objective de tout être humain, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Cette dignité, disait un théologien au cours du dernier Congrès de l'Académie Pontificale pour la vie, est révélée dans la soi-disant « indignité » de l'handicapé et du grand malade. Jean-Paul II a été un Grand Pape, lorsqu'il était en bonne santé, et un très Grand Pape lorsque, très diminué par la maladie de Parkinson – comme à Lourdes devant les caméras qui retransmettaient dans le monde entier les images - il n'arrivait pas à lire ses textes et qu'il était « perdu » au moment de la consécration de la Messe de l'Assomption. Des voix à l'intérieur de l'Eglise avaient demandé sa démission. Il avait répondu : « *Jésus n'est pas descendu de la Croix* ». Par son courage, il a révélé la dignité de tout être humain, même lorsqu'il est grandement diminué ou handicapé. Ne nous laissons pas égarer par les mots : on cache l'euthanasie sous l'expression « mourir dans la dignité ». Jésus serait-il mort dans l'indignité ? **L'évangile de la souffrance**, disait Jean-Paul II, **libère l'amour** ! Il ne s'est pas contenté de le dire, il en a témoigné jusqu'à son dernier souffle !

Statut de l'embryon : l'Eglise peut-elle dialoguer avec les responsables politiques ? Pierre Olivier Arduin

Si l'enseignement de l'Eglise catholique concernant le respect de la vie de l'enfant à naître, et donc de l'embryon, est bien connu et constant, il me semble que l'on peut cependant parler d'un développement extrêmement novateur de cette doctrine dans le magistère récent²².

Les deux piliers qui sous-tendent cet enseignement sont l'Instruction *Donum vitae*²³ publiée le 22 février 1987 par la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi* sous l'égide de celui qui n'était encore que le cardinal Joseph Ratzinger. Et l'Instruction *Dignitas personae*, un document exceptionnel par la pénétration de la pensée sur les questions contemporaines de bioéthique, daté du 8 septembre 2008, publié après approbation par Benoît XVI le 12 décembre dernier. Les deux textes constituent un diptyque inséparable, *Dignitas personae* ayant été élaborée, je cite, « à la lumière des critères énoncés par *Donum vitae* » (n. 1).

L'un de ces critères, dont *Dignitas personae* affirme qu'il s'agit du principe fondamental d'éthique pour juger de toutes les questions morales qui concernent les interventions sur l'embryon humain, est le suivant : « Le fruit de la génération humaine dès le premier instant de son existence, c'est-à-dire à partir de la constitution du zygote, exige le respect inconditionnel moralement dû à l'être humain [qui] doit être traité comme une personne dès sa conception » (Ce principe est repris de *Donum vitae*, I, 1). *Dignitas personae* précise que cette assertion a « un caractère éthique », qu'elle doit être reconnue vraie par la raison elle-même et qu'elle devrait être pour cela « le fondement de tout système juridique » (n. 5).

Faisons ici une première remarque. Vous notez qu'avant même de se pencher plus avant sur des considérations concrètes relatives aux techniques d'assistance médicale à la procréation ou à la recherche sur l'embryon, *Donum vitae* aussi bien que *Dignitas personae* veulent identifier la vraie nature de l'embryon et fonder sa valeur, donc le respect qui lui est dû. Pour le Magistère, les conséquences juridiques et législatives découlent de la valeur objective reconnue à l'embryon. Ce mouvement de la pensée est exactement l'inverse de celui qui a été opéré pour rédiger nos lois de bioéthique de 1994 et 2004 : le législateur français se donne l'objectif d'encadrer différentes pratiques (le DPI, le don de gamètes, la recherche sur l'embryon,...) en refusant d'aborder la question de ce qu'est en soi l'embryon. Ce que reconnaît le Comité consultatif national d'Ethique (CCNE) dans le mémoire qu'il vient de rendre

²² Pierre-Olivier Arduin, *La bioéthique et l'embryon*, Editions de l'Emmanuel, 2007, pp. 23-39.

²³ Congrégation pour la doctrine de la foi, *Instruction Donum vitae sur le respect de la vie naissante et la dignité de la procréation*, 22 février 1987.

pour préparer les Etats généraux de la bioéthique : « Ayant à contrôler les activités liées à l'utilisation de l'embryon, le législateur a choisi de marquer les limites de son ressort en évitant au maximum d'être tributaire de considérations philosophiques ou scientifiques ²⁴ ».

Le Parlement avait d'ailleurs explicitement admis à l'époque qu'il serait vain de chercher à définir un statut pour l'embryon et que ce serait s'engager dans une impasse pratique que de viser un accord public sur ce sujet dans une société « où il existe une pluralité de conceptions opposées et incommensurables » selon l'expression de John Rawls²⁵. Ce choix repose sur la fameuse distinction de Max Weber entre éthique de responsabilité et éthique de conviction qui a été le terreau intellectuel de la conception des lois de bioéthique françaises : « Face à l'insuffisance de la seule morale, face à l'impossible légitimité des logiques religieuses, (...) l'homme politique fidèle à sa responsabilité sacrifiera, s'il le faut, ses convictions à la nécessité d'une action qui n'est jamais que relative ²⁶ ». Le rapport sur le réexamen de la loi de bioéthique publié par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) confirme cette option puisqu'il a tenu à réaffirmer que le législateur ne doit pas chercher à définir un statut à l'embryon humain.

La seconde remarque est sur la façon dont procède *Dignitas personae* pour expliciter la pertinence du principe de respect de la vie de l'embryon. Comme l'intitulé de sa première partie l'indique, l'Instruction mêle des considérations éthiques, anthropologiques et théologiques. Ainsi l'Instruction s'adresse-t-elle aux fidèles auxquels il est demandé de donner à ses contenus « un assentiment religieux de leur esprit », mais également à tous les hommes « qui cherchent la vérité ». A ce titre avons-nous droit à deux parcours de réflexion qui s'interpénètrent et se renforcent mutuellement, élaborés respectivement à la lumière de la raison – la loi naturelle – et de la foi. Pour le P. Réal Tremblay, professeur de morale à l'Académie alphonstienne de Rome, « il peut sembler étrange d'entendre mentionner la foi dans un document où il est question du jugement éthique à porter sur des résultats de la science biomédicale. Mais ce n'est qu'une impression, car l'Instruction montre très bien comment la foi, sans nier la consistance de la raison, la purifie et l'élève ²⁷ ». Des très beaux passages rappellent ainsi que la communion interpersonnelle des époux dans le mariage, inséparablement corporelle et spirituelle, est un reflet de l'amour trinitaire. Par le mystère de l'Incarnation, le Christ a révélé la dignité et la valeur du corps, trace de la gloire de Dieu. Le mystère de l'homme – et donc de l'embryon – « ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné » (n. 7), ajoute le texte qui cite Vatican II. La foi élève surnaturellement notre intelligence en la conduisant vers un « horizon ultérieur de vie qui est propre à Dieu et qui permet de réfléchir de manière plus adéquate sur la vie humaine » (n. 7). Le point de cristallisation entre les discours théologique et éthique est « l'amour de Dieu qui ne fait pas de différence entre celui qui vient d'être conçu et se trouve encore dans le sein de sa mère, et l'enfant, ou le jeune, ou bien encore l'homme mûr ou âgé, car en chacun d'eux il voit l'empreinte de sa propre image et ressemblance » (n. 16).

Je vais quant à moi laisser de côté le parcours plus proprement théologique. Et essayer de décrypter l'apport magistériel pour penser le statut de l'embryon selon le point d'observation éthique et anthropologique, lequel est fondé sur « la loi naturelle conforme à la raison » (n. 5). Mgr Fisichella, nouveau président de l'Académie pontificale pour la Vie, a tenu à préciser que toute cette série d'arguments « ne sont pas le fruit de la foi mais de la *ratio* et que l'éthique y est ici l'expression de la *recta ratio* ». C'est donc un discours qui peut être reçu et compris par tout le monde.

1. En premier lieu, *Dignitas personae* rappelle un point auquel je tiens énormément : je cite : l'Instruction *Donum vitae* « avait démontré la continuité du développement de l'être sur la base de solides connaissances scientifiques » (n. 5).

En effet, *Donum vitae* intègre dans son raisonnement une argumentation de type scientifique que l'on ne peut passer sous silence si l'on veut asseoir correctement le respect inconditionnel dû à l'être humain dans

²⁴ CCNE, *Questionnement pour les Etats généraux de la bioéthique*, 9 octobre 2008, p.6.

²⁵ Cité par Jean-Pierre Changeux, *Une même éthique pour tous ?*, Comité consultatif national d'éthique, Editions Odile Jacob, 1997, pp. 19-20.

²⁶ Jean-François Mattéi, *La Vie en questions*, La Documentation française, 1993, p. 27.

²⁷ *Zenit*, 12 décembre 2008.

sa phase embryonnaire. C'est là que se trouve selon moi l'aspect le plus saisissant de la première Instruction. Je cite :

« Cette Congrégation connaît les discussions actuelles sur le commencement de la vie humaine, sur l'individualité de l'être humain et sur l'identité de la personne. Elle rappelle [que] dès que l'ovule est fécondé se trouve inaugurée une vie qui n'est ni celle du père, ni celle de la mère, mais d'un nouvel être humain qui se développe par lui-même. Il ne sera jamais rendu humain s'il ne l'est pas dès lors. A cette évidence de toujours la science génétique moderne apporte de précieuses confirmations. Elle a montré que, dès le premier instant, se trouve fixé le programme de ce que sera ce vivant : un homme, cet homme individuel avec ses notes caractéristiques bien déterminées. Dès la fécondation est commencée l'aventure d'une vie humaine dont chacune des grandes capacités demande du temps pour se mettre en place et se trouver prête à agir ».

Ce qui est très intéressant est cette prise en considération, dans un document ecclésial d'ordre doctrinal, de ce que nous apprend la génétique. L'autonomie individuelle du jeune embryon est d'emblée affirmée, et ce en s'appuyant sur son organisation génomique radicalement unique. Le magistère n'hésite donc pas à intégrer dans son argumentation des faits reconnus par la biologie du développement embryonnaire la plus pointue.

La suite du texte couronne ce premier enchaînement :

« Cette doctrine est du reste confirmée, s'il en était besoin, par les récentes acquisitions de la biologie humaine, qui reconnaît que dans le zygote dérivant de la fécondation s'est déjà constituée l'identité biologique d'un nouvel individu humain ».

Dès la fusion des gamètes paternel et maternel apparaît un nouveau système d'une complexité prodigieuse que les scientifiques appellent *zygote*. Le développement embryonnaire repose sur le nouveau génome constitué à partir du père et de la mère, dont on peut dire qu'il est le centre d'information et de coordination, en lien avec l'environnement cytoplasmique, du déploiement de toutes les activités qui vont caractériser ce nouvel être humain. Le professeur Serra, ancien titulaire de la chaire de génétique à l'Université romaine du Sacré-Cœur, insiste sur ce point : « Un rapide regard sur les étapes de ce développement nous permettra d'établir que *le zygote est, très précisément et sans aucun doute possible, le point de l'espace et du temps où un individu humain commence son propre cycle vital*²⁸ ». Loin d'être un amas de cellules comme le répètent à l'envi certains chercheurs, « l'embryon tout entier est un individu réel où chaque cellule est étroitement intégrée dans un unique processus dynamique, à travers lequel celui-ci traduit instant après instant son propre *espace génétique* dans son *espace organique*²⁹ ». La conclusion s'impose dans toute sa force : « En conclusion, le nouveau-conçu possède sa propre réalité biologique bien déterminée : c'est un individu totalement humain en développement, qui d'une manière autonome, moment après moment, et sans aucune discontinuité, construit sa propre forme, exécutant, par une activité intrinsèque, un plan projeté et programmé dans son propre génome³⁰ ».

Autre point qui montre cet intérêt de l'Eglise pour ce que nous apprennent les sciences de la vie. A l'issue des travaux de la XIIe Assemblée plénière de l'Académie pontificale pour la Vie en février 2006, une note de synthèse passionnante³¹ traitant du statut éthique de l'embryon humain dans sa phase préimplantatoire a été publiée. Celle-ci me semble se situer tout à fait dans le cadre intellectuel de *Donum vitae* : nous pouvons goûter cet état d'esprit de profonde ouverture aux enseignements récents de la biologie embryonnaire. On y trouve une lecture attentive et émerveillée des étapes moléculaires des processus de fécondation et de développement de l'embryon humain. On y découvre aussi tout un aspect

²⁸ Angelo Serra, *Embryon humain, sa dignité, Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, Conseil pontifical pour la Famille, Téqui, 2005, pp. 324-325.

²⁹ Angelo Serra, *Ibid.*

³⁰ Angelo Serra, *Identità e statuto dell'embrione umano*, op.cit.

³¹ www.academiavita.org, Académie pontificale pour la Vie, *L'embryon humain dans la phase préimplantatoire, aspects scientifiques et considérations bioéthiques*, Libreria editrice vaticana, 8 juin 2006.

saisissant concernant la communication très subtile entre la mère et l'enfant avant même que ce dernier ne soit implanté dans l'utérus. C'est ainsi que les deux tiers du corps du document sont consacrés à présenter des faits scientifiques très précis préparant les considérations finales sur les plans bioéthique, philosophique et juridique. De manière étonnante, l'Eglise, en ce début de XXI^e siècle, est comme obligée de défendre les prérogatives de la raison scientifique, proclamant toute la grandeur et la valeur de la raison et de l'intelligence humaines. Première leçon, je crois que nous pouvons mesurer l'importance de ces affirmations rappelées par l'Eglise pour établir patiemment un dialogue rigoureux avec les institutions éthiques et scientifiques de notre temps. L'Eglise est alors en droit de demander des comptes quant aux justifications avancées, bien souvent par des chercheurs renommés, pour passer outre ce que ces rapides considérations nous ont permis d'appréhender. C'est un paradoxe dans une société postmoderne où le discours scientifique possède une autorité absolue et est l'objet d'une approbation sans restrictions dans l'espace public.

Elle nous invite à porter plus loin notre regard et à cultiver un émerveillement humble devant cette réalité. Le Saint-Père va jusqu'à demander aux scientifiques d'entrer dans une démarche de *contemplation* devant l'embryon humain pour y découvrir l'empreinte divine : « En réalité, celui qui aime la vérité, comme vous, chers chercheurs, devrait percevoir que la recherche sur un thème aussi profond nous met en condition de voir, et presque même de toucher, la main de Dieu ³² ».

Cet éclairage « scientifique » pris à son compte par le Magistère n'est pas resté sans conséquences. Je mentionnerai plusieurs perspectives qui me semblent en être la suite logique.

2. *Le statut du génome humain et la dignité de l'être humain conçu.*

Jean-Paul II, en observateur attentif et passionné des sciences, n'a pas hésité à montrer que les découvertes actuelles dans le domaine du génome humain *participent à l'élaboration d'un véritable fondement anthropologique permettant d'asseoir la protection de la dignité de la personne dès le début de sa vie*. Dans un discours audacieux, il ne craint pas d'affirmer que « le génome apparaît comme l'élément structurant et constructif du corps en ses caractéristiques tant individuelles qu'héréditaires : il marque et conditionne l'appartenance à l'espèce humaine, le lien héréditaire et les notes biologiques et somatiques de l'individualité. Son influence dans la structure de l'être corporel est déterminante dès le premier instant de la conception jusqu'à la mort naturelle. *C'est sur la base de cette vérité intérieure du génome, déjà présente au moment de la procréation où les patrimoines génétiques du père et de la mère s'unissent, que l'Eglise s'est donné pour tâche de défendre la dignité humaine de tout individu dès le premier instant où il surgit*³³ ».

C'est pourquoi, me semble-t-il, l'Eglise a su voir très rapidement dans la mise au point de nouvelles pratiques de dépistage utilisant bien souvent le support de l'ADN de la personne, et ce avant beaucoup d'autres autorités morales, la progression dangereuse d'un eugénisme « génétique ». Jean-Paul II s'en était ouvert dans une lettre adressée aux participants des Semaines sociales de France en 2001 : « [La société] favorise l'acceptation de la mise à l'écart de personnes atteintes de handicaps congénitaux, à laquelle le diagnostic préimplantatoire et un développement abusif du dépistage prénatal donnent lieu. De nombreux pays sont déjà engagés sur la voie d'une sélection des enfants à naître, tacitement encouragée, qui constitue un véritable eugénisme ³⁴ ». Propos confirmés vigoureusement par Benoît XVI devant l'Académie pontificale pour la Vie : « Dans les pays développés grandit l'intérêt pour la recherche biotechnologique plus pointue, pour instaurer des méthodes d'eugénisme, subtiles et étendues, jusqu'à la recherche obsessionnelle de l'enfant parfait, avec la diffusion de la procréation artificielle et de diverses formes de diagnostics visant à en assurer la sélection. Une nouvelle vague d'eugénisme discriminatoire est approuvée au nom d'un soi-disant bien-être des individus ³⁵ ». *Dignitas personae* reprend cette notion de *discrimination* (encore un mot nouveau dans le langage bioéthique de l'Eglise) en rappelant qu'à

³² Benoît XVI, *Discours aux participants du Congrès international sur l'embryon humain promu par l'Académie pontificale pour la Vie*, 27 février 2006.

³³ Jean-Paul II, *Discours aux participants à la IV^e Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie*, 24 février 1998.

³⁴ Jean-Paul II, *Lettre à M. Michel Camdessus*, 15 novembre 2001.

³⁵ Benoît XVI, *Discours à l'Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie*, 24 février 2007.

d'autres époques on l'a pratiquée pour des motifs de race, de religion ou de statut social, et qu'aujourd'hui on assiste « à une non moins grave et injuste discrimination qui conduit à ne pas reconnaître le statut éthique et juridique des êtres humains affectés de graves maladies et handicaps » (n. 22).

Le second aspect qui montre cette prise en considération par le Magistère d'un statut du génome humain est la précision avec laquelle l'Eglise justifie sa condamnation du clonage dit reproductif. Avec cette technique, note *Dignitas personae*, on « imposerait au sujet cloné un patrimoine génétique déjà fixé en le soumettant à une forme d'esclavage biologique de laquelle il pourrait difficilement s'affranchir » (n. 29). C'est bien là que gît l'offense à la dignité et à l'égalité entre les hommes : dans le fait de vouloir fixer arbitrairement les caractéristiques génétiques d'un être humain. Et *Dignitas personae* me semble très audacieuse sur la suite du raisonnement : « l'originalité de chaque personne dérive de la relation particulière entre Dieu et l'homme dès les premiers instants de son existence. Ceci oblige à en respecter la singularité y compris aux plans biologiques et génétiques. Chacun d'entre nous rencontre dans l'autre un être humain qui doit son existence et ses caractéristiques propres à l'amour de Dieu ». Il y a donc un lien entre nos caractéristiques génétiques et l'amour de Dieu.

Autre point qui confirme la cohérence du magistère dans la façon de regarder le génome : la création de ce que l'on appelle les cybrides ou embryons chimériques homme-animal. Des chercheurs veulent développer la technique de clonage hybride en reprogrammant des noyaux de cellules humaines dans des ovocytes d'animaux, et ce dans l'idée folle de prélever des cellules souches sur les embryons produits sans avoir recours à des ovocytes humains dont on sait qu'il sont très rares.

Lors de l'autorisation octroyée aux scientifiques par le gouvernement britannique pour créer ces chimères, l'Eglise fut la seule institution qui se soit prononcée publiquement contre cette pratique reposant sur la manipulation du génome humain transféré dans des ovocytes de vache ou de brebis. Mgr Sgreccia, l'ancien président de l'Académie pontificale pour la Vie, dont l'analyse a été relayée dans beaucoup d'organes de presse européens comme pour combler un vide, avait évoqué « une atteinte monstrueuse à la dignité humaine³⁶ ». *Dignitas personae* l'explique bien : un tel procédé, d'un point de vue éthique, est « une offense à la dignité de l'être humain en raison du mélange des éléments génétiques humains et animaux susceptibles de nuire à l'identité spécifique de l'homme » (n. 33). Cette notion d'identité spécifique de l'homme, on le retrouve dans le dernier point dont je voulais vous parler.

Le génome est porteur de l'aspect généalogique de la personne. Ne pas tenir compte de ce « statut héréditaire » revient à brouiller la filiation humaine ainsi que cela se produit lorsque les biologistes de la reproduction mettent en jeu des pratiques d'AMP avec un donneur anonyme de gamètes. Priver un enfant de l'accès à ses origines lui inflige une blessure d'identité que personne n'avait prise en compte avant d'en autoriser le principe en 1994. On le voit aujourd'hui dans les témoignages douloureux de personnes dont on a « bricolé » la filiation. Nous ne sommes pas de purs esprits, nous rappelle le Magistère. Escamoter la part génétique de la conception humaine conduit à amputer bien souvent les enfants d'une partie d'eux-mêmes. Censurer cet aspect biologique ne permet pas à l'enfant de s'inscrire dans une histoire généalogique claire. L'Eglise rappelle à ce titre l'imbrication de deux dimensions dans la filiation humaine : la dimension affective et l'amour des parents d'un côté, la dimension biologique liée aux génomes d'une femme et un homme dont l'enfant est issu par ailleurs.

Le fait que l'Eglise ait pris le temps de clarifier les aspects biologiques du développement embryonnaire précoce et de la signification anthropologique du génome en en tirant des conclusions éthiques fortes lui permet d'aborder avec compétence les débats bioéthiques complexes qui se jouent aujourd'hui.

3. *L'Eglise fait confiance aux scientifiques*

³⁶ Zenit, 21 mai 2007.

Toujours dans la perspective de ce dialogue entre l'Eglise et la science, je dirais aussi, et c'est mon troisième point, que l'Eglise regarde avec confiance les scientifiques. Pour illustrer cet aspect, je parlerai brièvement de la problématique des cellules souches. Après la découverte des cellules souches embryonnaires en 1998 et les pressions formidables exercées sur les responsables politiques pour mettre à disposition des chercheurs les embryons surnuméraires dépourvus de projet parental, l'Eglise n'a pourtant jamais cessé de soutenir le concept de médecine régénérative dont elle a immédiatement vu l'intérêt pour les malades. Elle a fait confiance aux scientifiques. En leur demandant de ne pas désespérer de chercher de nouvelles voies qui respectent la dignité inaliénable du jeune être humain. Des efforts qui ont été récompensés au-delà de toutes les espérances. Vous savez qu'en septembre 2006, l'Eglise a réuni des équipes de chercheurs – qui ont travaillé bien souvent dans l'ombre – lesquels ont découvert les cellules souches de sang de cordon et les cellules souches dites induites pour ne parler que des plus connues. Benoît XVI s'en était fortement réjoui : « Le fait que vous ayez exprimé l'engagement de poursuivre de nouveaux résultats thérapeutiques en utilisant les cellules souches du corps adulte sans avoir recours à la suppression d'êtres humains venant d'être conçus et le fait que les résultats récompensent vos travaux constituent une confirmation de la validité de l'invitation constante de l'Eglise au respect total de l'être humain dès sa conception ». La concordance frappante entre le respect de l'être humain dans sa phase embryonnaire d'une part et les progrès enregistrés dans le champ des cellules souches adultes d'autre part nous montre que pour un usage résolument innovant, la science ne peut éconduire une réflexion morale argumentée autour du respect de l'être humain. Tout se passe en effet comme si la protection de l'embryon et les découvertes biomédicales se renforçaient mutuellement. *Le magistère aujourd'hui ouvre incontestablement des perspectives pour promouvoir une réconciliation entre l'éthique et la science, qui sont aujourd'hui vues en opposition.*

L'Eglise fait confiance aux scientifiques. Elle fait appel également à leur conscience morale : Je cite « l'Eglise rappelle à toutes les parties prenantes la responsabilité éthique et sociale de leurs actes » (n. 10). En l'espèce, le magistère semble placer les hommes de science (mais aussi les médecins, les législateurs, les juristes, les philosophes) à la croisée de deux chemins qui apparaissent à plusieurs reprises dans *Dignitas personae*. Au n. 2 : « Au sein de l'actuel panorama philosophique et scientifique, on peut relever une grande présence de scientifiques et de philosophes de valeur, qui, dans l'esprit du serment d'Hippocrate, voient dans la science médicale un service en faveur de la fragilité humaine, pour le traitement des maladies, le soulagement de la souffrance,... Cependant certains représentants de ces mêmes domaines scientifiques considèrent le développement croissant des technologies biomédicales dans une perspective essentiellement eugénique ». Médecine hippocratique ou médecine eugénique, médecine humaine versus médecine inhumaine (« l'histoire a condamné par le passé et condamnera à l'avenir un tel type de science non seulement parce qu'elle est privée de la lumière de Dieu mais également d'humanité » (n. 32) , voici les termes du choix à opérer que l'Eglise place devant la conscience des chercheurs. Et il me semble que c'est une des clés de lecture de *Dignitas personae* qui veut ardemment entrer en dialogue avec le monde de la médecine et de la science. Vous retrouvez cette distinction dans le paragraphe qui traite du DPI ou de la réduction embryonnaire. Egalement dans cet appel solennel lancé à la conscience des responsables du monde scientifique et médical que l'Instruction reprend à Jean-Paul II pour que cesse la production et la congélation d'embryons humains issus des procédures d'AMP. Vous retrouvez encore cet appel aux médecins juste avant la conclusion au n. 35 qui parle d'urgence de la mobilisation des consciences en faveur de la vie et demande aux professionnels de santé de trouver le soutien nécessaire à cet engagement dans l'antique serment d'Hippocrate.

4. *L'embryon humain est-il une personne ?*

Bien sûr, la démarche scientifique n'est pas le tout de la raison humaine, elle n'épuise pas à elle seule tout le discours que nous pouvons tenir sur l'humanité de l'embryon. Certains sont prêts à reconnaître que l'embryon est un individu humain, mais pas une personne corps et âme substantiellement unis.

Si l'on reprend le fil de l'Instruction *Donum vitae*, le Cardinal Ratzinger vient apporter une précision importante :

« Certes, aucune donnée expérimentale ne peut être de soi suffisante pour faire reconnaître une âme spirituelle ».

L'âme spirituelle est le principe de vie du corps humain. Elle active et informe l'organisme humain de son énergie et de sa force unificatrice, selon la terminologie de l'enseignement personnaliste de l'Eglise. « Ce fait a une grande importance éthique en ce qui concerne l'unité de vie de l'homme, précise Mgr Sgreccia : l'homme reste homme même lorsque, pour des raisons accidentelles, il n'exerce pas encore, ou qu'il ne réussit plus à exercer ses facultés mentales ³⁷ ». La réflexion sur l'union entre l'âme et le corps fait bien partie d'un autre champ de l'intelligence qui est le propre de la métaphysique car on ne saurait indûment affirmer que les arguments biologiques exposés suffisent à eux seuls à révéler la présence ou non d'une âme spirituelle. La science ne prouve pas l'âme. Cette distinction des plans de réflexion propres à l'embryologie et à la métaphysique est d'ailleurs une des richesses de l'Instruction *Donum vitae*. A la science son ordre de légitimité qui peut être enrichi par une pensée métaphysique qui ouvre à une connaissance intégrale du statut de l'être humain au commencement de sa vie. On comprend bien que se joue ici la question du moment de l'animation, successive ou immédiate. Selon la première conception, le principe spirituel qu'est l'âme humaine s'unit au corps embryonnaire après un certain nombre de jours de développement. Selon la seconde, cette union coïncide avec la fécondation biologique. Le corps embryonnaire est-il suffisamment organisé pour recevoir cette âme ? Vous savez que saint Thomas d'Aquin, s'appuyant sur les connaissances embryologiques d'Aristote, fixe à 40 jours l'infusion de l'âme rationnelle dans le corps humain. *Donum vitae* et *Dignitas personae* ne souhaitent pas trancher dogmatiquement le débat, mais viennent cependant conforter ceux qui n'introduisent aucune discontinuité temporelle dans l'animation de l'embryon :

« Toutefois, les conclusions scientifiques sur l'embryon humain fournissent une indication précieuse pour discerner rationnellement une présence personnelle dès cette première apparition de la vie humaine ».

Examinons les termes employés qui viennent éclairer l'originalité de ce texte.

Les conclusions scientifiques : nous sommes de nouveau renvoyés aux caractéristiques biologiques du développement embryonnaire précoce. Ces découvertes scientifiques sont présentées comme des conclusions. Le document ne cache pas que les sciences biologiques sont en mesure de décrire adéquatement l'individualité rigoureuse du zygote humain.

Indication précieuse : s'il faut bien distinguer les différents ordres d'investigation de la réalité vivante qu'est le zygote, la métaphysique peut intégrer dans ses développements l'apport des données scientifiques qui sont un point d'orientation important à prendre en compte pour établir l'infusion immédiate de l'âme rationnelle dans le jeune embryon. Les avancées fournies par la science sont une indication valable et un acquis précieux dont la portée n'est pas subalterne. On peut voir dans cette démarche un des plus beaux joyaux de la pensée chrétienne capable d'embrasser toute la complexité du logos.

Discerner rationnellement une présence personnelle : La réflexion ontologique ou métaphysique sur le statut anthropologique de l'embryon y reconnaît bien une personne humaine en s'appuyant sur les éléments fournis par la génétique et la biologie. Et cela, dès le premier instant. Nous trouvons ici un des documents magistériels les plus explicites en faveur de la saisie immédiate de l'embryon par une âme rationnelle dont on ne peut taire la portée intellectuelle. C'est dans ce travail extrêmement novateur que Jean-Paul II puise lorsqu'il précise que « l'approfondissement anthropologique porte à reconnaître que, en vertu de l'unité substantielle du corps et de l'esprit, le génome humain n'a pas seulement une signification biologique ; il est porteur d'une dignité anthropologique qui a son fondement dans l'âme spirituelle qui l'envahit et le vivifie ³⁸ ». Saint Thomas d'Aquin serait-il à jeter aux oubliettes ? La note de synthèse de l'Académie pontificale pour la Vie dont je vous ai déjà parlé y répond avec brio : « La théorie de l'animation retardée, soutenue par Aristote puis par saint Thomas, (...) dépendrait essentiellement des connaissances biologiques limitées qui étaient disponibles au temps où ces auteurs écrivaient. Une application correcte des principes aristotélico-thomistes, tenant compte des connaissances scientifiques actuelles, porterait au contraire à soutenir la théorie de l'animation immédiate et à affirmer en

³⁷ Elio Sgreccia, *Manuel de Bioéthique, Les fondements de l'éthique biomédicale*, Mame Edifa, Paris, 2004, p. 121. Je renvoie à l'excellent chapitre *La personne humaine et son corps* (p. 107-140) pour l'approfondissement du concept d'âme humaine, créée directement par Dieu, comme forme substantielle du corps de l'être humain.

³⁸ Jean-Paul II, *Discours aux participants à la IVe Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie*, 24 février 1998.

conséquence la pleine humanité de l'être humain nouvellement formé³⁹». Et l'Académie de conclure : « La théorie de l'animation immédiate, appliquée à chaque être humain qui vient à l'existence, se montre pleinement en accord avec la réalité biologique. (...) cette perspective ne contredit pas les principes fondamentaux de la métaphysique de saint Thomas ».

C'est, il me semble, un aspect qui n'est pas annexe et qui intéressera jusqu'aux parlementaires chargés de réviser la loi de bioéthique. Ne lit-on pas dans le dernier rapport émanant de l'Assemblée nationale sur cette question : « La doctrine catholique est fixée par l'Instruction *Donum vitae*. Notons cependant que la doctrine de l'Eglise n'a pas toujours été celle-ci puisque pour saint Thomas d'Aquin, le corps n'est investi d'une âme qu'à compter de *la moitié (sic)* de la grossesse⁴⁰». Vous voyez que cela taraude nos députés qui présentent de surcroît quelques lacunes sur le sujet.

5. D'ailleurs, « *comment un individu humain ne serait-il pas une personne humaine ?* » demande *Donum vitae*.

Autrement dit, les deux concepts d'individu et de personne sont tout à fait solidaires l'un de l'autre. De toute manière, on peut affirmer que la présomption est en faveur de la réponse affirmative, la charge de la preuve revient à qui veut répondre négativement. En effet, quiconque voudrait emprunter ce faux chemin devrait montrer que la proposition « il existe certains individus humains qui ne sont pas des personnes » est possible. Jean-Paul II a d'ailleurs sévèrement critiqué « la distinction qui est parfois suggérée dans certains documents internationaux entre être humain et personne humaine pour reconnaître ensuite le droit à la vie et à l'intégrité physique uniquement à la personne déjà née, [qui] est une distinction artificielle sans fondement scientifique, ni philosophique⁴¹». L'Instruction *Donum vitae* postule cette interdépendance totale entre les deux notions et rappelle un principe moral fameux, ancêtre de notre moderne principe de précaution : il n'est jamais permis d'agir avec une conscience douteuse. Ce que rappelle l'Académie pontificale pour la Vie : « Si l'on doute, devant un embryon humain, de se trouver devant une personne humaine, il est nécessaire de respecter l'embryon comme s'il l'était ; autrement, on accepterait le risque de commettre un homicide. Du point de vue moral, donc, le simple fait d'être en présence d'un être humain exige à son égard le plein respect de son intégrité et de sa dignité : tout comportement qui, d'une façon ou d'une autre, pourrait représenter une menace ou une offense vis-à-vis de ses droits fondamentaux, en premier lieu le droit à la vie, doit être considéré comme gravement immoral⁴²». Bref, on ne peut pas penser rationnellement le passage de quelque chose à quelqu'un. C'est parce qu'il est immédiatement « quelqu'un » que ne peuvent être remis en cause les principes de dignité humaine et d'invulnérabilité de sa vie qui doivent lui être reconnus. Le regard de l'homme moderne semble voilé et opaque, comme s'il avait perdu la compréhension de ce qu'il est lui-même. Il y a là une possible blessure de l'intelligence qui explique l'irréductibilité et l'aveuglement de positions qui devraient céder face à des arguments en eux-mêmes limpides. L'Eglise veut travailler à ce que la pensée contemporaine en matière de bioéthique recueille de bons fruits dans la recherche de la vérité. Le CCNE n'est pas loin lorsqu'il dit : « Quelles que soient les convictions des uns et des autres quant au statut ontologique de l'embryon humain, il est difficile de nier précisément son caractère humain, à défaut de quoi la science s'intéresserait différemment à lui⁴³». Les Sages n'ont jamais nié cette possibilité d'argumenter rationnellement sur son statut : « Le Comité maintient que c'est dès la fécondation que le principe du respect de l'être humain en devenir doit être posé. Sans se prononcer sur les fondements ultimes de la personne, mais dans le respect de la diversité des options métaphysiques ou philosophiques, le Comité

³⁹ Académie pontificale pour la Vie, *L'embryon humain dans la phase préimplantatoire, aspects scientifiques et considérations bioéthiques*, p. 39. On reconnaît dans ces propos les écrits novateurs du Père Pascal Ide qui fut d'ailleurs invité à présenter ses travaux lors de ce Congrès et qui font de plus en plus autorité dans l'Eglise. Pour un plus ample développement, voir Pascal Ide, *Le zygote est-il une personne ?* in Aimer et protéger la vie, Editions de l'Emmanuel, Paris, 2003.

⁴⁰ Pierre-Louis Fagniez, *Cellules souches et choix éthiques*, Rapport au premier ministre, Paris, La documentation française, 2006, p. 103.

⁴¹ Jean-Paul II, *Discours aux participants à la VIIIe Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie*, 27 février 2002.

⁴² Académie pontificale pour la Vie, *L'embryon humain dans la phase préimplantatoire, aspects scientifiques et considérations bioéthiques*, Libreria editrice vaticana, 8 juin 2006, p. 43.

⁴³ CCNE, *Questionnement pour les Etats généraux de la bioéthique*, 9 octobre 2008, p.5.

estime que le fondement et la mesure du respect dû à l'embryon peuvent être argumentés en raison ⁴⁴». En ce sens, si la logique scientifique considère la vie humaine comme un processus continu depuis la conception, la logique législative ne peut que protéger ce processus au nom de la dignité humaine.

L'Instruction *Dignitas personae* semble reprendre le fil du raisonnement de *Donum vitae* : « La réalité de l'être humain, tout au long de son existence, avant et après sa naissance, ne permet d'affirmer ni un changement de nature, ni une gradation de la valeur morale » (n. 5) : « il possède une pleine qualification anthropologique et éthique ». « L'embryon humain a donc, dès le commencement, la dignité propre à la personne ». C'est presque une démonstration. Cette affirmation centrale, qui donne son nom à l'Instruction, va revenir sans cesse jusqu'à la conclusion. Mgr Fisichella parle d'un pas supplémentaire très important entre les deux Instructions. C'est à partir de ce puissant faisceau de lumière que toutes les situations complexes de la bioéthique contemporaine seront affrontées de manière passionnée et passionnante dans le corps du document. C'est au nom de la dignité que *Dignitas personae* proclame : « par le simple fait qu'il existe, chaque être humain doit être pleinement respecté » (n. 8) Qui en effet ne se retrouverait pas dans cette affirmation ?

Par ailleurs, le principe de dignité conduit à prononcer un certain nombre de condamnations, de « non » devant les pratiques technoscientifiques actuelles. Et ce avec une extrême cohérence qui surprend parfois les commentateurs de la nouvelle Instruction : je pense au fait de citer la pilule du lendemain de par son impact possiblement abortif entre la question du DPI et de la thérapie génique. Pour le magistère, il n'y a pas lieu d'établir de différence morale entre la destruction d'un embryon opérée par un scientifique qui le désagrège dans son labo ou une molécule qui vise son expulsion dans le sein de sa mère. Comme le rappelle *Dignitas personae*, « l'avortement est le meurtre délibéré et direct, *quelle que soit la façon dont il est effectué*, d'un être humain dans la phase initiale de son existence, située entre la conception et la naissance ». C'est donc fort logiquement que le document passe en revue toutes les atteintes dont l'embryon peut être aujourd'hui l'objet, qu'il soit dans un tube à essai ou dans l'utérus maternel.

Toutefois, ces non qui ne sont pas négociables, sont structurants, ils jaillissent d'un grand oui à la vie qui est solennellement proclamé en ouverture et en clôture du texte. « La légitimité de toute interdiction est fondée sur la nécessité de protéger un véritable bien moral », note l'Instruction en conclusion. Ce bien moral, c'est bien sûr encore une fois la dignité. L'interdit ne vient pas brimer la liberté de recherche du scientifique ou l'art médical du professionnel de santé. A première vue, l'interdit qui accompagne le respect du principe de dignité peut sembler oppresseur empêchant les progrès de la science ; en fait, semble signifier *Dignitas personae*, l'interdit est protecteur et libérateur de l'intelligence et de la créativité du savant. Il trace une sphère autour du chercheur : en dehors, tout est interdit, mais au-dedans tout est permis. *Dignitas personae* encourage ainsi les médecins et les biologistes à défricher de nouvelles voies dans les thérapies et la prévention de la stérilité humaine ; de même elle propose les « horizons nouveaux et prometteurs » d'une médecine régénérative à partir des cellules souches adultes et de cordon.

Donc vous voyez que le principe de dignité est aussi un principe d'action dans lequel il est possible de puiser une réelle capacité de discernement et de créativité, voire de trouver le courage d'une résistance et d'une dynamique d'objection de conscience si nécessaire. D'où les développements extrêmement précieux sur l'objection de conscience justement au n. 35 et 36.

Enfin, le fait que *Dignitas personae* soit centrée sur le principe de dignité permet au magistère d'être particulièrement incisif à l'encontre du système fondateur de notre loi bioéthique qui est le projet parental. Certains Etats, tels l'Espagne ou le Royaume-Uni, jouent sur le terme de préembryon. Ils fixent une limite précise « pseudo-scientifique » (l'ébauche de la première organisation neuronale au 14^e jour) en deçà de laquelle l'embryon peut être livré à la recherche. La démarche repose sur un présupposé :

⁴⁴ CCNE, *Recherches et utilisation des embryons humains in vitro*, Avis n. 8, 15 décembre 1986. Le CCNE ajoute : « L'embryon humain dès la fécondation appartient à l'ordre de l'être et non de l'avoir, de la personne et non de la chose ou de l'animal ».

désigner des catégories scientifiques dans le développement embryonnaire afin de créer des catégories éthiques et juridiques artificielles correspondantes. Le législateur français utilise une autre pirouette conceptuelle : il introduit une théorie subversive au nom de laquelle la dignité de l'embryon serait suspendue au projet parental dont celui-ci est investi. Une sorte de pensée primitive, magique, illustrée par exemple par René Frydman dans les murs de l'*Ecole normale supérieure*, devant un parterre prestigieux : « Faut-il parler d'embryon ou d'œuf segmenté ? La réalité est certes physiologiquement la même, mais elle n'a pas la même connotation morale : l'embryon renvoie trop dans l'imaginaire à un bébé en miniature, tandis que l'œuf segmenté humain avant le stade de l'implantation peut être considéré différemment selon le destin qui lui est dévolu. Or, ce destin dépend du regard que lui portent celui ou celle qui sont à son origine. Inscrit dans un projet d'enfant, il doit être protégé ; à l'inverse, s'il ne dépend plus d'un tel projet, la promesse qu'il contient ne peut aboutir et force est de le considérer comme un amas de cellules, un grumeau de cellules ⁴⁵ ». Le projet parental devient alors l'ultime instance digne de jugement. Il s'agit bien évidemment d'une fiction juridique qui s'enracine dans un subjectivisme radical. Nous accordons ou conférons la dignité – médecins, parents, Etat – selon notre bon vouloir. *Dignitas personae* démonte à plusieurs reprises cette argutie. C'est parce que l'embryon a la dignité de personne que nous nous posons la question de l'accueillir. La dignité est première, le « projet parental » en découle : « L'Eglise reconnaît la légitimité du désir d'avoir un enfant. Ce désir ne peut cependant passer avant la dignité de la vie humaine au point de la supplanter. Le désir d'un enfant ne peut justifier sa production de même que celui de ne pas en concevoir ne saurait justifier son abandon ou sa destruction » (n. 16). Et plus loin au n. 21, l'Instruction rappelle que « la décision de supprimer ainsi des êtres humains qui avaient été fortement désirés, représente un paradoxe ».

Il est temps de conclure. J'espère vous avoir convaincus de la force argumentative que recèle le magistère récent en général et singulièrement les Instructions *Donum vitae* et *Dignitas personae* concernant le statut éthique de l'embryon.

Le magistère nous tient à la hauteur de notre humanité sans nous épargner le travail éthique que les hommes ont consenti au long des siècles pour rester dignes de leur condition.

Benoît XVI et le Président de la République, au cours de cet échange mémorable de discours au Palais de l'Élysée le 12 septembre dernier, ont insisté tous deux sur la liberté de parole de l'Eglise⁴⁶. Le Saint-Père a évoqué devant lui l'idée de « consensus éthique fondamental ⁴⁷ », auquel les chrétiens doivent contribuer. Le magistère promet en effet des valeurs en matière de respect de la vie humaine conçue que l'on ne peut étiqueter comme catholiques, donc partisans, car la vérité de ces valeurs réside dans le fait qu'elles correspondent à la nature de l'homme, c'est-à-dire à sa dignité. Ce magistère nous offre des clés pour donner un contenu objectif à ce consensus éthique fondamental susceptible d'être admis par un grand nombre dans une société démocratique pluraliste comme la nôtre⁴⁸. Le magistère, en particulier le diptyque *Donum vitae/Dignitas personae*, nous convient ni plus ni moins à un effort commun de refondation de la bioéthique, par un dialogue vers le haut en lieu et place d'un compromis vers la bas.

⁴⁵ Monique Canto-Sperber (sous la direction), *Ethiques d'aujourd'hui, rencontres de Normale Sup.*, Puf, Paris, 2004, p. 76.

⁴⁶ Zenit, *Discours de bienvenue du président Nicolas Sarkozy à Benoît XVI*, 12 septembre 2008.

⁴⁷ Discours de Benoît XVI aux autorités de l'Etat à l'Élysée, 12 septembre 2008.

⁴⁸ N'oublions pas ce passage de Benoît XVI tiré de *Deus caritas est* au n. 28 : parce que l'Eglise « argumente à partir de la raison et du droit naturel, c'est-à-dire à partir de ce qui est conforme à la nature de tout être humain », elle « a le devoir d'offrir sa contribution spécifique, grâce à la purification de la raison et à la formation éthique, afin que les exigences de la justice deviennent compréhensibles et politiquement réalisables ». En effet, « elle ne peut ni ne doit non plus rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer ». N'était-ce pas la haute conscience de cette mission qui mobilise aujourd'hui l'engagement de l'Eglise sur le front du respect de la vie ?

Témoignage de Dominique et Joëlle Baillet

Je suis handicapé de naissance (spastique : sans mouvements incontrôlés excessifs des membres.). J'ai rencontré la médecine et ses limites (80 % des opérations pour me mettre debout furent des échecs), aussi n'ai-je jamais cru au pouvoir médical, je m'en méfie même profondément. Je n'ai jamais cru non plus à la théorie : « de l'enfant quand on veut comme on veut » puisqu'il y a 12 ans d'écart entre ma soeur aînée et moi. Mon père désirait une famille nombreuse, nous ne serons que deux enfants !

Mes études furent classiques et bachelières, mais plus longues que pour d'autres (arbitrairement on cantonnait les I.M.C au CM2), entre Neuilly (décor bourgeois) et Garches (Urgence en plus gris, et surtout moins moderne.). A l'hôpital j'ai tout de suite été confronté à la quasi hostilité de beaucoup de soignants, le plus souvent ils portaient sur moi un regard indifférent ou même hostile Cela m'a certainement préparé à porter sur les autres, et particulièrement sur mes enfants, le regard bienveillant que je n'ai pas toujours reçu, mais que je voulais donner à tout prix. Ce regard qui rassure, qui construit, et qui fondamentalement nous révèle notre dignité, mais nous permet aussi de découvrir, peu à peu, le trésor de l'Amitié, pour moi, il vient tout de suite après celui de la Foi! Elle m'a appris à voir en l'Hostie non une *chose*, mais une Personne infiniment respectable malgré les apparences. De plus les êtres qui m'entouraient étaient à son Image!

Joëlle me trouvait très joyeux, je ne découvris ses nombreuses qualités de future épouse qu'au bout de six ans, j'y ai mis le temps. Pour sa part Joëlle n'imaginait pas qu'un handicapé puisse se marier. Enfin je ne voulais pas que ma femme me ressemble pour éviter un amour narcissique. Avec Joëlle, pas de danger de ce côté-là ! Nous nous sommes fiancés le 7 novembre 1984 mariée le 2 février 1985. Les premiers de nos 7 enfants sont arrivés rapidement pour notre plus grande joie, et d'abord Jean-Baptiste le 1er décembre 1985. J'ai toujours considéré les enfants comme la marque la plus profonde, chaque jour renouvelée et bien différenciée pour chacun. Vis-à-vis de nos enfants nous avons une responsabilité essentielle : les aider à devenir responsables et actifs dans l'Eglise et dans la Société. Par notre mariage nous nous y étions formellement engagés. Dans cette perspective nous nous sommes toujours rappelé que les institutions, l'Eglise, l'Ecole ne jouaient **qu'un rôle de suppléance** et que **nous demeurions toujours les premiers éducateurs de nos enfants**, tant pour la catéchèse que pour l'enseignement (nous avons fait un an d'école à la maison, pour le plus grand bénéfice entre autres de Jean-Baptiste.).

Comme nous l'avons senti lors de notre Messe de fiançailles (cf. Mt 6,26-34), à **chaque situation** il y a des **grâces d'adaptation** (c'est tout à fait manifeste et remarquable pour les enfants) **et d'application** qui permettent de surmonter les problèmes. Dans ces applications nous devons beaucoup aux différentes

communautés rencontrées (laïques ou religieuses), de l'école Montessori à Notre-Dame des Neiges en passant par les Béatitudes. Dans ce domaine notre action est comparable à celle de la goutte d'eau dans le calice.... Bref si notre vie est heureuse, ce n'est ni « un long fleuve tranquille » ni « la petite maison ou la petite paroisse dans la prairie »...mais plutôt dans ses moments les plus durs quelque chose qui s'approcherait de la « Joie Parfaite » décrite par Saint François d'Assise.

La mission de la Famille Missionnaire au service de l'amour Père Bernard

Nous avons parlé, hier soir, de Notre-Dame des Neiges et vous avez ainsi mieux découvert les raisons de notre dévotion à Notre-Dame des Neiges qui guide et inspire notre mission. Ce soir, nous aimerions vous permettre de mieux comprendre notre mission au service de l'amour et de la vie. L'année prochaine, nous développerons celle au *service de la vérité* puisque le thème de la session sera : *la transmission de la Foi*. Notre Père insistait en disant que nous n'avons pas de spécialité missionnaire. Nous ne sommes pas les spécialistes de la mission des enfants, de la mission des foyers ou de la mission de la vie. Notre mission est une mission d'éducation des cœurs au sens large du terme. Elle peut et doit se réaliser en diverses formes d'apostolat. Nous ne sommes pas seulement en mission lorsque nous accomplissons une activité missionnaire, mais nous sommes en mission à chaque instant de notre vie d'apôtres de l'Amour.

Notre participation à la mission au service de l'amour par l'éducation des cœurs

Nos Père et Mère avaient cette conviction : **le Cœur du Christ** est la source et le modèle de l'éducation de tous les cœurs humains. L'éducation des cœurs à la ressemblance des Cœurs de Jésus et de Marie consiste à aider les hommes et les femmes à passer de l'image du premier Adam à celle du nouvel Adam. L'éducation des cœurs est une œuvre qui dure toute une vie humaine et qui concerne toutes les personnes humaines, créées à l'image et à la ressemblance de Dieu et appelées à développer leur cœur à la ressemblance des Cœurs de Jésus et de Marie : aucun être humain, même très défiguré par le péché, ne doit en être exclu.

L'humanité, qui est entrée dans le troisième millénaire, s'est beaucoup développée techniquement, mais s'est aussi beaucoup affaiblie moralement. Les liens entre les hommes et les femmes sont de plus en plus fragiles et instables. Le soi-disant amour libre a multiplié les "cohabitations" fragiles et provisoires. On peut vraiment parler, comme je le disais hier soir, du "combat olympique de la pureté". Garder sa virginité pour le Christ pourrait bien être l'équivalent du martyre.

Nos Père et Mère avaient la conviction que les apôtres de l'Amour ont reçu de Dieu le charisme et la mission d'éduquer à l'amour complet, humain et divin. Cette éducation doit épanouir les cœurs des hommes, provoquer la justice civile et sociale, obtenir que soient soutenus tous les pauvres, tous les malheureux, tous ceux qui souffrent, et ainsi aboutir à la civilisation de l'amour. Le Père nous a témoigné de sa ferme conviction – puisée dans sa Foi - que la nature actuelle de l'homme ne lui enlève pas la possibilité et la grâce, de par le secours divin, de réaliser une vie d'amour pur, plus belle encore, dans la domination de la chair, comme l'on aime au Ciel, comme le Père nous aime, comme Jésus nous aime, avec son Cœur humain, pour réaliser une unité profonde entre Lui, Dieu, et nous, ses pauvres créatures.

Le grand désir des apôtres de l'Amour qu'ont été nos Père et Mère était d'aller avec Jésus à la conquête de l'Amour avec cette conviction : *l'apostolat de l'Amour est irrésistible*. S'il faut des centaines de mécréants pour pervertir une population, il suffit d'un apôtre véritable, d'un seul, pour sauver le monde entier du naufrage !

L'éducation des cœurs n'est pas, cependant, l'œuvre personnelle de tel ou tel Domini, mais l'œuvre de toute la Famille Missionnaire de Notre-Dame. Chaque Domini, par l'accomplissement de son devoir d'état dans l'obéissance confiante aux Responsables, participe à sa place au charisme d'éducation de la Famille Missionnaire. Il en est ainsi pour cette Mission : celui qui parle n'assume pas le tout de la mission d'éducation, il ne faut pas oublier les frères et sœurs qui font la cuisine, qui s'occupent des maisonnées, qui animent la Liturgie et tous ceux qui ont travaillé pendant des mois pour que la maison soit prête...

Notre mission au service des familles : elle se fait d'abord par *le développement de nos Foyers amis*.

Voici comment notre Père les présentait : “ *Chaque famille des Foyers amis de Notre-Dame a sa propre vie de famille avec logement particulier, exercice professionnel propre et indépendant, et activités sociales ou apostoliques diverses. Mais l'adhésion à la même spiritualité et les contacts fréquents avec les autres Foyers amis de Notre-Dame font participer chaque famille à une spiritualité qui la fait membre de la famille spirituelle de l'Institut de la Famille Missionnaire de Notre-Dame, avec tout ce que cela comporte d'affection réciproque, d'aide multiple, de réconfort et de force morale et spirituelle, de partage des fruits de grâces, d'unité profonde en Dieu, en son Église, en sa mission de collaboration à la mission de l'Institut pour l'épanouissement des cœurs dans la Foi et l'Amour.* ” L’apostolat des Foyers amis a **la priorité** dans notre apostolat auprès des foyers : leur développement est beaucoup plus important que celui des cordées de foyers. Les Foyers amis ont une mission pour le service de la famille, mais leur première mission est de tendre à imiter la vie de la Sainte Famille. Par cette imitation, ils rayonneront le bel amour et l’esprit de famille et ils serviront la mission de la famille.

Les récollections de foyers et des jeunes (du samedi 17h au dimanche 17h) permettent une importante éducation des cœurs. Elles s’adressent à des couples unis dans le sacrement de mariage ou, pour les jeunes, à des jeunes qui désirent recevoir une formation chrétienne. Le but de ces récollections est de transmettre l’enseignement de l’Église, d’aider à participer à la vie de l’Église et du monde. **La Liturgie** a toujours une grande place dans nos récollections, elle est, comme l’a rappelé le Concile Vatican II, la source et le sommet. Nous voulons la fidélité à l’esprit du Concile Vatican II authentiquement interprété par Jean-Paul II et notre Pape Benoît XVI.

Les cordées de foyers ou de jeunes, pensées et structurées par le Père et Mère Marie Augusta, aident les cordées à développer une éducation intégrale de leur personne : corps (le physique, la perception, les sens, l’imagination), âme spirituelle (le cœur, l’intelligence, la volonté et la charité). L’éducation ne se fait pas en un jour et la Cordée apporte l’aide efficace des autres membres avec qui on est encordé. Le Père et Mère Marie Augusta donnaient une grande importance à la tenue du carnet de Cordée. Si l’on veut être compétitif dans les affaires, il faut préparer ses interventions et organiser ses journées. Les sportifs de haute compétition s’entraînent sans ménagement. Le carnet est un petit – mais efficace - moyen pour prendre en main sa vie spirituelle. La sainteté commence par un carnet et un crayon ! Le premier embryon de la Famille Missionnaire de Notre-Dame était, de fait, une cordée appelée : l’Équipe Notre-Dame des Neiges. Chaque membre animait, en plus, une cordée de jeunes. Nous désirons le développement des cordées, car ces cordées sont vraiment la spécificité de notre charisme et de notre mission éducative. Nous sommes convaincus qu’elles contribueront à l’éducation des cœurs et porteront des fruits abondants.

La mission de la Famille Missionnaire au service de la vie

Nous essayons, dans la fidélité à l’esprit de nos Père et Mère, d’aider les familles. Nous ne pouvons pas, hélas, les aider comme nous le voudrions car, même si nous sommes 120, nous ne sommes pas assez nombreux pour animer nos 11 maisons. Nous confions à vos prières cette importante intention : ***l’obtention de nouvelles vocations d’apôtres de l’amour***, frères et sœurs, et ainsi nous pourrions encore davantage aider les familles dans leur importante mission du don de la vie. Tout ce qui a été dit dans cette Session vous a permis de comprendre dans quel esprit nos Père et Mère ont aidé les foyers et veulent les aider pour exercer la paternité et la maternité responsables en étant des collaborateurs de Dieu, généreux et confiants. Le Père était très humain : il disait qu’il fallait aider les mamans. Elles ne devaient pas être écrasées par le travail manuel et les soucis, car elles devaient pouvoir exercer leur mission de maman éducatrice. Mère Marie Augusta a aidé plusieurs mamans.

La mission au service de la vie, ce peut être aussi l’accompagnement de jeunes qui s’engagent pour la défense de la vie des enfants dans le sein de leur maman. Nous constatons que les jeunes sont beaucoup plus sensibles que leurs aînés devant le drame de l’effrayante guerre mondiale contre l’enfant : la plus terrible des guerres mondiales qui a tué, légalement, depuis 1975, au moins ***un milliard cinq cent millions d’enfants*** ! Ce chiffre ne semble pas exagéré puisqu’en 1997, on avait avancé le chiffre d’un milliard d’enfants avortés ! Quelle tragédie ! Les générations futures nous demanderont : vous étiez au courant de cette effroyable guerre mondiale contre l’enfant, qu’avez-vous fait pour servir la vie ? Avez-vous eu le courage de parler avec l’énergie de Jean-Paul II, de Mère Térésa et du Professeur Lejeune ?

L'apostolat de l'amour auprès des malades et de ceux qui souffrent.

Mère Marie-Augusta est notre grand modèle : elle a vraiment été, en union avec notre Père, l'apôtre de l'Amour. Elle a toujours eu une prédilection pour les malades et ceux qui étaient éprouvés. Elle a éduqué ses filles à imiter l'Amour du Cœur de Jésus dans cette "option préférentielle" pour ceux qui souffrent. Le Père, recueillant le riche héritage spirituel laissé par Mère Marie Augusta, nous disait : " *Le soin des malades est une œuvre de miséricorde très chère au Cœur de Jésus (cf. Lc 10, 34). Ce sont ses "membres souffrants". Un apôtre a particulièrement le souci d'aider ceux qui s'approchent de la mort. Les membres des Foyers doivent être initiés au service délicat des malades, qui demande beaucoup d'amour et de don de soi et l'acquisition d'une compétence élémentaire. Ainsi on peut soulager efficacement la souffrance et en même temps toucher les cœurs et transformer les âmes. Les familles des malades et celles qui sont éprouvées par un deuil sont aussi très sensibles à l'affection qui leur est témoignée. On les aidera (avec discernement, bien évidemment, et si cela est possible selon la condition de la personne qui souffre : croyante ou incroyante, chrétien ou non chrétien), tout en compatissant profondément, à découvrir la richesse de la souffrance portée grâce à l'amour de Jésus et à l'Espérance, en union avec la Croix*". Mère Marie Augusta disait que ce qui était le plus important auprès des malades et des personnes qui souffrent, c'était **le rayonnement de l'amour**.

La Mission dans nos Centres spirituels

Notre Père, avec ses grâces de Fondateur, a beaucoup insisté, dans les dernières années de sa vie, sur la priorité de nos activités dans nos Centres spirituels comme celui de Sens. Le **Centre spirituel le plus important est Saint-Pierre-de-Colombier** : nous espérons que vous pourrez, tous, y venir pour une activité, plus particulièrement pour la grande Fête de Notre-Dame des Neiges, qui est toujours le sommet de toutes nos activités de l'année. Cette année, cette Fête se célébrera le samedi 12 décembre. Vous faites l'expérience d'une activité dans un de nos Centres spirituels et vous comprenez l'importance d'une session ou d'une retraite pendant plusieurs jours : vous avez plus de temps pour prier et réfléchir. Une véritable éducation spirituelle se réalise et chacun peut faire une expérience personnelle de rencontre avec Jésus dans la foi et l'amour.

Les membres de notre dernier Chapitre, qui s'est déroulé 9 mois après le décès de notre Père fondateur, ont voulu présenter ainsi *la mission que Dieu veut de nous pour le monde de ce troisième millénaire : Nous avons eu la grâce d'avoir parmi nous le Fondateur, porteur du charisme, jusqu'au 2 avril 2006. Il nous a aidés à comprendre que la fécondité de l'action terrestre de notre Famille spirituelle dépendrait surtout du degré de réalisation de l'unité évangélique dès ici-bas. Ce sera alors une grande force rayonnante de foi et de conquête à l'amour de Dieu. Il faut que la Famille de Notre-Dame soit "Un" pour contribuer à rassembler dans l'unité tous les enfants de Dieu dispersés. Jésus prie son Père : " Qu'ils soient un " (Jn 17, 21) " afin que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux et moi en eux " (Jn 17, 26 ; PC 15, 1). Nous voulons nous unir à cette œuvre suprême du Fils de Dieu, venu sur la terre pour conduire les enfants du Père céleste à l'unité divine de la Sainte Trinité. Nous considérons cette expression répétée par Jésus dans la prière sacerdotale : " Ut sint unum ", comme une devise pour notre Communauté "*.

Nous vivons dans un monde en pleine mutation. Nous désirons collaborer avec la Famille des consacrés de France et du monde et avec toutes les autres composantes de l'Église pour participer à l'évangélisation de la mondialisation. Nous ne prétendons pas avoir de réponse toute faite devant la complexité des nouveaux problèmes de notre monde. Nous sommes conscients que l'évangélisation demande la collaboration de tous et qu'aucune Communauté ne se suffit à elle-même. Nous avons la conviction, cependant, que notre contribution apostolique se fera, d'abord et avant tout, par notre fidélité à notre charisme religieux et par notre ouverture aux hommes de notre temps. La vie et la mission de Jean-Paul II demeurent des modèles pour tous. La vie et la mission de nos Père et Mère demeurent nos modèles d'apôtres de l'Amour. Les réalités du monde risquent d'être bien différentes dans les années qui vont venir et qui ne ressembleront pas aux années de la guerre froide, ni aux années du libéralisme, ni aux années du terrorisme. Nous devons être fidèles à la Vérité révélée tout en étant ouverts aux hommes de notre temps en leur révélant l'Amour miséricordieux du Christ. La mission de tout baptisé en ce troisième millénaire a été donnée par Jean-Paul II : " être des témoins de l'Amour ". Cette mission

rejoint notre mission d'apôtres de l'Amour. Plus nous serons ce que nous devons être et plus nous rayonnerons l'Amour de Dieu dans le monde !

Session Donum Vitae – Sens 11 -13 juillet 2009 – Père Bernard

En avant pour la Mission au service du bel amour et de la Famille !

Nous voudrions commencer cette troisième journée de Session en rendant grâce à Dieu pour tout ce que nous avons vécu. Nous remercions très chaleureusement tous ceux qui sont intervenus et qui vont encore intervenir. Nous remercions tous les participants pour l'esprit dans lequel s'est vécue cette deuxième Session : nous désirions qu'elle se vive dans un esprit de famille comme toutes les activités apostoliques de notre Famille Missionnaire et nous pensons qu'elle s'est bien vécue dans un tel esprit. Vous avez constaté que cette Session n'était pas une Session de bioéthique, mais un ensemble d'enseignements et de témoignages sur *l'enseignement de l'Eglise sur le « don de la vie »* avec des perspectives beaucoup plus larges que les mères porteuses et les embryons surnuméraires. Nous ne nous sommes pas arrêtés sur le seul moment de la transmission de la vie, mais – dans la très riche lumière de la Révélation – sur le mystère de la vie humaine, le mystère de toute personne, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, le mystère de notre propre vie et le mystère de la Vie éternelle dans le Royaume des Cieux, but ultime du « don de la vie » dans le plan de Dieu Créateur. Cette Session a aussi une dimension « existentielle » : elle concerne vraiment notre propre vie, qui ne nous appartient pas parce qu'elle nous a été donnée. Donnée – dans le devenir seulement – par nos parents qui se sont donnés l'un à l'autre dans leur amour conjugal, mais donnée – ontologiquement, c'est-à-dire : dans l'être – par Dieu. Nous touchons, là, au mystère de l'être. Il ne s'agit pas d'un problème, mais d'un mystère dans lequel nous sommes immergés depuis la création de notre être. Pour cet acte créateur, nos parents ont été des collaborateurs actifs et libres. Chronologiquement, leur union a précédé l'acte créateur de Dieu. Mais ontologiquement, l'acte de Dieu, Cause première, seul créateur de l'être, a précédé l'acte de nos parents, cause seconde du devenir de notre être. Emerveillons-nous devant la lumière qui est donnée par l'Eglise et soyons à présent les témoins courageux et fidèles de cet enseignement lumineux !

Nos temps de prière vous ont permis de mieux comprendre ce que nous disions, hier, sur notre mission dans nos Centres spirituels. La source et le sommet de toutes nos activités : recollections, retraites, pèlerinages, sessions, forums, cordées, doivent toujours être *la Liturgie* (Messe, Office divin) ainsi que la prière du Rosaire et l'adoration eucharistique. *La raison a besoin d'être éclairée par la Foi et la Foi n'est vivante et ne s'accroît que si elle se nourrit dans le cœur à cœur avec Dieu.* L'Esprit Saint nous conduit alors, comme l'a dit Jésus, vers la vérité tout entière et Il nous fait découvrir la vérité de l'enseignement lumineux de l'Eglise. Notre-Dame des Neiges a été notre guide. Nous lui demanderons au cours de notre Messe d'envoi de nous guider pas à pas comme elle a guidé nos Père et Mère !

Je me suis aperçu en reprenant les actes de la Session de l'année dernière que j'avais donné pour ce dernier enseignement le même titre que l'année dernière : *En avant pour la Mission au service du bel amour et de la Famille !* Je n'étais absolument pas conscient de cela au moment où j'ai fait le programme. Le Saint Esprit m'a probablement « poussé » parce qu'il y a urgence de la mission ! Nous vous avons souvent rappelé, en l'année Saint Paul, cette phrase que j'ai encore citée hier soir et que le Père utilisait très fréquemment : « Caritas Christi urget nos » ! Oui, l'Amour de charité du Christ nous pousse : Jésus est pressé, les dictatures du relativisme déforment les consciences, ne restons pas inactifs ! La mission, c'est urgent ! Notre Père rapprochait le verbe latin « urget » du mot français « urgent » !

Nos contemporains ont droit à connaître la vérité qui vient de Dieu et que l'Eglise se doit d'annoncer gratuitement pour être fidèle au commandement que Jésus lui a donné ! L'urgence de la Mission au sujet de la vie humaine consiste à transmettre sans peur l'introduction de la dernière instruction romaine qui complète « Donum Vitae » : « *La dignité de la personne doit être reconnue à tout être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle. Ce principe fondamental, qui exprime un grand « oui » à la vie humaine, doit être mis au centre de la réflexion éthique sur la recherche biomédicale, qui acquiert de plus en plus, dans le monde d'aujourd'hui, une grande importance* ».

Notre Session « Donum Vitae » est une session d'espérance en un temps de tristesse

Nous n'avons pas caché le grand combat entre les cultures de la mort qui conspirent contre la vie et les cultures de la vie. Le Cardinal Martino, présentant, ce mardi, la 3^e Encyclique Caritas in Veritate de Benoît XVI, a dit : « *Les idéologies politiques qui ont caractérisé l'époque avant 1989 ont perdu de leur virulence et ont été remplacées par la nouvelle idéologie de la technique* ». L'Eglise est là pour nous aider à mieux comprendre la post-modernité dans laquelle nous sommes, mais ne nous leurrons pas : la perte de virulence ne signifie pas l'arrêt du combat. Les attaques virulentes contre notre Pape, ces derniers mois, l'ont révélé. Les dictatures du relativisme, sous des habits de tolérance et d'ouverture aux religions, n'ont pas accepté de se soumettre à la Loi naturelle et ont cherché à disqualifier et à marginaliser **Benoît XVI** qui, par son intelligence lumineuse et sa sagesse qui lui vient de Dieu, rappelle - sans peur et avec grand courage - la vérité sur l'homme. Le combat de la post-modernité a changé en tactique, mais n'a pas changé, de fait, en violence ! L'acceptation du meurtre de millions d'innocents par l'avortement en est la preuve !

Au terme de cette Session, cependant, nous voulons, comme l'année dernière - et l'Esprit Saint nous y pousse - privilégier **l'espérance** à la suite de Jean-Paul II et en communion avec Benoît XVI. Notre espérance, cependant, doit être réaliste. Elle n'est pas un vague sentiment d'espoir pour nous redonner courage au moment de repartir de cette Session. Elle est une vertu théologique dont le fondement est solide : **Jésus, le Rocher inébranlable de notre espérance !** J'avais prévu de vous lire les deux derniers numéros de l'Encyclique Evangelium Vitae pour vous montrer la grande espérance qui animait le cœur de Jean-Paul II. En préparant ce dernier enseignement, je recevais la dernière Encyclique de Benoît XVI dont j'ai immédiatement lu le résumé officiel et la présentation officielle donnée par plusieurs Cardinaux. Ayant plus de choses à dire, je ne vous citerai donc pas la conclusion d'Evangelium Vitae, mais je vous encourage, après cette Session, à la méditer. Elle actualise, pour notre temps, le grand combat entre la Femme et le Dragon, la lumière et les ténèbres, Satan et la Vierge Marie. Jean-Paul II nous dit qu'*en nous montrant son Fils, la Vierge Marie nous assure qu'en Jésus les forces de la mort ont déjà été vaincues : " La mort et la vie s'affrontèrent en un duel prodigieux. Le Maître de la vie mourut; vivant, il règne "*. Jean-Paul II nous envoie en mission dans l'espérance, ce matin, en nous disant : *peuple de Dieu en pèlerinage, peuple de la vie et pour la vie, marchons avec confiance vers "un ciel nouveau et une terre nouvelle "*. Il continue à prier la Vierge Marie pour nous – et cela est un nouveau et grand motif d'espérance : « *Fais que ceux qui croient en ton Fils sachent annoncer aux hommes de notre temps avec fermeté et avec amour l'Évangile de la vie. Obtiens-leur la grâce de l'accueillir comme un don toujours nouveau, la joie de le célébrer avec reconnaissance dans toute leur existence et le courage d'en témoigner avec une ténacité active, afin de construire, avec tous les hommes de bonne volonté, la civilisation de la vérité et de l'amour, à la louange et à la gloire de Dieu Créateur qui aime la vie* ». Verrons-nous la réalisation de cette prophétie de Jean-Paul II ? Je ne peux rien vous promettre, Dieu seul le sait ! Mais l'espérance ne déçoit pas. Jésus a toujours tenu ses promesses ! Benoît XVI nous l'a rappelé avec conviction dans sa deuxième Encyclique sur l'espérance. Citons-en quelques passages en lien avec le thème de notre Session : « *L'ambiguïté du progrès, écrivait notre Saint-Père, est rendue évidente. Sans aucun doute, le progrès offre de nouvelles possibilités pour le bien, mais il ouvre aussi des possibilités abyssales de mal – possibilités qui n'existaient pas auparavant. Nous sommes tous devenus témoins de ce que le progrès, lorsqu'il est entre de mauvaises mains, peut devenir, et qu'il est devenu, de fait, un progrès terrible dans le mal. Si au progrès technique ne correspond pas un progrès dans la formation éthique de l'homme, dans la croissance de l'homme intérieur (cf. Ep 3, 16; 2 Co 4, 16), alors ce n'est pas un progrès, mais une menace pour l'homme et pour le monde* » (SS 21). Au numéro 23 de l'Encyclique, il disait encore : « *l'homme a besoin de Dieu, autrement, il reste privé d'espérance. Un « règne de Dieu » réalisé sans Dieu – donc un règne de l'homme seul – finit inévitablement avec « l'issue perverse » de toutes les choses* ». Au numéro 30, il résumait magnifiquement sa pensée : « *Les temps modernes ont fait grandir l'espérance de l'instauration d'un monde parfait qui, grâce aux connaissances de la science et à une politique scientifiquement fondée, semblait être devenue réalisable. Ainsi l'espérance biblique du règne de Dieu a été remplacée par l'espérance du règne de l'homme, par l'espérance d'un monde meilleur qui serait le véritable « règne de Dieu ». Cela semblait finalement l'espérance, grande et réaliste, dont l'homme avait besoin. Elle était en mesure de mobiliser – pour un certain temps – toutes les énergies de l'homme; ce grand objectif semblait mériter tous les engagements. Mais au cours du temps il parut clair que cette espérance s'éloignait toujours plus. Il est devenu évident qu'il s'agissait d'une espérance contre la liberté... Ainsi, bien qu'un*

*engagement continu pour l'amélioration du monde soit nécessaire, le monde meilleur de demain ne peut être le contenu spécifique et suffisant de notre espérance... La vraie, la grande espérance de l'homme, qui résiste malgré toutes les désillusions, ce peut être seulement Dieu – le Dieu qui nous a aimés et qui nous aime toujours « jusqu'au bout ». Ces importantes citations nous font mieux comprendre pourquoi Benoît XVI, dans sa lettre aux évêques, a dit que **l'urgence de la mission était d'aider le retour de l'homme à Dieu**. Lorsque notre Saint-Père a quitté le sol français, il a fait une prophétie qui est passée inaperçue pour beaucoup : « **les temps sont propices à un retour à Dieu** ». Il est bien évident que Dieu est toujours présent à notre histoire, mais ce sont les hommes qui ne sont pas présents à Lui ! Notre espérance en ce temps de combat est donc **en Dieu** qui est capable de changer nos cœurs de pierre en cœurs de chair, qui est capable de convertir ceux qui, aujourd'hui, militent dans les dictatures du relativisme comme il a été capable de convertir le cœur de Bernard Nathanson, le « roi de l'avortement » aux USA (voir page 38 du livret blanc).*

Le but ultime du don de la vie humaine pour Dieu : la vie dans le Royaume

Notre Fondateur nous invitait souvent à contempler dans la Foi la vie du Ciel. Il appréciait la conception dynamique du Ciel qu'avait Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : le Ciel est Vie, Vie en Dieu ! Le Ciel ne cesse de se remplir en accueillant toujours plus de Saints qui le rendent de plus en plus beau ! L'enfer se déchaîne pour faire échouer le plan de Dieu sur le don de la vie, car il veut absolument empêcher que le Ciel soit rempli. L'enfer remporte des victoires, mais il échouera : Jésus l'a vaincu par la Rédemption. Notre Père avait confiance dans les annonces de Padre Pio, de Marthe Robin, de Jean XXIII, de Paul VI et Jean-Paul II sur la nouvelle Pentecôte qui permettra la civilisation de l'amour. Grâce à cette civilisation de l'amour, nous pouvons espérer que les cultures de la vie l'emporteront - un temps - sur les cultures de la mort. Mais tout dépend de la liberté des hommes et de leur réponse à la grâce de Dieu ! Ne tombons pas, cependant, dans un nouveau millénarisme idéaliste. Soyons des témoins réalistes de l'espérance chrétienne comme l'est notre Pape Benoît XVI !

Donum Vitae et Caritas in Veritate

Je ne pense pas être hors-sujet en concluant cette Session « Donum Vitae » par quelques citations concernant la nouvelle Encyclique Caritas in Veritate qu'il nous faut prendre le temps d'approfondir paisiblement. Le Cardinal Cordes, en la présentant, disait que Benoît XVI se devait de répondre à une question centrale : *quelle sorte d'homme voulons nous promouvoir ?... Une civilisation peut-elle survivre sans référence fondamentale, sans un regard sur l'éternité, en refusant à l'être humain une réponse à ses interrogations les plus profondes ? Un vrai développement peut-il se concevoir sans Dieu ?*. Dans l'introduction de l'Encyclique, Benoît XVI dit : « *Un christianisme de charité sans vérité risque de n'être qu'un catalogue de bons sentiments, utiles pour la vie sociale mais marginaux... Le développement a besoin de la vérité* ». Dans le premier chapitre, notre Pape déplore un manque de fraternité entre les personnes et les peuples. « *La recherche du seul profit comme but épuise la richesse et crée la pauvreté* ». Le deuxième chapitre est en lien avec notre Session : Benoît XVI souligne que *le respect de la vie ne saurait d'aucune façon être séparé de la question du développement. Lorsqu'une société tend à mettre en doute la sacralité de la vie et à envisager sa suppression pour ne pas avoir à assumer le service de l'homme, elle trahit le développement dans la vérité*. Dans le troisième chapitre, Benoît XVI fait l'éloge du *don*, souvent mal perçu à cause d'une vision de la vie comme spécifiquement productive et utilitaire. *Le développement qui doit être vraiment humain doit donner sa place au principe de gratuité*. Dans le quatrième chapitre, Benoît XVI rappelle aux gouvernements et aux instances internationales de ne pas négliger *l'objectivité et l'intangibilité des droits, d'autant plus importantes qu'elles sont liées à la croissance démographique*. Notre Pape rappelle que *la sexualité ne se réduit pas à l'hédonisme et à la distraction. Les états sont "appelés à appliquer des politiques mettant la famille au centre" de l'attention sociale*. Dans le cinquième chapitre, Benoît XVI dit que *le développement des peuples dépend avant tout de la conscience d'être une seule famille humaine. Il faut aussi un plus large accès à l'éducation, au développement des personnes, car céder au relativisme est un appauvrissement assuré, qui s'exprime*

jusque dans la perversité du tourisme sexuel. Il est désolant de constater que ceci se développe souvent avec l'aval des pouvoirs publics locaux.

L'ultime chapitre de l'Encyclique est vraiment en lien avec notre Session : Benoît XVI y traite du *développement des peuples face à la technologie*. Il met en garde contre la tentation prométhéenne pour laquelle "il serait possible de refonder l'humanité grâce aux prodiges technologiques". *Le combat culturel entre absolutisme technologique et responsabilité morale de l'homme a pour champ d'action premier la bioéthique. La raison sans la foi est condamnée à se réduire à l'illusion de la toute puissance.* Benoît XVI craint une « *planification eugéniste des naissances* ». Sa conclusion rejoint notre appel à la mission : *le développement humain "a besoin de chrétiens tournés vers Dieu, priants, remplis d'amour et de pardon, de renoncement et d'accueil de l'autre, de justice et de paix"*.

Je conclus par deux événements qui viennent de se passer cette semaine : la mort de Michael Jackson et sa « médiatisation » outrancière. Je ne connaissais pas cette « idole planétaire », mais ce que je viens de connaître sur sa vie par ce que j'en ai lu nous fait découvrir la décadence morale de nos sociétés post-modernes : Michael Jackson a été opéré pour passer du noir au blanc, puis pour passer d'un visage masculin à un visage féminin. Il incarne l'idéologie du « gender » qui refuse la nature humaine et la différenciation homme/femme. Il incarne aussi une autre forme d'anti-prophétisme que celle de Pierre Simon dont nous avons beaucoup parlé.

Le Président des USA Barack Obama a rencontré Benoît XVI ce vendredi. Il a dit, avant cette rencontre, sa grande admiration pour notre Saint-Père, mais il ne change pas ses positions. Il incarne le changement de tactique dans le combat entre les cultures de la mort et les cultures de la vie. Il voudrait permettre aux deux cultures de vivre ensemble dans la tolérance et dans le respect réciproque. Mais il ne s'agit pas de deux opinions politiques qui pourraient se valoir ! La Loi naturelle ne peut pas être mise sur le même plan que l'idéologie mensongère des cultures de la mort !

Ces deux faits doivent nous interpeller à la fin de cette Session : la mission est vraiment urgente. Dieu nous demande comme aux prophètes de l'AT : « qui enverrai-je ? » Voulons-nous lui répondre : « Me voici, envoie-moi ! » ? Le monde a un urgent besoin d'être évangélisé par des apôtres courageux à la suite de Jean-Paul II et de Benoît XVI. Il a besoin de redécouvrir que la vie est un don de Dieu. N'oublions pas l'urgence des urgences : le retour de l'homme à Dieu ! Notre Session de l'année prochaine sur **la transmission de la Foi** sera plus importante encore que celle de cette année. Elle se déroulera du **10 au 12 juillet dans ce Foyer de Sens**. Nous nous servirons de la Conférence donnée par le Cardinal Joseph Ratzinger à Lyon et Paris. Aidez-nous pour inviter des sessionnistes, car il y a combat lorsque nous organisons nos sessions ! Le Malin vise et combine et s'agite ! Nous ne voulons pas, certes, du nombre pour du nombre, mais nous voulons servir l'Eglise en faisant découvrir ce que Benoît XVI a dit à nos évêques de France à Lourdes : « *la catéchèse n'est pas d'abord affaire de méthode mais de contenu.* » Au mois de mars, nous organiserons également, comme l'année dernière, un Forum sur l'éducation : liberté et loi. Ce Forum devrait préparer – si Dieu le veut – la Session de 2011 sur Veritatis Splendor. Voilà d'importantes perspectives d'avenir pour vous et pour nous. Mais nous avons besoin de prier les uns pour les autres afin de pouvoir servir l'Eglise dans la fidélité à la Vérité révélée, sans compromission avec les dictatures du relativisme.

Comment s'engager en tant que catholique au service de la vie ?

Le premier travail nécessaire, c'est celui de l'intelligence dite théorique. Comment mettre en œuvre dans un second temps notre intelligence pratique ? Comment agir en fonction de ce que nous avons tenté de décrypter ? Les moralistes expliquent que la partie de la raison qui cherche à connaître et comprendre est la *raison spéculative*. Celle qui informe notre volonté sur ce qu'il faut faire est la *raison pratique*. Sans formation de notre raison spéculative, nous ne pouvons savoir comment agir pour le bien au service de l'édification de la civilisation de l'amour. Mais si nous n'agissons pas une fois que nous connaissons la vérité, nous courons le risque de rester dans l'abstraction et l'indifférence envers ceux qui sont victimes de la culture de mort. L'homme, par sa conscience, a le devoir de s'engager à appliquer sa découverte du Bien et du Juste dans l'agir. Concrètement, que faire ?

La sagesse pratique de l'Eglise nous donne à nouveau des pistes de réflexion essentielles pour s'engager résolument. Au n.95 de l'Encyclique *Evangelium vitae*, Jean-Paul II avait ouvert la voie en

demandant aux chrétiens de « construire tous ensemble une nouvelle culture de vie : nouvelle, parce qu'elle sera en mesure *d'aborder et de résoudre les problèmes inédits posés aujourd'hui au sujet de la vie de l'homme* ; nouvelle, parce qu'elle sera adoptée avec une *conviction forte et active* par tous les chrétiens ; nouvelle, parce qu'elle sera capable de *susciter un débat culturel sérieux et courageux avec tous* ».

1. L'urgence éducative

Sans éducation et formation, il sera illusoire de penser *aborder et résoudre les problèmes inédits posés aujourd'hui au sujet de la vie de l'homme*. L'urgence de l'éducation : c'est l'une des grandes intuitions de Benoît XVI en ce début de pontificat, dont la problématique du respect de la famille et de la vie constitue l'un des champs d'application majeurs. Le Saint-Père l'a encore rappelé dans son discours pour le 40^e anniversaire de la publication d'*Humanæ vitæ* : « L'urgence de la formation, à laquelle je fais souvent référence, voit dans le thème de la vie l'un de ses thèmes privilégiés. Je souhaite vraiment que l'on réserve notamment aux jeunes une attention particulière, afin qu'ils puissent apprendre le véritable sens de l'amour et se préparent pour cela avec une éducation adaptée à la sexualité, sans se laisser distraire par des messages éphémères qui empêchent d'atteindre l'essence de la vérité qui est en jeu ». Benoît XVI est catégorique sur ce point : « Sans une formation continue et adaptée, il devient très difficile d'être capable de porter un jugement dans les questions posées par la biomédecine en matière de sexualité, de vie naissante, de procréation, comme dans la manière de traiter et de soigner les patients ¹ ». Il est louable d'être attaché à la défense de la vie et du mariage, il est critiquable de ne pas se donner les moyens de se former et de former les autres. Benoît XVI nous donne aussi des clés pour promouvoir concrètement cette reconquête des consciences.

Premièrement, prendre conscience que cette tâche incombe aux parents, aux éducateurs et à la communauté chrétienne dans son ensemble. Par ailleurs, offrir des parcours de formation denses et construits. Benoît XVI nous dit que l'« on ne peut se contenter d'un contact éphémère ». « Nous avons besoin d'un chemin qui accompagne les différentes étapes de la vie, préparant l'esprit et le cœur à accueillir les devoirs fondamentaux sur lesquels repose aussi bien l'existence de la personne que celle de la communauté ». « Il s'agit de la seule manière de faire comprendre aux jeunes les valeurs de la vie, de l'amour, du mariage, de la famille. C'est la seule manière de leur faire apprécier la beauté et la sainteté de l'amour, la joie et la responsabilité d'être parents et collaborateurs de Dieu en donnant la vie ² ». Il doit y avoir une synergie entre prêtres et laïcs comme le demande Benoît XVI : « Dans ce domaine spécifique, l'œuvre des prêtres devra être secondée de manière opportune par l'engagement des laïcs éducateurs, également des experts, qui se consacrent à guider les réalités ecclésiales par leur science éclairée par la foi ».

Donc, formation personnelle (soyons vigilants et informés, donnons-nous si possible les moyens de vivre des temps de formation approfondie) et éducation des consciences, en particulier celles de jeunes générations.

2. L'urgence du dialogue

Le débat doit s'engager *avec tous*, nous dit Jean-Paul II dans *Evangelium vitae* au n. 95. Les prises de position de l'Eglise à propos du respect inconditionnel de l'être humain dès le début de sa vie *ne sont pas avant tout de nature confessionnelle, mais de nature rationnelle*. Jean-Paul II avait bien souligné que le devoir de s'engager pour le respect de la vie de tout être humain ne consistait pas à « imposer aux non-croyants une perspective de foi, mais à interpréter et à défendre les valeurs fondées sur la nature même de l'être humain ³ ». « Concernant ces exigences éthiques fondamentales pour le bien commun de la société, il ne s'agit pas de « valeurs confessionnelles », car de telles exigences éthiques sont enracinées dans l'être

¹ Benoît XVI, *Discours à l'Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie*, 24 février 2007, Pierre Téqui éditeur.

² Ibid.

³ Jean-Paul II, *Lettre apostolique Au début du nouveau millénaire*, n.51, 6 janvier 2001.

humain et appartiennent à la loi morale naturelle. *Elles n'exigent pas de ceux qui les défendent la profession de la foi chrétienne, même si la doctrine de l'Église les confirme et les protège toujours et partout comme un service désintéressé de la vérité sur l'homme et sur le bien commun de la société civile*». ⁴ S'il y a une certaine autonomie entre la sphère civile et la sphère proprement religieuse, il ne doit pas y en avoir avec la sphère morale, ainsi que le rappelle magistralement la Note doctrinale du cardinal Ratzinger. « Le fait que certaines de ces vérités soient aussi enseignées par l'Église ne réduit en rien la légitimité civile ni la «laïcité» (...). En effet, la «laïcité» désigne en premier lieu l'attitude de qui respecte les vérités procédant de la connaissance naturelle sur l'homme qui vit en société, même si ces vérités sont enseignées aussi par une religion particulière, car la vérité est une ⁵», précise l'ancien Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

Ce qui explique la qualité du débat qui a pu émerger à l'occasion de telle ou telle controverse éthique en France, c'est que l'éthique mise en lumière par le Magistère de l'Église repose sur la loi morale universelle qui peut être connue par la raison humaine. Il y a là un enseignement d'une importance fondamentale pour nous aujourd'hui et qui explique également la portée de la voix des catholiques lorsqu'ils s'en donnent la peine.

C'est une éthique de tradition personaliste qui place au cœur de sa réflexion la dignité intangible de l'être humain à toutes les phases de son existence et qui utilise les ressources de la science et de la philosophie pour développer sa réflexion. Face à elle, il y a une éthique relativiste et utilitariste qui accepte de sacrifier certaines personnes pour maximiser un bien déterminé à l'aune du concept de qualité de vie. « Le chrétien est continuellement appelé à se mobiliser pour faire face aux multiples attaques auxquelles est exposé le droit à la vie. Il sait pouvoir compter sur des motivations profondément enracinées dans la loi naturelle et pouvant donc être partagées par toute personne possédant une conscience droite ⁶», nous dit Benoît XVI.

Voilà pourquoi il est possible d'être apôtre de la culture de vie : le cœur de ce message est profondément humain et rationnel, digne d'être annoncé à tous car universel. Il s'agit d'un axe essentiel de la nouvelle évangélisation qui peut préparer la route à l'annonce explicite de Dieu. La loi morale n'est pas une charte de club à usage interne, mais une plateforme partageable, proposée à tous, chrétiens et non chrétiens. Dieu étant son auteur, les croyants seront certainement interpellés par leurs contemporains et doivent être prêts à donner les raisons de leur espérance à qui le leur demande. La foi rend d'ailleurs plus facile la découverte des principes qui découlent de la loi morale. Loi morale naturelle et foi catholique sont donc en profonde harmonie.

La loi naturelle est comme l'interface entre l'Église et la société, la clé des relations entre l'Église et l'État sur toutes les grandes questions sociétales. C'est la promotion de la loi naturelle et la vigilance à l'endroit de ses exigences les plus fondamentales qui définissent le mode de présence des catholiques dans le tissu complexe de nos sociétés pluralistes.

3. L'urgence de l'objection de conscience

Jean-Paul II nous a prévenus : « Les chrétiens, de même que tous les hommes de bonne volonté, sont appelés, en vertu d'un grave devoir de conscience, à ne pas apporter leur collaboration formelle aux pratiques qui (...) sont en opposition avec la Loi de Dieu. En effet, d'un point de vue moral, il n'est jamais licite de coopérer formellement au mal ⁷». Un autre document essentiel du Magistère de l'Église, déjà cité, est la *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* du Cardinal Joseph Ratzinger, publiée et approuvée par Jean-Paul II en novembre 2002. On y lit que lorsque notre action « est confrontée à des principes moraux qui n'admettent ni dérogation, ni exception, ni aucun compromis, l'engagement des catholiques devient plus évident et se fait lourd de responsabilités. Face à ces *exigences éthiques fondamentales auxquelles on ne peut*

⁴ J. Cardinal Ratzinger, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique*, 24 novembre 2002, n.5

⁵ Ibid., n.6.

⁶ Benoît XVI, *Discours aux participants du congrès international sur la loi morale naturelle organisé par l'Université pontificale du Latran*, 12 février 2007.

⁷ Jean-Paul II, *Évangile de la Vie*, n. 74.

renoncer, les chrétiens doivent en effet savoir qu'est en jeu l'essence de l'ordre moral, qui concerne le bien intégral de la personne. Tel est le cas des lois civiles en matière d'*avortement* et d'*euthanasie* qui doivent protéger le droit primordial à la vie, depuis sa conception jusqu'à sa fin naturelle. De la même manière, il faut rappeler le devoir de respecter et de protéger les droits de *l'embryon humain*.⁸»

Nous savons que nous prenons le risque de l'incompréhension, mais n'oublions pas la précision de Jean-Paul II : « Dans l'annonce de l'Évangile de la Vie, nous ne devons pas craindre l'hostilité ou l'impopularité, refusant tout compromis et toute ambiguïté qui nous conformeraient à la mentalité de ce monde⁹ ».

Il ne suffit donc pas de connaître la vérité sur le respect de la vie humaine, mais il faut agir en conséquence. Sans convictions fortes et actives, c'est-à-dire qui nous placent sur le terrain de l'action et du témoignage, il n'y aura pas d'impact pour renouveler la culture de vie au cœur de notre société. Nous devons avoir le courage de mettre en pratique nos convictions. Au devoir de connaître la vérité correspond le devoir d'en témoigner là où règne l'erreur. Ce devoir impérieux s'impose sans échappatoire possible. Si nous nous résignons, ce serait le sel de la terre qui s'affadirait et qui ne serait plus bon à rien. La mise en exergue – dans la Note citée précédemment – de l'exemple donné par saint Thomas More¹⁰ n'est pas anodine dans un document doctrinal. Ce choix d'un martyr, proclamé patron des gouvernants et des responsables politiques, qui a témoigné jusqu'à la mort de la « dignité inaliénable de la conscience¹¹ » nous éclaire sur le niveau auquel il convient de se placer. Un catholique ne peut pas l'être à moitié en abdiquant ce que sa conscience bien formée et droite lui dicte d'accomplir.

Devant la gravité de la situation présente et la multiplication des menaces pesant sur la famille et la vie, il se pourrait bien que l'objection de conscience soit un des comportements les plus positifs qui soient. Comme l'a dit avec beaucoup de justesse Mgr Sgreccia le 20 février 2007, en préparation des travaux de l'Académie pontificale pour la Vie sur ce sujet, il ne s'agit absolument pas « d'une fuite des responsabilités, mais d'un témoignage constructif accompagné de l'amour de la vérité¹² ». L'objection de conscience n'est jamais et avant tout que l'obéissance à une loi supérieure, la *lex naturalis*, la fuite du mal pour embrasser le Bien. Elle ne se limite pas à un non, mais porte en soi une dynamique considérable d'édification du Bien. L'objection de conscience permet, à partir de la justice que nous reconnaissons comme *intérieure à nous*, de répandre la justice à *l'extérieur de nous*. L'origine du jugement se situe avant tout sur un plan intérieur car « les motifs de la désobéissance à une loi civile doivent pouvoir être rapportés à l'instance de la conscience, dans laquelle entrent en jeu d'autres lois que la loi positive¹³ », note Mgr Jean Lafitte. C'est d'ailleurs bien parce que la société relativiste et hyper tolérante qui est la nôtre « ne peut tolérer que s'exerce en son sein un droit d'objection de conscience, car elle n'est plus en mesure d'accepter en les honorant les valeurs supérieures qui s'y expriment¹⁴ », qu'il faut multiplier ces manifestations de témoignages susceptibles de donner naissance à un mouvement de résistance bien plus étendu que nous pouvons le supposer. C'est répondre à ce qu'écrivait avec force le théologien Romano Guardini : « Le salut spirituel, la liberté, l'honneur, la dignité d'une époque ou d'une société dépendent en dernière analyse du fait qu'il existe des hommes passionnés par les valeurs et capables de placer la réalisation de celles-ci au-dessus de tout ».

4. L'urgence de la charité dans la vérité

⁸ J. Cardinal Ratzinger, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique*, 24 novembre 2002, n.4.

⁹ Jean-Paul II, *Évangile de la Vie*, n. 82.

¹⁰ Je dirai en deux mots pourquoi Thomas More a payé de sa vie son objection de conscience.

¹¹ Jean-Paul II, *Lettre apostolique, Motu proprio pour la proclamation de S. Thomas More Patron des Gouvernants et Politiciens*, novembre 2001.

¹² *Zenit*, 20 février 2007.

¹³ *Zenit*, 23 février 2007.

¹⁴ *Ibid.*

Soyons des apôtres de l'unité et faisons en sorte de créer un dialogue entre notre Evêque et toutes les forces associatives en faveur de la vie et de la famille qui oeuvrent dans notre diocèse. Pour rester attentifs à ce que nous demande l'Eglise, lisons et étudions le Magistère sans se lasser. C'est encore ce que nous demande Benoît XVI dans ce magnifique passage : « Le Concile exhorte les laïcs croyants à accueillir « ce que les Pasteurs, représentants du Christ, auront décidé en tant que docteurs et chefs de l'Eglise » et d'autre part, précise que « les Pasteurs doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Eglise, utiliser volontiers leurs avis prudents » et conclut que « de ces rapports familiaux entre laïcs et Pasteurs, on doit attendre pour l'Eglise de nombreux et heureux résultats » (*Lumen gentium*, 37). Lorsque la valeur de la vie humaine est en jeu, cette harmonie entre fonction magistérielles et engagement des laïcs devient extrêmement importante (...) De l'accomplissement de cette tâche dépend l'avenir de l'humanité ¹⁵».

Plusieurs auteurs ont travaillé sur le concept d'*éthique de la dissidence* montrant que pour les catholiques l'heure du témoignage et des décisions a sonné, rejetant tout projet d'enfouissement qui s'avère intenable au regard de la responsabilité historique qui leur incombe. L'un d'eux écrit : « La stratégie de la dissidence consiste dans le développement de milliers de foyers de résistance et de contre-offensive (...). La fonction que remplissent ces foyers n'est pas de s'opposer frontalement au pouvoir en place, mais de créer de multiples situations concrètes permettant le développement d'une chrétienté en acte. Chacune de ces situations, chacun de ces engagements contribue au démantèlement de la société relativiste (...). La dissidence devient alors l'émergence et la multiplication de projets émanant des chrétiens agissant dans le monde. La puissance ainsi libérée devient un authentique contre-pouvoir en ce sens qu'elle crée des points de résistance incontournables, irréversibles ¹⁶».

Nous devons incarner le bien dans des actes ou des projets qui rayonneront une grande force d'attractivité sur nos contemporains. La charité des actes donnera une ampleur incomparable à la charité des mots.

L'Eglise compte sur chacun de nous, le Seigneur appelle chacun de nous, personnellement et unis dans la vérité et l'amour. Je conclus avec Benoît XVI : « Chers amis, je sais combien il est difficile pour les chrétiens de défendre inlassablement cette vérité de l'homme. Mais ne vous laissez pas et ne vous découragez pas ! Vous savez que vous avez le devoir de contribuer à édifier, avec l'aide de Dieu, une nouvelle Europe, réaliste mais non pas cynique, riche d'idéaux et libre de toute illusion, inspirée par la vérité éternelle et vivifiante de l'Evangile. Pour cela, soyez présents de façon active dans le débat public européen, et unissez à cet engagement une action culturelle efficace. Que l'avertissement du Christ soit pour vous un encouragement et un soutien constant : si le sel vient à s'affadir, il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les gens. Que le Seigneur rende fécond chacun de vos efforts et qu'il vous aide à reconnaître et à valoriser les éléments positifs présents dans la civilisation actuelle, en dénonçant toutefois avec courage tout ce qui est contraire à la dignité de l'homme. Je suis certain que Dieu ne manquera pas de bénir l'effort généreux de tous ceux qui, dans un esprit de service, oeuvrent pour construire une maison européenne commune où chaque contribution culturelle, sociale et politique vise au bien commun ¹⁷».

¹⁵ Benoît XVI, *Discours à l'Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la Vie*, 24 février 2007.

¹⁶ Philippe Darantière, *Cathos, vers la dissidence*, Permanences n. 438, janvier 2007, p. 24.

¹⁷ Benoît XVI, *Audience aux participants du congrès international promu par la Comece pour les 50 ans du Traité de Rome*, 24 mars 2007, Osservatore romano de langue française n. 13 (2007).